

Le Cadre du Groupe de la Banque mondiale et la Stratégie d'IFC pour l'engagement dans le secteur de l'huile de palme

31 mars 2010



THE WORLD BANK



IFC International
Finance Corporation
World Bank Group

La mission du Groupe de la Banque Mondiale

Le Groupe de la Banque Mondiale a pour mission de :

- Lutter contre la pauvreté avec passion et professionnalisme pour obtenir des résultats durables
- Aider les populations à se prendre en charge et à maîtriser leur environnement

Elle y parvient en :

fournissant des ressources, en partageant des connaissances, en renforçant les capacités et en forgeant des partenariats dans les secteurs public et privé.

Comment fonctionne le Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale (GBM) se compose de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), qui travaille dans des pays à revenu intermédiaire et des pays plus pauvres mais solvables, l'Association internationale de développement (IDA), qui se concentre sur les pays les plus pauvres du monde (qui forment à elles deux la Banque mondiale), la Société financière internationale (IFC), qui investit et fournit des conseils en soutien au développement du secteur privé, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), qui fournit au secteur privé une assurance et des garanties contre le risque politique et le Centre international des litiges en matière d'investissements (CIRDI).

Le programme de travail du Groupe est déterminé, dans ses grandes lignes, par les 187 pays membres du Groupe qui en sont les actionnaires, les nécessités et priorités des pays clients dans lesquels il opère, les conventions et accords internationaux ainsi qu'une vaste communauté de parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé.

Tous les prêts, subventions et conseils du GBM sont règlementés par des politiques opérationnelles et des Critères de performance.

Toutes les institutions du GBM partagent une mission commune de lutte contre la pauvreté et de promotion d'un développement durable sur le plan environnemental et social.

Comment fonctionne la Banque mondiale

Les gouvernements clients de la Banque mondiale jouent un rôle moteur dans la définition de la priorité stratégique incluse dans les Stratégies d'aide-pays (SAP) pour les pays à faible revenu, ou les Stratégies de partenariats-pays (SPP) pour les pays à revenu intermédiaire.

La conception de ces stratégies est pilotée par le gouvernement du pays hôte concerné et reflète les contributions d'un large éventail de parties prenantes obtenues par le biais d'un processus d'engagement et de consultation formel. *Les stratégies de réduction de la pauvreté* sont des documents qui définissent les objectifs des politiques macroéconomique, structurelle et sociale d'un pays et les besoins en financements externes. Les SAP et les SPP présentent un programme sélectif d'appui du GBM au profit d'un pays donné et prend pour point de départ la vision à long terme du pays en matière de développement. Elles prennent également en compte les avantages comparatifs de la Banque mondiale dans le contexte des programmes et projets soutenus par d'autres organisations. En pratique, cela signifie que la Banque mondiale ne peut s'engager dans un secteur que si le gouvernement du pays fait appel à cet engagement. De plus amples informations sur les Stratégies-pays et le Cycle des projets de la Banque mondiale sont fournies en Annexe I.

Comment fonctionne IFC

IFC appuie une croissance économique durable dans les pays en voie de développement en finançant des investissements dans le secteur privé, en mobilisant des capitaux sur les marchés financiers internationaux, et en fournissant des services de conseil aux entreprises et aux gouvernements.

IFC propose une gamme de produits et de services financiers à ses clients et continue de développer de nouveaux outils financiers qui permettent aux entreprises de gérer le risque et d'élargir leur accès aux marchés des capitaux étrangers et domestiques. Une compagnie ou un entrepreneur cherchant à créer une nouvelle entreprise ou à développer une entreprise existante peut approcher directement IFC en soumettant une proposition d'investissement. Après ce contact initial et un examen préliminaire, IFC peut décider de poursuivre en demandant une étude de faisabilité détaillée ou un business plan pour déterminer si le projet sera approuvé ou non. Comme les autres investisseurs du secteur privé et les prêteurs commerciaux, IFC recherche des rendements lucratifs, fixe les prix de son financement et de ses services en fonction des prix du marché et partage l'intégralité des risques avec ses partenaires.

IFC propose également une gamme de services de conseil en appui au développement du secteur privé dans les pays en voie de développement. Le travail de conseil d'IFC est organisé en quatre branches d'activité : L'accès au financement, le climat d'investissement, les entreprises pérennes et les partenariats public-privé



THE WORLD BANK



IFC

International
Finance Corporation
World Bank Group

SOMMAIRE

RESUME	4
I. INTRODUCTION	11
II. LE CONTEXTE MONDIAL DE L’HUILE DE PALME	12
2.1. La valeur des investissements agricoles	12
2.2. L’importance de l’huile de palme au niveau mondial.....	12
2.3. Huile de palme et autres huiles végétales	13
2.4. Perspectives de la demande.....	14
2.5. Perspectives de l’offre	15
2.6. Recettes d’exportation	16
2.7. L’emploi et la génération de revenus.....	16
2.8. Réduction de la pauvreté.....	17
2.9. La sécurité alimentaire	18
2.10. L’expérience de la Banque mondiale et d’IFC.....	18
III. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES : PREOCCUPATIONS ET SOLUTIONS POSSIBLES.....	19
A. ENVIRONNEMENT	19
3.1. Préoccupations environnementales	19
3.1.1. Biodiversité	19
3.1.2. Production d’huile de palme et émissions de gaz à effet de serre	20
3.1.3. La REDD et l’utilisation des terres dégradées.	21
3.2. Solutions possibles pour améliorer les conséquences du développement des cultures de palmiers à huile sur l’environnement	22
B. SOCIAL	23
3.3. Préoccupations environnementales	23
3.3.1. Droits fonciers	23
3.3.2. Les impacts sur la culture et les moyens de subsistance	24
3.3.3. Main-d’œuvre	24
3.4. Petits agriculteurs	25
Structure des relations avec les petits agriculteurs	25
3.5. Les solutions possibles pour améliorer les impacts sociaux du développement de la culture de palmiers à huile.....	28
IV. CADRE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE ET STRATEGIE D’IFC	30
A. CADRE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE	30
4.1. Piliers du Cadre du BGM	30
4.1.1. L’environnement politique et réglementaire	34
4.1.2. Mobilisation des investissements du secteur privé	35
4.1.3. Le partage des bénéfices avec les petits agriculteurs et les communautés.	36
4.1.4. Codes de pratique durable	37
4.2. Approche commune pour la mise en œuvre du Cadre du GBM	39
4.2.1. Evaluation préliminaire	40
4.2.2. Approche intégrée.....	41
4.2.3. Note sur la bonne pratique pour guider le personnel	41



4.2.4. Outil de dépistage et d'évaluation des risques (pour IFC)	42
4.2.5. Collaboration renforcée	42
4.2.6 Suivi et évaluation	42
B. LA STRATEGIE D'IFC	47
4.3. Eléments clés de la stratégie d'IFC	47
4.4. Approches régionales	48
4.5. Impact sur le développement	50
4.6. Approche des investissements et des conseils d'IFC	52
4.7. Traiter les préoccupations environnementales et sociales	54
4.8. Engagement d'IFC auprès des entreprises privées dans la chaîne de valeur de l'huile de palme	57
ANNEXES	60
Annexe I : Les stratégies nationales et le cycle de projet de la Banque mondiale	60
Annexe II : Présentation générale de l'engagement des parties prenantes et du processus de consultation	60
Annexe III : Production et marché des principales huiles végétales	60
Annexe IV : L'expérience du Groupe de la Banque mondiale dans le secteur de l'huile de palme	60
Annexe V : Les acteurs du secteur de l'huile de palme	60
Annexe VI : Les politiques de sauvegarde la Banque mondiale	60
Annexe VII : Application des politiques de sauvegarde et des critères de performance d'IFC : Une note sur la bonne pratique destinée au personnel du GBM	60
Annexe VIII : L'approche du GBM au suivi et à l'évaluation	60
Annexe IX : Exemples de partenariats en cours en soutien à la durabilité	60
Annexe X : Recommandations du Compliance Advisor/Ombudsman d'IFC et réponses d'IFC	60
Annexe XI : Améliorer les moyens de subsistance des petits exploitants d'huile de palme : Le rôle du secteur privé	60
Annexe XII : Outils de dépistage et d'évaluation du risque d'IFC	60
Annexe XIII : Cadre de durabilité d'IFC : Applications pour les questions environnementales et sociales potentielles dans les projets de production d'huile de palme	60



LISTE DES ABREVIATIONS

BACP	Programme pour la biodiversité et les produits de base agricoles
CAO	Compliance Advisor/Ombudsman (ou conseiller-médiateur)
SAP	Stratégie d'aide-pays
ASP	Analyse de la situation d'un pays
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
SPP	Stratégie de partenariat-pays
CSPO	Huile de palme certifiée durable
DOTS	Système de suivi des résultats sur le développement
E&S	Environnemental et social
PAES	Plan d'action environnemental et social
SGES	Système de gestion environnementale et sociale
PRES	Procédure de revue environnementale et sociale
RRED	Résumé de la revue environnementale et sociale
FEATI	Farmer Empowerment through Agricultural Technology and Information (Projet de Responsabilisation des agriculteurs par les technologies et les informations agricoles)
BFF	Botte de fruits frais
IF	Intermédiaire financier
PIF	Programme d'investissement pour la forêt
CLPE	Consultation libre, préalable et éclairée
GFP	Growing Forest Partnership
GES	Gaz à effet de serre
VEE	Valeur écologique élevée
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
IDA	Association internationale de développement
GEI	Groupe d'évaluation indépendante
IFC	Société Financière Internationale
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
PA	Population autochtone
NES	Plantations principales et petits agriculteurs
ONG	Organisation non gouvernementale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PROFOR	Programme sur les forêts
CP	Critère de performance
P&C	Principes et critères
RSPO	Table ronde pour une huile de palme durable
REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt
SAN	Réseau pour l'agriculture durable
BM	Banque mondiale
GBM	Groupe de la Banque mondiale
WWF	Fonds mondial pour la nature



RESUME

L'importance de l'huile de palme au niveau mondial

L'industrie de l'huile de palme est un moteur important de la croissance économique en Asie du Sud-est, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Afrique centrale et de l'Ouest et, dans une moindre mesure, en Amérique latine tropicale. L'huile de palme est aujourd'hui l'huile végétale tropicale la plus importante dans l'industrie mondiale des huiles et des graisses en termes de valeur de production et d'échanges commerciaux. L'industrie a joué un rôle significatif dans la création d'emplois et la génération de recettes d'exportation dans les principaux pays producteurs.

Une raison clé de la domination de l'huile de palme sur le marché des huiles végétales est la productivité inhérente de la culture et sa compétitivité par rapport aux autres huiles végétales. La culture de l'huile de palme est au moins 5 fois plus productive en termes de production d'huile végétale par hectare que les autres cultures d'oléagineux et est la culture qui nécessite le moins d'inputs en combustibles, engrais et pesticides par tonne de production. Environ 80 % de la production d'huile de palme mondiale actuelle sont consommés sous forme de denrées alimentaires. La hausse de la demande de denrées alimentaires, conjuguée à la demande croissante pour des utilisations non alimentaires, appuiera probablement la croissance rapide continue de la demande d'huile de palme dans un avenir prévisible.

Etant données la hausse de la population de 11,6 pour cent et celle de la consommation par habitant de 5 pour cent, 28 millions de tonnes d'huiles végétales supplémentaires devront être produites tous les ans d'ici 2020. L'huile de palme est bien placée pour répondre à cette demande, ses besoins en nouvelles terres étant les plus faibles. 6,3 millions d'hectares supplémentaires devraient être cultivés avec de l'huile de palme ; alors que si cette demande croissante devait être satisfaite par une production d'huile de soja, 42 millions d'hectares supplémentaires devraient être cultivés.

L'on estime que le secteur de l'huile de palme emploie 6 millions de personnes dans le monde et génère plus d'emplois par hectare que toute autre activité agricole à grande échelle. Le secteur est largement soutenu par des

investissements du secteur privé et se compose d'un grand nombre de petits agriculteurs. Les petits agriculteurs cultivent près de 40 pour cent de la superficie de palmiers à huile en Asie du Sud-est et 80 pour cent en Afrique. Bien que les revenus des petits agriculteurs puissent considérablement varier en fonction de la forme de leur engagement et de leur accès au marché, les petits agriculteurs déclarent régulièrement gagner davantage en cultivant de l'huile de palme que des cultures alternatives. C'est la raison pour laquelle un nombre croissant de petits agriculteurs entrent dans ce secteur tandis que la demande mondiale d'huile de palme continue d'augmenter. Du fait de son système racinaire étendu, les palmiers à huile poussent sur des sols accidentés, lessivés et généralement moins adaptés aux cultures annuelles telles que les céréales ; la concurrence directe avec ces cultures est donc moindre. L'huile de palme est également l'huile végétale la moins chère, elle est donc plus couramment utilisée par les ménages pauvres.

Bien que l'impact positif de cette culture sur la création d'emplois, la génération de revenus et les conditions de vie des pauvres soit considérable, l'huile de palme a longtemps été critiquée comme étant un facteur majeur contribuant à la déforestation et aux émissions de gaz à effet de serre dans certains pays. Elle a également été critiquée du fait du partage inéquitable des profits avec les communautés locales et des impacts négatifs sur les populations autochtones. Cela semble indiquer une substitution inhérente à l'expansion de l'huile de palme mais tel n'est pas nécessairement le cas. Les impacts environnementaux et sociaux nets de l'huile de palme dépendent du lieu de sa culture et de la façon dont elle est cultivée. Des problèmes surviennent lorsque des incitations économiques fortes en faveur de l'expansion se superposent à un cadre de gouvernance qui dispose d'une faible capacité à guider le développement de nouvelles plantations d'huile de palme sur des zones où les impacts environnementaux et sociaux sont réduits au minimum.

Bien faire les choses

Des bénéfices durables peuvent être maximisés grâce à un cadre politique qui fournit des incitations au développement de plantations sur des terres non forestières



THE WORLD BANK



IFC International
Finance Corporation
World Bank Group

faisant l'objet de droits fonciers clairs et un environnement de l'entreprise favorable. Un meilleur aménagement du territoire visant à mieux identifier les terres appropriées à une culture durable des palmiers à huile sur lesquelles les populations locales ont intérêt à développer des plantations de palmiers à huile et faisant l'objet d'accords contractuels et de systèmes de résolution des litiges bénéficie à la fois aux investisseurs responsables et à la population locale. L'amélioration d'un environnement favorable aux entreprises afin de développer des zones à faible émission de carbone et non forestières par le biais d'incitations incluant peut-être un paiement pour les services environnementaux dans le cadre de la REDD+ renforcerait également les résultats positifs.

L'augmentation de la productivité des plantations de palmiers à huile existantes, lorsqu'elle est associée à une bonne gouvernance, pourrait limiter la pression exercée sur l'expansion sur des terres forestières et, plus important, le traitement des différentiels de productivité entre les grandes plantations et les petites exploitations pourrait bénéficier aux pauvres. L'amélioration de l'accès aux marchés et aux financements des petits agriculteurs indépendants, et le renforcement des services de vulgarisation agricole, apporteraient également des bénéfices supplémentaires aux populations locales. Enfin, l'adoption de normes environnementales et sociales volontaires basées sur le produit qui protègent les forêts à valeur écologique élevée et encourage la distribution équitable des bénéfices est essentielle au développement durable du secteur.

Pause pour une nouvelle analyse

Ce sont ces bénéfices existants et potentiels qui ont motivé le GBM à investir dans les palmiers à huile dans le passé, mais un rapport publié en 2009 par le bureau Compliance Advisor/Ombudsman d'IFC sur le traitement par IFC des investissements en aval et les préoccupations soulevées par les organisations de la société civile quant à la pérennité environnementale et sociale du secteur ont incité le GBM à suspendre tout nouvel investissement et à réévaluer son engagement.

Revue des parties prenantes

Au cours de 2010, le GBM a réalisé une revue de l'importance globale du secteur, notamment les impacts sur l'emploi, la génération de

revenus, les recettes d'exportations et la réduction de la pauvreté ; les impacts sur l'environnement, notamment le rôle du secteur dans la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre, et le potentiel du secteur à apporter des bénéfices sur le plan du développement aux populations rurales pauvres et aux petits agriculteurs. Neuf consultations pluripartites ont impliqué plus de 2 500 parties prenantes de 30 pays, et une e-consultation interactive, réunissant des participants de 51 pays, ont apporté une large expertise concrète et une analyse supplémentaire à l'effort du GBM d'évaluer les bénéfices et les risques du secteur et pour répondre à la question suivante : le GBM pourrait-il contribuer à assoir le secteur sur une base plus durable ? Le résultat est *Le Cadre du Groupe de la Banque mondiale et la Stratégie d'IFC pour l'engagement dans le secteur de l'huile de palme*.

Un cadre pour l'engagement

Le Cadre reflète la conclusion du GBM selon laquelle, à la lumière de la croissance continue de la demande en huile de palme et de ses avantages comparatifs par rapport à d'autres huiles végétales, le potentiel d'atténuation des risques environnementaux et sociaux et les opportunités d'apporter des bénéfices sur le plan du développement, il est incontestablement nécessaire de mener une action multipartite concertée pour renforcer les impacts sur le développement, atténuer les conséquences négatives et développer la durabilité sur l'ensemble du secteur.

Un large groupe d'acteurs nécessaire pour développer la durabilité

Le secteur de l'huile de palme peut être considéré comme un réseau d'entreprises impliquées dans divers segments de la chaîne agroalimentaire, travaillant toutes dans un cadre de politiques, lois et systèmes de réglementations publics. Le gouvernement – par le biais d'une capacité renforcée et de nouvelles formes de gouvernance – traite les insuffisances du marché, régule la concurrence, et s'engage stratégiquement dans des partenariats public-privé afin de promouvoir la compétitivité du secteur agroalimentaire et intégrer davantage les petits agriculteurs et les travailleurs ruraux. Les entreprises de la chaîne agroalimentaire primaire incluent les petits producteurs (notamment les petits agriculteurs), les grandes multinationales à la tête de plantations, les entreprises de transformation



de l'huile de palme brute, les fabricants de produits de consommation et industriels utilisant de l'huile de palme, et les acheteurs, tous liés par des négociants et des sociétés de transport. Le secteur inclut également des entreprises auxiliaires qui fournissent une grande diversité de biens et services nécessaires à l'industrie, ainsi que des associations de l'industrie et autres associations représentant les intérêts des groupes de parties prenantes. Les forums multipartites, notamment la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO), offrent aux membres des opportunités de définir les principes et critères visant à promouvoir le développement durable par le biais d'une certification.

Le renforcement du secteur dans son ensemble, et la garantie que toutes ces parties travaillent efficacement ensemble peuvent avoir un impact significatif sur le développement. Grâce à l'action collective et aux partenariats entre ces acteurs, le développement du secteur peut être intensifié et les bénéfices étendus pour atteindre davantage de pauvres et affecter l'économie générale.

Engagement et avantage comparatif du Groupe de la Banque mondiale

Le *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'agriculture au service du développement* a montré que la croissance générée par l'agriculture a été trois fois plus efficace pour augmenter les revenus des populations pauvres que celle générée par d'autres secteurs. Bien que l'investissement du GBM dans l'agriculture ait considérablement augmenté au cours des cinq dernières années, les estimations indiquant que 15 milliards de dollars américains (USD) sont nécessaires tous les ans pour répondre aux besoins en investissements agricoles dans les pays en voie de développement montrent que les investissements du secteur public ne peuvent à eux-seuls répondre à la demande. Les investissements publics et privés sont indispensables pour stimuler les économies et réduire la pauvreté. De plus, l'analyse et l'expérience extensive du GBM en matière de développement, d'investissements agricoles et de gestion forestière associées à un engagement auprès du secteur privé suggèrent que l'agriculture à grande échelle peut apporter des bénéfices si elle s'accompagne d'une bonne gouvernance, de réglementations claires et d'un régime foncier reconnu, et le

renforcement des petits agriculteurs est essentiel pour réduire la pauvreté, et la protection des peuplements forestiers est cruciale pour la pérennité environnementale. Le GBM peut apporter cette riche expérience en matière de développement au secteur de l'huile de palme, proposer des conseils et partager la meilleure pratique mondiale.

Quatre piliers définissent le réengagement

L'objectif du Groupe de la Banque mondiale pour s'engager dans le secteur de l'huile de palme consiste à investir dans le potentiel de réduction de la pauvreté du secteur en générant une croissance et des revenus et à contribuer à la sécurité alimentaire tout en garantissant une gestion durable des ressources et de l'environnement. Bien que la stratégie et les programmes de travail du GBM dans des pays particuliers soient en définitive déterminés par les priorités en termes de développement du gouvernement du pays hôte et les intérêts du secteur privé, le GBM a identifié quatre piliers par le biais desquels il pourrait travailler avec d'autres parties prenantes à renforcer les bases économiques, sociales et environnementales du secteur.

- **L'environnement politique et réglementaire :** Les questions relatives à l'acquisition de terre, au régime foncier, à la gouvernance forestière et aux droits des travailleurs, communautés et populations autochtones sont en grande partie responsables des problèmes sociaux et environnementaux affectant le secteur. Lorsque des politiques et réglementations existent, une meilleure mise en œuvre des systèmes de gestion des terres, de l'aménagement foncier, de l'évaluation de l'impact environnemental et des réglementations s'y rapportant, de la réglementation du travail et de la résolution des conflits peut contribuer à protéger la biodiversité, à atténuer le changement climatique, à protéger les droits des travailleurs et des communautés locales. Le GBM peut proposer des conseils et un renforcement des capacités et partager la meilleure pratique mondiale dans bon nombre de ces domaines.
- **Investissement durable du secteur privé :** La majeure partie des investissements dans le secteur de l'huile de palme a été réalisée par le secteur privé. Lorsque les politiques et



règlementations publiques l'autorisent, les investisseurs du secteur privé peuvent s'assurer que l'investissement dans le secteur génère des bénéfices économiques de manière durable sur le plan environnemental et social. Le GBM peut favoriser l'investissement durable des acteurs du secteur privé en utilisant des services de financement direct et indirect et de conseils.

- Le partage des bénéfices** avec les petits agriculteurs et les communautés : L'huile de palme peut contribuer de manière significative à l'amélioration des moyens de subsistance et à la réduction de la pauvreté dans de nombreuses communautés rurales ; et une promotion plus importante des modèles durables sur le plan environnemental et social du développement de l'huile de palme qui améliorent la distribution des bénéfices au profit des communautés locales et petits agriculteurs est une priorité de nombreux gouvernements. Depuis 1970, l'industrie agro-alimentaire à grande échelle a connu une transformation, passant d'une planification gérée de manière directe à des méthodes plus flexibles permettant aux agriculteurs de choisir la meilleure manière de procéder. Cette approche offre de réelles opportunités de partager les bénéfices, mais il est encore nécessaire d'étudier de manière plus approfondie les questions clés liées la réglementation et aux économies d'échelle. L'intégration des petits agriculteurs dans les marchés mondiaux croissants et les chaînes agro-alimentaires est essentielle pour régler le problème de la pauvreté. Le GBM peut y contribuer en identifiant et en déployant des modèles commerciaux inclusifs, en investissant dans les infrastructures qui permettent aux petits agriculteurs d'accéder aux marchés, en renforçant les services pour améliorer la productivité des petits agriculteurs et en développant des mécanismes financiers novateurs afin de permettre un accès aux financements.
- Codes de pratique durable :** Le développement, l'adoption et la mise en œuvre de normes de durabilité et de codes de pratique propres aux produits, incluant des systèmes de certification, se font lorsqu'il existe des moyens effectifs associés à des conditions réglementaires complémentaires de parvenir à un changement à l'échelle du secteur dans

l'industrie. Le GBM peut appuyer le développement et l'adoption accélérée de ces normes et pratiques.

Une approche commune révisée de la mise en œuvre

Les stratégies d'un pays donné sont en définitive déterminées par le gouvernement du pays hôte. Lorsqu'un pays souhaite inclure la production d'huile de palme à ses stratégies nationales, la Banque mondiale et IFC collaboreront pour mettre en œuvre une approche révisée de leur engagement conformément aux quatre piliers étroitement liés.

La forme de l'engagement dans des pays donnés dépendra des conditions du pays, du secteur et du projet et des priorités du gouvernement hôte.

Comme pour toute opération, les politiques de sauvegarde environnementales, sociales et juridiques de la Banque (voir Annexe VI sur les Politiques de sauvegarde de la BM), et les processus de consultation s'appliqueront, ou lorsqu'un projet d'IFC est en cours, les Critères de performance d'IFC s'appliqueront (voir Annexe XIII sur les Critères de performance d'IFC).

Les investissements seront compatibles avec les mécanismes politiques, juridiques et de régulation nationaux appropriés. Si nécessaire, le développement des capacités visant à renforcer les mécanismes régulateurs et de redevabilité sera prioritaire.

L'approche révisée serait la suivante :

- Évaluation préliminaire.** Lorsqu'un pays souhaite inclure la production d'huile de palme à sa stratégie nationale, les interventions seront conjointement évaluées par les équipes-pays de la Banque mondiale et d'IFC, avec des contributions extérieures si nécessaire, afin d'identifier les opportunités et les défis du secteur dans le pays concerné.
- Approche intégrée.** Le GBM s'engage à renforcer la coordination interne et la collaboration aux niveaux mondial, régional et national. L'évaluation préliminaire devrait contribuer à identifier des opportunités d'engagement conjoint dans le secteur, telles que des analyses sectorielles, des analyses de la situation du



pays dans les principaux pays producteurs ou pays pouvant développer leurs opérations, et des initiatives d'analyse spécifiques ciblées dans des pays sélectionnés pour piloter un effort plus intense. Lors de la conception de ce travail sectoriel conjoint, le GBM prendra en compte la demande du gouvernement, le potentiel de fourniture de biens publics globaux et les connaissances actuelles du GBM et de ses partenaires. De plus, des étapes conjointes au cours du cycle du projet pour les tâches habituelles du GBM seront définies et des équipes de travail conjointes créées.

- C. Note sur la meilleure pratique pour guider le personnel.** Dans tout engagement dans le secteur de l'huile de palme, le personnel du GBM sera guidé par une note sur la meilleure pratique en matière de sélection et de conception de projet qui met en avant les bénéfices pour les communautés rurales, l'engagement auprès des petits agriculteurs, la limitation de l'impact sur les habitats naturels et les systèmes de traçabilité pour les producteurs d'huile de palme et de certification (pour les investissements dans la chaîne agro-alimentaire de l'huile de palme).
- D. Outil de dépistage et d'évaluation des risques (pour IFC).** Dans son évaluation des nouveaux investissements dans l'huile de palme, IFC utilisera un nouveau cadre d'évaluation des risques liés au pays, au secteur et au projet adapté prenant en compte les questions soulevées lors du processus de consultation.
- E. Une collaboration renforcée** avec les parties prenantes visant à mobiliser des investissements dans la recherche liée à l'huile de palme afin de renforcer la productivité, promouvoir la durabilité et le partage des bénéfices.
- **Le suivi et l'évaluation** pour permettre de mesurer et de rendre compte des priorités citées ci-dessus.

Critères de sauvegarde et de performance.

Comme pour toute opération, les politiques de sauvegarde environnementales, sociales et juridiques de la Banque et les processus de

consultation seront appliquées¹, ou lorsqu'un projet d'IFC est en cours, les Critères de performance d'IFC² et les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (EHS) génériques et propres au secteur du GBM seront appliquées. De plus, conformément à sa politique de divulgation³, IFC diffuse le Résumé de la revue environnementale et sociale (RRED) et le Plan d'action environnemental et social (PAES), qui sont respectivement le rapport préalable sur les principaux risques E&S et les impacts du projet et les mesures clés identifiées pour les atténuer conformément aux Critères de performance et aux Directives EHS du GBM.

L'objectif de ces politiques et normes consiste à prévenir et atténuer le mal excessif infligé aux populations et à leur environnement dans le processus de développement. Elles fournissent des directives au GBM et au personnel de l'emprunteur en matière d'identification, de préparation et de mise en œuvre des programmes et projets. Les sauvegardes portant sur les habitats naturels et les forêts et le Critère de performance 6 sur la Préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles durable sont particulièrement pertinents pour faire progresser une production d'huile de palme durable.

Concernant les habitats naturels, la Banque mondiale encourage et soutient la préservation de l'habitat naturel et une meilleure utilisation de la terre en finançant des projets conçus pour intégrer au développement national et

¹ Au cours des consultations, des appels ont été lancés pour que le GBM adopte la pratique du Consentement libre, préalable et éclairé (Consentement LPE). L'approche actuelle du GBM est décrite dans ce document. IFC envisage d'adopter le Consentement LPE dans le cadre de sa revue actuelle de ses Critères de performance. La BM examinera de même ce point au cours du processus récemment entamé de mise à jour et de consolidation de ses politiques de sauvegarde.

² IFC est actuellement en train de revoir et de mettre à jour son Cadre de durabilité, notamment les Critères de performance. Dans l'attente de l'approbation du Conseil, les Critères de performance révisés seront appliqués à tous les projets d'IFC.

³ Cette Politique sera rebaptisée Accès à la politique d'information d'IFC et, en tant que telle, fera l'objet de conditions de divulgation beaucoup plus large qui pourraient inclure le RRED, le PAES et une mise à jour annuelle des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAES et du Système de suivi des résultats sur le développement (DOTS).



régional la conservation des habitats naturels et le maintien des fonctions écologiques.

Concernant les forêts, la politique opérationnelle relative aux forêts s'applique aux projets qui (a) ont ou peuvent avoir des impacts sur la santé et la qualité des forêts, (b) affectent les droits et le bien-être des populations et leur degré de dépendance vis-à-vis des forêts ou leur interaction avec les forêts ou (c) visent à apporter des changements dans la gestion, la protection ou l'utilisation des forêts naturelles ou plantations, qu'il s'agisse de propriétés publiques, privées ou collectives.

La stratégie d'IFC reflète le rôle clé du secteur privé

IFC a un rôle important à jouer pour soutenir et catalyser une participation durable du secteur privé et une croissance économique inclusive. La stratégie d'IFC dans le secteur de l'huile de palme est motivée par l'engagement plus général du GBM à soutenir les pays clients à améliorer la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire, à la croissance économique, aux revenus des pauvres et à la durabilité environnementale et sociale.

Etant donné qu'IFC est un fournisseur de fonds et de conseils relativement petit au sein du secteur, IFC peut apporter au mieux une différence en : (1) investissant dans des zones relativement sous-développées, telles que dans les pays pauvres ou les marchés naissants, où les projets auront un impact positif relativement plus important (par ex. par le biais de l'emploi direct ou en soutenant les petits agriculteurs) ; (2) en s'engageant de manière sélective avec des partenaires clés du secteur privé sur l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire de l'industrie (producteurs, négociants et entreprises de transformation) qui peuvent appliquer de bonnes pratiques de gestion en matière de durabilité environnementale et sociale et d'engagement avec les petits producteurs ; (3) en travaillant avec des initiatives multipartites pour développer des normes volontaires à l'échelle de l'industrie pour un développement durable.

Tandis que les interventions seront adaptées au contexte du pays, la stratégie décrit l'approche d'IFC dans les trois principales régions productrices d'huile de palme - l'Asie de l'Est et les îles du Pacifique, l'Afrique (sous-région de l'Afrique de l'Ouest) et l'Amérique latine - et son approche pour s'engager auprès

des sociétés dans la chaîne agro-alimentaire de l'huile de palme.

Asie de l'Est et îles du Pacifique

- Soutenir l'élaboration dirigée par de multiples parties prenantes de normes volontaires à l'échelle de l'industrie pour des investissements durables (en complétant l'engagement possible de la Banque mondiale auprès des gouvernements) ;
- Soutenir les efforts à l'échelle de l'industrie et au niveau de l'entreprise afin de s'engager davantage auprès des petits agriculteurs ;
- Soutenir de manière sélective les sociétés dans la chaîne de valeur de l'huile de palme qui s'engagent à adopter les bonnes pratiques de gestion de l'industrie pour une performance environnementale et sociale.

Afrique (sous-région de l'Afrique de l'Ouest)

- Soutenir les investissements privés qui favorisent la croissance économique et qui bénéficient aux communautés locales (idéalement en parallèle avec le soutien de la Banque mondiale en matière de politiques et de réglementations publiques) ;
- Soutenir les efforts à l'échelle de l'industrie et au niveau de l'entreprise afin de s'engager davantage auprès des petits agriculteurs et de les aider ;
- Travailler à développer des interprétations nationales des normes de certification reconnues au niveau international ;
- Travailler avec les gouvernements à identifier et traiter les facteurs qui peuvent limiter l'investissement privé dans le secteur (en complétant l'engagement possible de la Banque mondiale auprès des gouvernements pour renforcer l'environnement juridique et réglementaire) ;
- Soutenir les investissements Sud-Sud.

Amérique latine

- Soutenir les investissements privés qui favorisent la croissance économique et qui bénéficient aux communautés locales



(dans l'idéal, parallèlement au soutien que fournit la Banque mondiale aux gouvernements en matière de politiques et de réglementations) ;

- Travailler au développement d'interprétations nationales des normes de certification reconnues au niveau international ;
- Travailler avec les gouvernements à l'identification et à la gestion des facteurs qui peuvent limiter l'investissement privé dans le secteur (en complétant l'engagement possible de la Banque mondiale auprès des gouvernements pour renforcer l'environnement juridique et réglementaire) ;
- Soutenir les investissements Sud-Sud.

Approche de l'évaluation du risque environnemental et social d'IFC

IFC a revu son approche d'évaluation des risques et sa procédure de catégorisation environnementale pour refléter les recommandations de son CAO et le retour d'informations tirées du processus de consultation. D'autres révisions des Critères de performance d'IFC sont envisagées dans le cadre d'un processus de mise à jour régulière distinct. La section sur la stratégie d'IFC décrit l'approche révisée de l'évaluation des risques

et la façon dont les Critères de performance d'IFC sont appliqués pour protéger les droits des communautés et populations autochtones affectées.

Concernant les projets situés dans des habitats critiques, IFC utilise une analyse basée sur les risques qui résulte sur la décision de s'engager ou de ne pas s'engager. L'analyse prendrait en compte le degré de criticité, le niveau des impacts négatifs, et la capacité du client à atténuer et gérer les problèmes. Le portefeuille d'investissements d'IFC est varié, et les impacts liés à l'industrie varient de manière significative. A titre d'exemple, IFC ne soutiendrait pas un projet de plantation d'huile de palme qui convertirait des tourbières à stock de carbone élevé, du fait de la valeur de leur service environnemental (une composante essentielle de l'habitat). Des considérations similaires s'appliqueraient à une forêt tropicale vierge, à stock de carbone élevé.

Chemin à suivre

Le suivi et l'évaluation sont une composante essentielle des opérations du Groupe de la Banque mondiale. Lorsque cette nouvelle approche peut être appliquée, nous continuerons à tirer partie de l'analyse et de l'expérience et partagerons la meilleure pratique avec les parties prenantes.



I. INTRODUCTION

Ce document présente le Cadre du GBM et la Stratégie d'IFC pour l'engagement dans le secteur de l'huile de palme (« le Cadre »).

Ce Cadre revoit l'importance de l'huile de palme au niveau mondial, son rôle dans la promotion de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, ses impacts environnementaux et sociaux, et les différentes parties prenantes actives dans le secteur, comme base pour déterminer les centres d'attention proposés et l'approche recommandée par le GBM. Il met en avant l'importance d'une approche collective pour renforcer la durabilité environnementale et sociale dans le secteur. Enfin, il propose un engagement sélectif du GBM qui répond aux besoins de ses pays clients, prend en compte les avantages comparatifs du GBM, et reflète une approche intégrée révisée des activités de la Banque mondiale et d'IFC dans le secteur.

Le Cadre reflète l'engagement du GBM à soutenir les pays clients à améliorer la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire, à augmenter les revenus des pauvres, à faciliter la transformation économique et à fournir des services environnementaux⁴. Il se fonde sur la recherche et les initiatives du GBM dans le secteur agricole, notamment le *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'agriculture au service du développement* du GBM, et le *Plan d'action pour l'agriculture 2010-2012* (voir encadré I.1). Le Cadre est conforme à la *Stratégie forestière 2004 de la Banque mondiale* dont l'élément central est d'exploiter le potentiel des forêts pour réduire la pauvreté, et le *Cadre stratégique pour le développement et le changement climatique* (SFDC) du GBM approuvé en 2008. Le SFDC fournit des directives pour que le GBM (1) soutienne efficacement le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement à mesure que les risques climatiques et les opportunités économiques liées au climat se présentent et (2) facilite une action mondiale et des interactions entre tous les pays. Enfin, le Cadre est informé par la recherche et l'analyse sectorielle de la BM, notamment la publication

en 2010 de *Rising Global Interest in Farmland: Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits?*, et les évaluations de projet continues.

Moratoire et approche du réengagement du GBM

Tout en reconnaissant l'impact de la production d'huile de palme sur la réduction de la pauvreté, les préoccupations quant aux effets environnementaux et sociaux négatifs potentiels ont incité le GBM à déclarer un moratoire provisoire sur les nouveaux investissements dans l'huile de palme.

Le GBM a dirigé un processus de consultation mondial extensif, transparent et inclusif afin d'informer l'élaboration d'un nouveau cadre pour son engagement (voir Annexe II pour un Panorama du processus de consultation). Bien que les parties prenantes aient souligné les préoccupations concernant la bonne gouvernance, les régimes fonciers, le changement climatique, la déforestation et la perte de biodiversité, l'inclusion des petits agriculteurs et les différentiels de productivité, la capacité du secteur à sortir les populations de la pauvreté, et sa contribution à la croissance économique ont également été soulignées. De plus, bien que les perspectives aient divergé sur les conditions préalables au réengagement, un accord général s'est dégagé sur le fait que le GBM pourrait et devrait jouer un rôle positif dans la promotion de la durabilité en s'engageant dans le secteur.

Suite à une réévaluation de son approche dans le secteur, et reflétant les contributions des parties prenantes au cours du processus de consultation, le GBM a développé ce Cadre en vertu duquel le GBM se réengagerait de manière sélective dans le secteur. Cette approche reflète le rôle important que le secteur peut jouer dans la stimulation de la croissance économique et la réduction de la pauvreté, les défis ainsi que les opportunités pour garantir que le développement du secteur est durable sur le plan environnemental et social et l'alignement de ces points sur le mandat et l'expertise du GBM.

⁴ L'agriculture au service du développement : Le Plan d'action pour l'agriculture du GBM : 2010-2012



II. LE CONTEXTE MONDIAL DE L'HUILE DE PALME

2.1. La valeur des investissements agricoles

Le *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'agriculture au service du développement* note que 75 pour cent des pauvres dans le monde vivent dans des zones rurales et que la plupart sont des agriculteurs. Le Rapport conclut que la croissance provenant de l'agriculture a été trois fois plus efficace à augmenter les revenus des populations pauvres que celle générée par d'autres secteurs. Une analyse récente montre que les investissements agricoles supplémentaires nécessaires pour réaliser l'Objectif du Millénaire pour le développement de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 sont estimés à 15 milliards d'USD par an pour les pays en voie de développement⁵. Ces conclusions ont entraîné un investissement du secteur public accru dans l'agriculture. Le GBM s'engage à augmenter de manière significative son soutien à l'agriculture d'une valeur de 4,1 milliards d'USD en 2008 à une valeur comprise entre 6,2 et 8,3 milliards par an d'ici 2012.⁶ Cependant, les investissements du secteur public ne suffiront probablement pas à eux-seuls. Des approches novatrices des partenariats public-privé inclusifs seront essentielles pour générer des investissements, réduire la pauvreté et engendrer de la croissance.

La demande croissante de denrées alimentaires (d'ici 2015, 9 milliards de personnes devront être nourries dans le monde) et le changement climatique exercent une pression supplémentaire sur les moyens de subsistance ruraux et l'environnement. Une croissance substantielle de la productivité sera nécessaire pour répondre à la demande et réduire les risques d'une dégradation environnementale plus importante. Dans ce contexte, le Plan d'action guide les investissements agricoles du GBM, et les petits agriculteurs sont au centre de chaque pilier (voir Encadré 1).

2.2. L'importance de l'huile de palme au niveau mondial

L'huile de palme, qui est produite à partir du fruit du palmier à huile (*Elaeis guineensis*), est

Encadré 1 : L'agriculture au service du développement Le Plan d'action pour l'agriculture du Groupe de la Banque mondiale, exercices 2010-2012

Le *Plan d'action pour l'agriculture du Groupe de la Banque mondiale, exercices 2010-2012* (« Plan d'action pour l'agriculture ») est un résumé du programme de travail que propose le Groupe de la Banque mondiale pour le secteur. Le Plan d'action pour l'agriculture est le suivi par le Groupe de la Banque mondiale du consensus général représenté par le *Rapport sur le développement dans le monde 2008* (RDM 2008), *L'agriculture au service du développement*.

La rédaction du RDM 2008 a impliqué une large collaboration multipartite externe, et une consultation extensive des parties prenantes à la fois dans des pays développés et des pays en voie de développement. Il s'agissait du premier RDM sur l'agriculture depuis 1982, qui est devenu une évaluation stratégique largement louée de ce qui devait être fait par les gouvernements et d'autres parties prenantes pour créer l'environnement politique et les investissements en biens publics nécessaires pour assurer une réponse de l'offre privée, y compris par les petits agriculteurs.

Le Plan d'action pour l'agriculture est organisé autour de cinq domaines clés :

- Augmenter la productivité agricole – en soutenant notamment une adoption plus importante des nouvelles technologies (c.à.d. diversités des semences, races de bétail), une gestion de l'irrigation agricole améliorée, un droit au maintien dans les lieux et les marchés fonciers, et des systèmes d'innovation agricoles renforcés.
- Relier les agriculteurs au marché et renforcer l'ajout de valeur – en soutenant notamment les investissements dans les infrastructures de transport, les organisations de producteurs renforcées, de meilleures informations sur le marché et un accès aux financements.
- Réduire les risques et la vulnérabilité – soutien continu aux filets de sécurité, pour une meilleure gestion des importations alimentaires nationales, une protection contre les pertes catastrophiques, et un moindre risque d'accès majeurs de maladie du bétail.
- Faciliter l'entrée et la sortie de l'activité agricole et les revenus non agricoles ruraux – notamment de meilleurs climats d'investissement ruraux, et une remise à niveau des compétences.
- Renforcer les services et la durabilité environnementaux – notamment une meilleure intensification du bétail géré, une meilleure gestion des prairies, des lignes de partage des eaux, de la sylviculture et de la pêche et un soutien pour relier de meilleures pratiques agricoles aux marchés carbone (par ex. par le biais de la séquestration du carbone dans les sols).

⁵ Fan et Rosegrant, 2008

⁶ L'agriculture au service du développement : Le Plan d'action pour l'agriculture du GBM : 2010-2012



devenue un produit agricole mondial majeur utilisé dans une série de produits alimentaires et non alimentaires. L'huile de palme est entièrement cultivée dans les pays en voie de développement situés dans les régions tropicales humides, où elle constitue souvent une base importante des économies locales, pour les exportations, en tant que matière première pour l'industrie locale et en tant qu'aliment consommé localement.

L'huile de palme est un moteur de plus en plus important de la croissance économique en Asie du Sud-est, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Afrique centrale et de l'Ouest et, dans une moindre mesure en Amérique latine tropicale. L'huile de palme est aujourd'hui l'huile végétale tropicale la plus importante dans l'industrie mondiale des huiles et des graisses en termes de valeur de production et d'échanges commerciaux. L'industrie a joué un rôle significatif dans la génération de recettes d'exportation et la réduction de la pauvreté dans les pays producteurs.

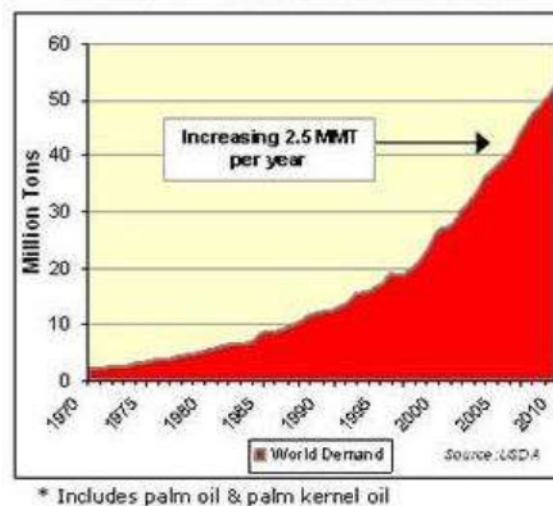
Initialement utilisée sous forme brute pour cuisiner, l'huile de palme est devenue une marchandise internationale aux nombreuses applications alimentaires et non alimentaires. Plus récemment, elle a été promue en tant que matière de base pour la production de biocombustibles. Environ 80 pour cent de la production d'huile de palme mondiale actuelle est consommée sous forme d'aliments, en tant qu'huile de cuisson et en tant qu'ingrédient de produits conditionnés, comme la margarine, les glaces, les biscuits, les chocolats.

Les utilisations non alimentaires de l'huile de palme et de l'huile de palmiste deviennent également de plus en plus importantes, ce qui contribue à une demande et des prix plus élevés de l'huile de palme. Les utilisations dans les savons, les détergents, les agents de surface, les cosmétiques, les produits pharmaceutiques, les nutriceutiques et certains produits ménagers et industriels se sont multipliées du fait de l'utilisation décroissante de produits pétroliers, qui a ouvert la voie aux applications non traditionnelles de l'huile de palme et de l'huile de palmiste. La volonté au niveau mondial de substituer au moins une petite partie des combustibles fossiles par des combustibles renouvelables a également entraîné une hausse de la demande. Des marques mondiales telles que Flora, KitKat, Dove, et Persil utilisent des ingrédients dérivés de l'huile de palme.

2.3. Huile de palme et autres huiles végétales

Sur une production mondiale totale de 133 millions de tonnes d'huile végétale environ en 2009, le secteur de l'huile de palme a produit 45 millions de tonnes d'huile de palme environ (34 pour cent du volume mondial) et 5 millions de tonnes d'huile de palmiste en tant que sous-produit précieux pour des utilisations industrielles et alimentaires (4 pour cent). En comparaison, la production d'huile de soja et d'huile de colza a totalisé 36 et 22 millions de tonnes environ, respectivement. La croissance du secteur de l'huile de palme au cours des trois dernières décennies a été phénoménale, les superficies cultivées étant passées de 1,55 millions d'hectares environ en 1980 à 12,2 millions d'hectares environ en 2009, soit une multiplication par huit quasiment. Au cours de cette période, la production a été multipliée par 10, passant de 4,5 millions de tonnes en 1980 à 45 millions de tonnes environ en 2009 (Figure 1).

Figure 1 : Demande mondiale d'huile de palme 1970-2010



Parmi les principales huiles végétales, l'huile de palme est la plus échangée sur le marché international, le volume d'huile de palme exportée a augmenté de 3,8 millions de tonnes en 1980 à 36,2 millions de tonnes en 2009, ce qui représente une multiplication par 10. L'Indonésie et la Malaisie sont les plus grands exportateurs au monde d'huile de palme, représentant près de 90 pour cent des exportations en 2009. Près des trois-quarts des 45 millions de tonnes de production mondiale sont échangés. Les importateurs les plus importants d'huile de palme sont l'Inde, la Chine et l'UE-27, représentant 18,8 pour cent (soit 6,8



millions de tonnes), 18,2 pour cent (6,6 millions de tonnes) et 16 pour cent (5,8 millions de tonnes) des importations mondiales, respectivement⁷. La dépendance vis-à-vis des huiles végétales importées par les principaux consommateurs a continué à augmenter et une tendance linéaire des importations d'huile de palme de l'UE-27, de l'Inde et de la Chine ainsi que de la Russie et de l'Ukraine a été constaté au cours des 10 dernières années⁸.

L'Annexe III présente les données de production et d'échanges commerciaux des principales huiles végétales par pays. La croissance de la production, de la consommation et de la part de marché de l'huile de palme est dans une large mesure due à sa compétitivité en termes de coûts par rapport aux autres huiles végétales et graisses d'origine animale. L'huile de palme, moins chère que l'huile de soja, l'huile de colza et l'huile de tournesol, a effectivement accaparé de nouveaux marchés et pénètre sur des marchés qui ont traditionnellement été dominés par les autres huiles. L'huile de palme est également très polyvalente, ses applications dans l'industrie de transformation étant nombreuses et sa durée de conservation longue. Les préoccupations quant aux dangers sanitaires associés aux acides gras trans (AGT) et aux organismes génétiquement modifiés (OGM) ont également entraîné une hausse de la demande. L'huile de palme, qui nécessite peu ou pas d'hydrogénation pour la production de margarine, de shortenings pour la boulangerie-pâtisserie ou de graisses de confiserie, est un substitut largement accepté d'autres huiles végétales qui nécessitent une hydrogénation pour fournir ces produits.

Une autre raison clé de la domination de l'huile de palme sur le marché des huiles végétales est sa productivité inhérente par rapport aux graines oléagineuses. À un palmier à huile produit en moyenne quatre tonnes par hectare d'huile de palme, contre moins de 0,8 tonnes par hectare pour les graines concurrentes (soja, tournesol et colza ; huiles)⁹ (Tableau 1).

Tableau 1 : Rendement classique de l'huile de palme par rapport aux autres huiles

Huile	Tonnage par hectare
Huile de soja	0,37
Huile de tournesol	0,5
Huile de colza	0,75
Huile de palme	4,09

Source : *Oil World 2010*

En termes d'utilisation des terres, sur une superficie totale dédiée aux cultures d'huile de 229 millions d'ha, l'huile de palme nécessitait environ 12,2 millions d'ha (soit 5,3 pour cent) pour sa production en 2009 alors que l'huile de soja en nécessitait 98,0 millions (soit 42,7 pour cent de la superficie totale). D'autres avantages de l'huile de palme par rapport aux graines oléagineuses incluent une efficacité énergétique grâce à l'utilisation de sa propre biomasse comme combustible pour la production d'électricité et de vapeur dans les huileries de palme, et les besoins les plus faibles en engrais et pesticides¹⁰.

2.4. Perspectives de la demande

Une forte demande d'huiles végétales s'est traduite par une hausse du prix de l'huile de palme depuis 2000. L'huile de palme a pris la place de l'huile alimentaire de base en Malaisie et en Indonésie, rejoignant une grande partie de l'Afrique à cet égard. Le prix actuel de l'huile de palme brute à plus de 1 200 USD par tonne (Cif Rotterdam) est toujours 183 pour cent supérieur à l'évolution des prix sur le long terme¹¹.

La demande mondiale d'huiles végétales devrait augmenter de 36 pour cent entre 2007 et 2017, les biocombustibles représentant plus d'un tiers de la demande¹². La demande d'huile de palme à des fins d'utilisation comestible devrait continuer à augmenter du fait de la croissance de la population, de la consommation accrue par habitant et de l'éloignement des graisses animales saturées du monde développé.

Tandis que la consommation par habitant d'huiles et de graisses au cours de 2008-2009 dans l'UE-27 et les États-Unis s'élevait à 59,3 kg et 51,7 kg respectivement, la consommation dans les pays en voie de développement tels que

⁷ *Oil World*. 2010. www.oilworld.de

⁸ Basiron, Y. 2010. "Glimpse of 2011: Pointers for 2011 on Global Oils & Fats Trade." Article présenté à la troisième foire et séminaire mondial de l'huile de palme, Kuala Lumpur.

⁹ *Oil World*, 2010, "Oil World Annual 2010", Hamburg, Allemagne.

¹⁰ Teoh, C. H. 2004. "Selling the Green Palm Oil Advantage?" *Oil Palm Industry Economic Journal* 4: 1.

¹¹ LMC, décembre 2010.

¹² *FAO/OCDE, Perspectives agricoles, 2008-2017*.



l'Inde, le Pakistan et le Nigeria s'établissait à 13,4 kg, 19,9 kg et 12,5 kg respectivement. A mesure que le monde en voie de développement aspirera à une meilleure qualité de vie, une hausse supplémentaire de la production d'huile végétale sera nécessaire pour répondre à la demande future¹³.

En supposant une hausse de la population de 11,6 pour cent (selon la projection de la population mondiale de la Banque mondiale à 7,57 milliards habitants en 2020) et une augmentation de la consommation par habitant de 5 pour cent, 27,7 millions de tonnes d'huiles végétales supplémentaires devront être produites tous les ans d'ici 2020. Etant donné sa productivité supérieure, l'huile de palme est bien placée pour répondre à cette demande avec des besoins en nouvelles terres les plus faibles. 6,3 millions d'ha supplémentaires devront être cultivés avec des palmiers à huile, en supposant une amélioration de 10 pour cent de la productivité par hectare. Si la demande accrue devait être satisfaite par la production d'huile de soja, 42 millions d'hectares supplémentaires devraient être cultivés.

Dans le secteur des biocombustibles, les pays ont défini des objectifs de mélange de biodiesel variant de un pour cent aux Philippines à 10 pour cent dans l'UE d'ici 2020. Si les objectifs prévus se concrétisaient, on estime qu'il serait nécessaire de cultiver 4 millions d'hectares de palmiers à huile supplémentaires pour répondre aux besoins de l'UE, et un autre million d'hectare pour répondre à la demande de la Chine¹⁴.

2.2. Perspectives de l'offre

L'Indonésie et la Malaisie sont les plus grands producteurs au monde d'huile de palme, avec 38,5 millions de tonnes, soit près de 90 pour cent de la production mondiale. D'autres petits et importants producteurs sont le Nigeria, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Cameroun, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et la Thaïlande.

¹³ Bek-Nielsen, C. 2010. "A Perspective on Palm Oil and Its Sustainability." Article présenté à la Conférence sur l'huile de palme et les huiles lauriques POC2010, Kuala Lumpur.

¹⁴ Sheil D., Casson A., Meijaard E., van Nordwijk M. Gaskell J., Sunderland-Groves J., Wertz K., et Kanninen M. 2009. "The Impacts and Opportunities of Oil Palm in Southeast Asia: What Do We Know and What Do We Need to Know?" Publication occasionnelle 51. CIFOR, Bogor, Indonésie.

L'Indonésie devrait continuer à être le principal producteur, son secteur devant être encore élargi. Le gouvernement a pour objectif que l'Indonésie produise 40 millions de tonnes d'huile de palme d'ici 2020, dont 50 pour cent destinés aux produits alimentaires et 50 pour cent à l'énergie, tout en devenant « le producteur d'huile de palme le plus durable du monde ».

Pour y parvenir, la production nationale devra doubler au cours des 10 prochaines années, et jusqu'à 300 000 ha de nouvelles terres devront être consacrées à la culture de l'huile de palme par an¹⁵. L'augmentation de la production d'huile de palme en Malaisie devrait ralentir étant donnée la disponibilité limitée des terres. Cependant, le gouvernement de l'Etat de Sarawak a annoncé qu'il ouvrirait de vastes étendues de terres pour la culture des palmiers à huile. Cela augmentera la superficie nationale dédiée à l'huile de palme de 4,67 millions d'ha à 5,4 millions d'ha¹⁶.

Les zones cultivées dans les pays tropicaux en Afrique et en Amérique latine devraient également être étendues pour répondre à la demande locale et mondiale croissante. Etant donné que la consommation moyenne par habitant d'huiles et de graisses de l'Afrique n'est que de 11 kg environ, par rapport à la moyenne mondiale de 24 kg environ, et l'écart important en termes de production et de consommation entre l'huile de palme et les huiles végétales, l'Afrique représente une opportunité significative d'expansion future de la production mondiale d'huile de palme, destinée à la fois à l'offre régionale et à l'approvisionnement l'UE.

Plusieurs pays africains et latino-américains, en quête de croissance économique et d'une dépendance réduite vis-à-vis des huiles comestibles importées, attirent les sociétés asiatiques et européennes pour qu'elles investissent dans le secteur. Ces pays sont notamment le Liberia, le Cameroun, le Ghana, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire et le Brésil.

Dans un avenir proche, l'expansion de l'industrie continuera probablement à être centrée sur l'Asie du Sud-est, où les gouvernements soutiennent le secteur de l'huile de palme, où la chaîne agro-alimentaire est bien établie à la fois

¹⁵ Greenpeace. 2009. *Forest Destruction, Climate Change and Palm Oil Expansion in Indonesia*. Amsterdam : Greenpeace International.

¹⁶ Wong J. (2010). "Sarawak: A Hotspot for Palm Planters." *StarBiz* 8 (mars 2010), B1.



pour les marchés intérieurs et extérieurs, et où de grandes étendues de nouvelles plantations entreront en production au cours des prochaines années. En Asie du Sud-est, où le gouvernement s'occupe de plus en plus du développement durable et où des normes écologiques sous la forme du système de certification de la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO) se mettent en place, il est prévu que la culture se déplace progressivement des zones forestières à Valeur écologique élevée (VEE) aux terres agricoles existantes ou aux zones désignées comme dégradées. Globalement, les parties prenantes concernées étudient des incitations qui encouragent ce transfert essentiel.

2.6. Recettes d'exportation

Le secteur de l'huile de palme a également été un facteur majeur contribuant aux recettes d'exportation des pays producteurs. En Malaisie, la valeur des exportations d'huile de palme et de ses dérivés a augmenté, passant de 2,98 milliards de RM (903 millions d'USD) à 45,61 milliards de RM (13,8 milliards d'USD) en 2007. Au cours de la crise financière asiatique de 1997-1998, l'huile de palme était la première source de recettes en devises, dépassant de beaucoup les recettes provenant du pétrole brut et des produits pétroliers et de la sylviculture. Le secteur de l'huile de palme est également une source de recettes d'exportations majeure en Indonésie, d'une valeur de 7,9 milliards d'USD environ en 2007¹⁷. L'Indonésie et la Malaisie ont déclaré 27 milliards d'USD en ventes combinées en 2007.

2.7. L'emploi et la génération de revenus

Du fait des faibles niveaux de mécanisation, les grandes plantations de palmiers à huile sont à forte intensité de main-d'œuvre et génèrent jusqu'à 30 fois plus d'emplois par unité de surface que les autres grandes exploitations agricoles, telles que celles de soja. Dans les 80 pour cent de plantations d'huile de palme en Afrique et les 40 pour cent en Asie du Sud-est, dans lesquelles les petits agriculteurs sont impliqués, la génération de revenus est supérieure à celle des autres cultures concurrentes (voir Encadré 2 sur l'exemple du Nigeria). Bien que les revenus touchés par les petits agriculteurs varient largement et qu'ils soient influencés par l'accès au marché, la fixation des prix au niveau international et la forme d'engagement des petits agriculteurs, nombre d'entre eux en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée rapportent que leur

revenus provenant de la culture de l'huile de palme sont significativement plus élevés que ceux provenant de l'agriculture de subsistance ou des cultures commerciales concurrentes, y compris le cacao ou le café^{18, 19}. De plus, en Afrique, les plantes font l'objet d'une culture intercalaire avec d'autres cultures et sont efficacement utilisées pour diversifier les sources de moyens de subsistance. Actuellement, le nombre des petits agriculteurs entrant dans l'industrie est en constante augmentation.

En Malaisie, le nombre de personnes employées dans le secteur a augmenté, passant de 92 352 en 1980 à 570 000 environ en 2009²⁰. L'on estime que 290 000 autres personnes sont employées dans les opérations en aval. En Malaisie, le secteur fournit également des emplois aux travailleurs migrants venant d'Indonésie, de Thaïlande et du Bangladesh, qui envoient des fonds substantiels vers leur pays d'origine. Les estimations du nombre de personnes employées dans le secteur de l'huile de palme en Indonésie varient considérablement, mais l'on estime que 2 à 3 millions de personnes participent à cette industrie.

En Indonésie et en Malaisie, le développement agricole basé sur l'huile de palme a constitué un moteur majeur du développement et de la diversification agricole. Avant les années 60, l'Indonésie et la Malaisie étaient les plus grands producteurs de caoutchouc. Cependant, suite à la chute du prix du caoutchouc et donc des recettes nationales, la Malaisie s'est lancée dans un programme de reconversion et de diversification qui a entraîné le développement à grande échelle du secteur de l'huile de palme. La décision de diversifier a abouti à la création de la Federal Land Development Authority (Felda) en juillet 1956 avec pour double objectifs de réinstaller les personnes pauvres et sans terres et de se diversifier en dehors du caoutchouc. Le premier plan de la Felda concernant de l'huile de palme a commencé en 1961. Aujourd'hui les petits agriculteurs soutenus par la Felda sont les

¹⁸ Rapport du Panel d'inspection de la Banque mondiale N° 53280-PG. 10 mars 2010. Rapport et recommandation. Papua New Guinea: Smallholder Agriculture Development Project (SADP) (IDA Credit No. 43740-PNG). p. 8. et Annexe II. Management Response to Request for Inspection Panel Review of the Papua New Guinea Smallholder Development Project (IDA 43740-PNG). p.vi-vii.

¹⁹ Rising Global Interest in Farmland: Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits? Conference Edition. p.20

²⁰ Ministère des Industries et des produits de plantations, 2009.

¹⁷ Banque mondiale, 2009



plus grand producteurs d'huile de palme de Malaisie, avec 720 000 ha d'huile de palme cultivées et 112 635 familles sans terre réinstallées²¹.

Encadré 2 : Huile de palme et augmentation de la productivité des petits agriculteurs : Nigeria

Plus 80 % de l'huile de palme du Nigeria sont produits par des petits agriculteurs, et une nouvelle génération de technologies fabriquées localement augmente les profits, les rendements du travail et réduisent les coûts de traitement – un développement qui est particulièrement significatif pour les femmes rurales, qui en Afrique de l'Ouest sont les principales responsables du traitement et de la vente des produits agricoles (FAO, 2002 ; Olagunju et Akintola 2008).

Le développement de ces technologies a été motivé par de petits agriculteurs locaux qui demandaient plus de machines sophistiquées, efficaces et fiables. Le remplacement de la pratique traditionnelle de pilonnage manuel des fruits des palmiers à huile a été spécialement important pour surmonter les faibles rendements du travail qui ont découragé les gens à s'engager dans la transformation.

Cela illustre le type de « révolution de la productivité dans les petites exploitations agricoles » que le Rapport sur le développement dans le monde en 2008 prescrit à l'agriculture pour assumer son rôle central de moteur de la croissance économique et de réduction de la pauvreté de masse et de l'insécurité alimentaire dans les pays agricoles.

Dans le cas du Brésil, le potentiel de l'huile de palme pour bénéficier aux agriculteurs pauvres a été bien établi pour la première fois en 2002, lorsque la société Agropalma et le gouvernement de l'Etat de Pará ont lancé un nouveau programme en faveur des agriculteurs pauvres, dont bon nombre de femmes. Entre 2002 et 2005, le gouvernement de cet Etat a mis à disposition 150 parcelles de 10 hectares situées à proximité des terres sur lesquelles Agropalma produisait directement de l'huile de palme. Le premier défi auquel ont été confrontés les participants était la nécessité d'attendre trois ans avant que la récolte ne puisse commencer, mais les intrants et le matériel étaient couverts par des prêts fournis par une banque de développement régionale gérée par l'Etat, la Banco da Amazônia. Quelques 90 pour cent des agriculteurs qui ont participé au programme ont été couronnés de succès, et ont réalisé des rendements plus élevés que ceux des plantations sur lesquelles Agropalma produisait

directement. Après 25 ans, la propriété des parcelles reviendra aux agriculteurs, qui peuvent décider s'ils souhaitent ou non continuer à cultiver de l'huile de palme.

2.8. Réduction de la pauvreté

L'expansion rapide récente de l'exploitation de palmiers à huile en Indonésie est associée à une réduction significative de la pauvreté. Par exemple, en 2005 et 2008 les taux de pauvreté nationaux rapportés en Indonésie étaient approximativement égaux à 15,7 et 15,4 pour cent, tandis que les districts dont la production d'huile de palme a augmenté ont connu des baisses significatives de la pauvreté au cours de la même période (estimations du personnel de la Banque mondiale). Les analyses de régression au niveau du district, contrôlant les niveaux initiaux d'exploitation des palmiers à huile (également prophétiques d'une réduction de la pauvreté), indiquent qu'une hausse de un pour cent de la superficie en hectare de la production d'huile de palme contribue à une réduction comprise entre 0,14 et 0,25 points de pourcentage de ceux vivant dans la pauvreté. Etant donnée la hausse de 50 pour cent ou plus de la production d'huile de palme dans de nombreux districts, les effets de la pauvreté sont en conséquence importants. L'analyse²² confirme également que les effets sur la réduction de la pauvreté de l'activité des petits agriculteurs sont plus importants que les effets d'une activité d'une entreprise privée ou publique plus importante. De plus, les effets sur la réduction de la pauvreté de la production d'huile de palme

²² Banque mondiale, à paraître. Cette analyse, bien que solide, sur la pauvreté mesurée par rapport au seuil de pauvreté actuel, n'est pas basée sur une spécification complète des voies par lesquelles l'exploitation de palmiers à huile affecte les ménages pauvres. Par exemple, l'analyse ne fournit pas de preuves sur la contribution qu'une meilleure gouvernance, un climat d'investissement plus sain ou de meilleures procédures d'obtention de titres fonciers contribueraient à une meilleure performance de lutte contre la pauvreté et à une activité économique accrue. Et, comme pour toute analyse de régression, si des variables importantes ont été omises, les impacts sur la pauvreté peuvent être exagérés. D'un autre côté, selon ces estimations, seuls les districts où existe une exploitation d'huile de palme peuvent avoir un impact sur la pauvreté, elles excluent donc l'effet sur la pauvreté dans les villes ou les zones rurales situées à proximité des principaux centres de production d'huile de palme minimisant ainsi les impacts sur la pauvreté. Enfin, une pauvreté réduite ou des revenus accrus ne constituent qu'un des nombreux éléments des coûts et bénéfices de l'exploitation de palmiers à huile.

²¹ Ahmad Tarmizi, 2009



par des petits agriculteurs sont plus importants pour les districts où les ménages pauvres travaillent essentiellement dans l'agriculture.

L'huile de palme est l'huile végétale la moins chère. Par le passé, l'huile de palme a été vendue à un prix inférieur à celui de l'huile de soja, la seconde huile végétale la plus vendue, et à celui des autres huiles telles que celles de colza, de tournesol, etc. Du fait de son faible coût et de sa disponibilité relative par rapport aux alternatives, l'huile de palme est beaucoup utilisée par les ménages pauvres, en particulier dans les pays en voie de développement, et pour la production de produits alimentaires à moindre coût tels que les pâtes instantanées et les produits de boulangerie-pâtisserie.

2.9. La sécurité alimentaire

Dans l'ensemble, étant donné qu'il est prévu que la population augmente pour s'établir à 9 milliards en 2050, la production alimentaire devra augmenter de 70 pour cent d'ici 2050 pour nourrir la population mondiale. La demande d'huiles comestibles est « élastique par rapport au revenu » et devrait donc augmenter plus vite que la demande de céréales et de féculents de base. L'huile de palme, qui est l'une des huiles les plus productives et les plus économiques à produire, continuera à jouer un rôle majeur pour répondre à cette demande croissante. Les rendements par hectare des palmiers à huile sont cinq fois plus élevés que ceux des principales graines oléagineuses. De plus, du fait de son système racinaire étendu, l'huile de palme pousse sur des sols bien drainés, accidentés, lessivés qui s'adaptent généralement moins aux cultures annuelles telles que les céréales ; la concurrence directe pour l'utilisation de la terre entre la culture des palmiers à huile et les cultures vivrières est donc moindre. L'argent provenant de la vente de l'huile de palme peut fournir aux petits agriculteurs les revenus dont ils ont besoin pour une diversification économique et une amélioration des conditions de vie, un élément clé de la stratégie plus générale de sécurité alimentaire.

Les palmiers à huile ne sont pas largement cultivés en tant que biocombustible ; bien que cette culture ait un potentiel considérable en tant qu'option rentable par rapport aux autres matières de base, les coûts de production ne sont pas compétitifs par rapport aux combustibles fossiles et il existe une demande solide d'huile de palme sous la forme d'huile comestible, étant donné en particulier, que les autres graines oléagineuses telles que les

graines de colza sont détournées vers les biocarburants. La demande future dépendra des priorités politiques à la fois des principaux pays producteurs de biocombustibles et des pays importateurs qui peuvent souhaiter substituer les biocombustibles aux combustibles fossiles. Du fait de son faible coût de production et de ses rendements relativement élevés, l'huile de palme (comme la canne à sucre) est potentiellement une matière de base attractive pour les biocombustibles. Les principaux pays producteurs d'huile de palme tels que l'Indonésie et la Malaisie peuvent choisir (comme le Brésil pour la canne à sucre) de soutenir l'utilisation des biocombustibles dans le cadre de leur stratégie de développement à faible empreinte carbone. L'augmentation de la productivité et des rendements d'un côté, et l'expansion de la superficie limitée aux terres dégradées d'un autre côté, associées à des régimes de fixation des prix qui évite de fausser les marchés, seront essentielles pour réduire au minimum l'arbitrage potentiel entre la production destinée aux biocombustibles et celle destinée à l'huile comestible.

2.10. L'expérience de la Banque mondiale et d'IFC

Comme cela a été indiqué, en Malaisie, le secteur de l'huile de palme soutenu par la Banque mondiale a joué un rôle clé dans l'éradication de la pauvreté rurale par le biais des organismes d'aménagement du territoire et de développement. Globalement, IFC a financé des projets qui ont un impact significatif sur les moyens de subsistance des communautés locales, et les estimations indiquent qu'un emploi a été créé pour 5 hectares de plantation cultivés. Les évaluations du portefeuille de la Banque mondiale suggèrent que l'impact sur la réduction de la pauvreté est déterminé au moins en partie par le degré de traitement dès le début par les projets des questions de régime foncier, par le degré d'intégration des infrastructures aux projets, et l'importance de la capacité de gestion en particulier des terres publiques (voir Annexe IV pour une description de l'expérience du GBM).



III. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES : PREOCCUPATIONS ET SOLUTIONS POSSIBLES

A. ENVIRONNEMENT

3.1. Préoccupations environnementales

S'il est vrai que l'impact positif de la culture sur l'emploi et la génération de revenus est considérable, l'huile de palme a souvent été critiquée comme étant un facteur de contribution majeur à la déforestation et aux émissions de gaz à effet de serre. Ce qui semble suggérer un compromis inhérent à faire entre le développement des cultures de palmiers à huile et l'environnement, mais cela n'est pas nécessairement le cas. L'impact environnemental net de la culture de palmiers à huile dépend en fait du lieu dans lequel la culture est plantée. Des problèmes surviennent dès lors que de fortes incitations économiques en faveur d'un développement se conjuguent à un cadre de gouvernance disposant d'une faible capacité à guider le développement de nouvelles plantations de palmiers à huile dans des zones dans lesquelles l'impact environnemental est réduit.

La déperdition des forêts peut entraîner une dégradation de la ligne de partage des eaux, un assèchement et un risque d'incendie accru, une érosion et une dégradation des sols, une perte de la biodiversité, un manque de ressources et des émissions de gaz à effet de serre²³. La biodiversité présente dans les plantations de palmiers à huile est nettement moins importante que celle des forêts naturelles, et ces plantations ne fournissent généralement pas le même niveau de services environnementaux, tels que le stockage du carbone, les produits forestiers (bois et autres) et les bénéfices du sol. Environ 70 % des plantations indonésiennes de palmiers à huile, soit 4,2 millions d'ha, se trouvent sur des terres appartenant par le passé au domaine forestier national²⁴. Plus de 56 pour cent du développement des cultures de palmiers à huile survenu entre 1990 et 2005 s'est fait aux dépens du couvert forestier²⁵. De même, environ la moitié du développement des cultures de palmiers à huile en Malaisie s'est faite, au cours de la même période, aux dépens des forêts. Il se peut qu'une partie de cette zone ait été défrichée avant la mise en

place des cultures de palmiers à huile et indépendamment de ces dernières, mais il semblerait qu'une partie de cette zone ait été spécifiquement défrichée pour laisser place aux plantations.

Du fait d'une demande mondiale soutenue, le développement de la culture de palmiers à huile est susceptible de s'étendre à d'autres régions, comme l'Afrique et l'Amérique du Sud. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 indiquait que le taux de déforestation en Amérique du Sud et en Afrique était toujours élevé²⁶. L'intérêt croissant pour la production dans ces régions pourrait faire peser des menaces supplémentaires sur les ressources forestières, mais on observe également des actions entreprises par les gouvernements et autres parties prenantes susceptibles de réduire ces pressions. Ces actions impliquent notamment un meilleur aménagement du territoire, des réglementations et des incitations (comme la REDD++) en faveur de l'utilisation de terres déjà dégradées pour les nouvelles plantations et une augmentation de la productivité des plantations existantes (en particulier des petites plantations).

3.1.1. Biodiversité

Certains pays producteurs d'huile de palme sont également des centres de biodiversité principaux. Il est parfaitement établi que la biodiversité dans les plantations de palmiers à huile est nettement inférieure à celle des forêts naturelles, notamment du fait de la complexité structurelle réduite de ces plantations. La réduction de l'habitat laisse moins de niches disponibles à la faune et à la flore. Une attention considérable a été portée aux espèces menacées telles que le tigre de Sumatra, l'éléphant d'Asie et l'orang-outan. Ces espèces et bien d'autres encore sont particulièrement vulnérables au défrichement des zones boisées, l'accès accru à ces zones donnant lieu à un accroissement de la chasse, de l'exploitation illégale du bois et ouvre de nouvelles zones d'habitation pour l'homme. La fragmentation accrue de l'habitat et

²³ Banque mondiale, 2007

²⁴ Casson *et al.* 2007

²⁵ Koh et Wilcove, 2008

²⁶ FAO. 2010. "Global Forests Resources Assessment 2010: Key Findings." (*Évaluation des ressources forestières mondiales 2010* en Français) www.fao.org/forestry/gfra2010.



l'accroissement de l'accès à ces zones entraînent davantage de conflits entre les hommes et ces espèces.

L'une des principales préoccupations relatives à la déforestation et à la biodiversité est que lors de la phase de planification de la plantation, une attention inadéquate est accordée à la question de savoir si la zone concernée présente une valeur importante du point de vue de la conservation, de la biodiversité ou de sa VEE²⁷.

3.1.2. Production d'huile de palme et émissions de gaz à effet de serre

Le changement dans l'utilisation des terres et la déforestation sont les deux plus grands facteurs de contribution aux émissions de gaz à effet de serre dans des pays tropicaux tels que le Brésil et l'Indonésie. La culture des palmiers à huile peut augmenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la manière suivante : (1) le défrichement de la forêt tropicale dense en carbone pour installer de nouvelles plantations, et la combustion de la biomasse défrichée ; (2) l'assèchement des tourbières, entraînant une perte de carbone suite à l'oxydation de la tourbe ; et (3) le dégagement de méthane des bassins de traitement des eaux usées.

Les sources les plus importantes de GES associées à la culture des palmiers à huile ont été le défrichement des forêts et le recours à l'écobuage pour défricher les terrains. En dépit de l'Accord signé en 2002 par les pays de l'Association des nations du Sud-est asiatique (ANSEA) sur la pollution transfrontalière par la brume et de la politique régionale adoptée afin de mettre en œuvre une stratégie de « zéro brûlis »²⁸, l'utilisation du feu à des fins agricoles continue à contribuer à la pollution aérienne dans la région. Ce recours aux incendies est une pratique agricole traditionnelle chez les petits agriculteurs et agriculteurs, qui n'ont généralement pas accès aux machines qui leur permettraient de procéder différemment.

²⁷Conformément à la définition adoptée par le Conseil de bonne gestion forestière et la RSPO.

²⁸ ASEAN. 2003. *Guidelines for the Implementation of the ASEAN Policy on Zero Burning*. Jakarta : Secrétariat de l'ASEAN.

Encadré 3 : Exemples d'efforts dirigés par un pays sur la REDD et les terres dégradées

Indonésie : Au sommet du G20 en septembre 2009, le président Yudhoyono a annoncé que l'Indonésie réduirait ses émissions de GES de 26 pour cent d'ici 2020, et jusqu'à 41 pour cent avec un soutien international. Sur la base de cet engagement, le gouvernement indonésien a cartographié un programme solide de lutte contre le changement climatique, incluant une stratégie nationale REDD+. Le gouvernement indonésien finance les activités de préparation de la REDD financées dans le cadre du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF), la REDD de l'ONU, le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres sources. L'Indonésie est un pays pilote en ce qui concerne les activités d'investissements de la REDD dans le cadre du Programme d'investissement pour la forêt (FIP) sur les Fonds d'investissement climatique*. Le gouvernement indonésien a également développé un Programme de réformes relatif au changement climatique avec des étapes politiques déterminantes sur la sylviculture, l'énergie, l'adaptation et le développement institutionnel, qui est soutenu par l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Agence française de développement, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement.

Plus récemment, en mai 2010, le gouvernement indonésien a convenu avec le gouvernement norvégien d'une initiative audacieuse, basée sur la performance et liée à la politique pour accélérer l'action sur la REDD+. La lettre d'intention bilatérale dresse une série d'étapes majeures et de phases de financement, en se concentrant d'abord sur la création d'une agence de gestion des REDD+, une agence de suivi, de compteur et de vérification, une stratégie de REDD nationale, une province pilote et un instrument de financement.

Brésil : L'expérience du Brésil dans la fourniture d'incitations supplémentaires pour limiter la culture de palmiers à huile aux terres abandonnées, dégradées et ayant fait l'objet d'une déforestation il y a longtemps montre le potentiel de ces approches. En mai 2010, l'ancien président du Brésil, Lula da Silva, a annoncé que le Programme pour une production d'huile de palme durable visait à ramener environ 5 millions d'hectares de terres abandonnées et dégradées à la production tout en interdisant la conversion de forêts vierges. Les plantations de palmiers à huile dans le pays emploient un travailleur pour 8 à 10 hectares, et sont bien plus intensives en main d'œuvre que les exploitations agricoles de soja mécanisées et l'élevage de bétail à grande échelle, qui sont les deux autres systèmes de production agricole principaux dans l'Amazonie brésilienne. La mise en application de la conformité à cette interdiction de la déforestation sera grandement facilitée par le système de suivi satellitaire avancé du pays

* *The Climate Investment Funds (including FIP and CTF) and the FCPF are multi donor mechanisms with contributions from development partners including: Australia, Canada, France, Germany, Japan, Netherlands, Norway, Spain, Sweden, Switzerland, United Kingdom and United States.*



A l'heure actuelle, dans la plupart des pays, des réglementations sont en place exigeant de traiter les eaux usées provenant des huileries avant qu'elles ne soient déversées dans les voies d'eau. La digestion anaérobie des eaux usées par une série de bassins est le système le plus couramment utilisé. Cependant, les bassins ouverts constituent une source importante d'émissions de GES tels que le méthane, considérablement plus puissant que le CO₂ en termes de réchauffement, et qui se dégage au cours du processus de digestion. A l'heure actuelle, la plupart des systèmes de traitement en bassin ouvert ne capturent pas le méthane dégagé. Les grandes entreprises cherchent désormais à mettre en œuvre une technologie permettant de capturer et d'utiliser le méthane, mais de telles technologies sont souvent hors de la portée des plus petits opérateurs en raison de leur coût élevé. Dans le cadre du Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto, les agriculteurs pourraient être rémunérés pour capturer le méthane, mais l'incertitude réglementaire et les faibles prix associés aux crédits pour les réductions des émissions de carbone ont fait entrave à la suppression des émissions de méthane par les mécanismes de Kyoto appuyés par l'ONU.

3.1.3. La REDD et l'utilisation des terres dégradées.

Plusieurs études ont identifié l'opportunité présentée par les terres dégradées et abandonnées, ceci permettant de réduire la pression sur la déforestation et la perte de biodiversité. La menace de déforestation pourrait être réduite si le développement futur des cultures de palmiers à huile était orienté vers les terres dégradées.

Selon différentes estimations de l'Institut mondial des ressources naturelles, il existe au moins 6 millions ha de terres dégradées en Indonésie – suffisamment pour soutenir l'expansion attendue d'ici 2020²⁹. Dans les premiers temps du développement du secteur de l'huile de palme en Indonésie, et aujourd'hui encore dans certains cas, les recettes provenant de l'exploitation commerciale du bois sur un site étaient parfois utilisées pour couvrir les frais subséquents associés au développement de la plantation de palmiers à huile.

²⁹ Wicke et al. 2010 "Exploring land use changes and the role of palm oil production in Indonesia and Malaysia," in Land Use Policy..

Au fil du développement de ces cultures, passant aux terres des forêts secondaires et agricoles, cette source de revenus n'est souvent plus disponible. Cependant, l'application de REDD offre des incitations financières potentielles pour éviter la conversion des forêts. Cela peut permettre d'orienter l'expansion de l'huile de palme vers des terres dégradées et converties.. Le gouvernement indonésien a annoncé que le développement de l'huile de palme sur des terres dégradées ferait partie de la stratégie REDD+ nationale à développer dans le cadre d'un partenariat d'un milliard d'USD avec la Norvège³⁰.

De plus, une étude récente de l'Institut mondial des ressources naturelles, du Prince's Rainforests Project, et du spécialiste de l'économie agricole, Thomas Fairhurst, indique que de nombreuses compagnies d'huile de palme préféreraient se développer sur des terres non forestières afin de réduire les coûts d'installation et éviter le long processus d'obtention de permis dans des zones forestières. Aucune des compagnies interrogées au cours de l'étude n'ont cité le financement – et donc la nécessité de couper des arbres pour générer de l'argent – comme un facteur de restriction de leur développement. Elles ont plutôt souligné l'importance d'un aménagement du territoire amélioré comme la principale condition pour atteindre les objectifs de développement de l'huile de palme ainsi que les objectifs de conservation des forêts en Indonésie³¹. L'étude montre également qu'une bonne partie des terres dégradées présente un sol adapté à la culture de l'huile de palme et peut produire des rendements comparables à ceux des terres ayant fait l'objet d'une déforestation récente³².

³⁰

<http://www.thejakartapost.com/news/2010/05/27/ri-honor-palm-oil-contracts-despite-forest-protection.html>

³¹ http://news.mongabay.com/2011/0103-wri-interview-hance_butler.html

³² T. Fairhurst and D. McLaughlin, "Sustainable Oil Palm Development on Degraded Land in Kalimantan." WWF, 2009 ; Agence nationale de planification pour le développement de l'Indonésie (BAPPENAS) "Reducing carbon emissions from Indonesia's peatlands", 2009.



3.2. Solutions possibles pour améliorer les conséquences du développement des cultures de palmiers à huile sur l'environnement

Les impacts du développement du secteur de l'huile de palme sur les écosystèmes de tourbières sont importants, mais largement évitables. Un cadre politique orientant le développement des plantations vers des sols minéraux non boisés ainsi qu'un environnement d'affaires propice permettraient d'améliorer considérablement l'empreinte environnementale du secteur. Il convient de noter que les options préliminaires suivantes s'appliquent généralement à l'allocation de l'utilisation des terres et ne sont pas spécifiques à ce secteur.

- **Identifier les terres adéquates pour la culture durable des palmiers à huile et les zones devant être préservées.** Il est nécessaire d'identifier les zones non boisées et/ou les zones à valeur écologique faible convenant aux plantations de palmiers à huile. L'un des principaux défis consiste à trouver des terres présentant les bonnes caractéristiques physiques, ne faisant l'objet d'aucune revendication de la part des habitants de la région ou suscitant l'intérêt des habitants pour le développement de plantations de palmiers à huile. Les améliorations apportées à la technologie de télédétection doivent être associées à des vérifications sur le terrain afin d'identifier des sites adéquats.
- **Améliorer les efforts d'aménagement du territoire.** Un meilleur aménagement du territoire dans le domaine forestier devrait permettre d'améliorer le contrôle des zones boisées et d'éviter que les forêts de grande valeur ne soient converties. Il conviendrait également de faire des efforts pour améliorer l'aménagement du territoire en dehors du domaine forestier afin d'identifier les terres dégradées susceptibles d'être adaptées à la production de palmiers à huile.
- **Proposer des incitations pour protéger les zones de tourbière protégées.** Etant donnée la reconnaissance croissante de la valeur du carbone stocké dans les tourbières, il serait possible de proposer des incitations financières au gouvernement ainsi qu'aux entreprises privées afin de les empêcher de développer

ces zones. A court terme, des mécanismes de subvention pourraient être utilisés afin d'acheter des crédits carbone grâce à la préservation du sol de tourbière. A plus long terme, ceci pourrait être facilité par l'intégration des tourbières dans le mécanisme émergeant du marché/crédit carbone forestier de la REDD.

Cependant, la bonne application des mécanismes de la REDD exige que les droits des occupants vivant sur les terres dégradées soient identifiés et que les bénéfices soient partagés. La cartographie communautaire, telle que celle entreprise par le World Resources Institute et Sekala visant à identifier les terres dégradées pouvant être échangées contre le développement planifié de terres boisées, constituerait une composante importante d'une initiative de REDD.

- **Améliorer l'environnement favorable aux affaires afin de développer des zones à faible teneur en carbone.** De meilleurs aménagements du territoire, une présentation claire des droits de propriété, le règlement des revendications litigieuses sur la terre et des mécanismes de résolution de conflit permettraient d'aider les entreprises à développer des plantations dans des zones déjà défrichées, réduisant la nécessité de défricher de nouvelles zones.
- **Augmenter la productivité des plantations de palmiers à huile existantes.** En appuyant le remplacement des palmiers vieillissant et des plantations à faible densité ayant excédé leur durée de vie économique par de meilleures souches, permettant de meilleurs rendements, et en appuyant des techniques agricoles garantissant que le potentiel de rendement le plus élevé possible soit obtenu. Le principal obstacle à surmonter est celui du « financement initial », en particulier pour couvrir la période de huit ans précédant le véritable commencement de la production des palmiers récemment plantés.
- **Développer et adopter des normes volontaires.** En développant et en adoptant des pratiques vérifiables, les compagnies d'huile de palme peuvent protéger les forêts à VEE et dont le stock de carbone est élevé. D'autres acteurs de la chaîne agro-alimentaire, notamment les



acheteurs, les entreprises de transformation et les négociants peuvent également jouer un rôle en encourageant les cultivateurs de palmiers à huile à adopter des normes plus strictes.

B. SOCIAL

3.3. Préoccupations environnementales

Les activités agricoles constituent le principal moyen de subsistance des ménages ruraux des pays tropicaux et la croissance du secteur agricole constitue un puissant outil de réduction de la pauvreté³³. Le développement des cultures de palmiers à huile peut engendrer des avantages socioéconomiques positifs pour les locaux en créant des opportunités d'emploi, de meilleures infrastructures, en augmentant la valeur de la terre et en générant des revenus à partir de la culture des palmiers à huile. Le développement de la culture de palmiers à huile génère également des bénéfices indirects ou au niveau national en termes de réduction de la pauvreté grâce à l'allocation par le gouvernement des rentrées fiscales ainsi qu'une plus grande stabilité monétaire grâce aux recettes en devises. Cependant, on note également d'éventuels impacts négatifs, notamment la perte d'accès à la terre sans compensation adéquate, la perte des bénéfices associés aux stratégies de moyens de subsistance mixtes et la perte de services environnementaux fournis par les forêts naturelles (comme l'eau, le gibier et les plantes médicinales) lorsque celles-ci sont remplacées par des plantations.

Il se pourrait également que le partage des bénéfices et la résolution des conflits en faveur des petits agriculteurs et des communautés locales aient été insuffisants. Les problèmes relevés sont le manque de clarté quant aux droits fonciers et les conflits avec les populations autochtones et les communautés locales.

3.3.1. Droits fonciers

Des tensions peuvent survenir, associées à l'acquisition de la terre et à la reconnaissance des droits fonciers des populations locales lors de la mise en place des plantations industrielles. Une fois les plantations de palmiers à huile mises en place, un dédommagement pour l'accès perdu à la terre peut contribuer à améliorer la distribution des bénéfices, mais des droits fonciers obscurs et

le manque de transparence peuvent mener à des issues peu équitables. Les populations autochtones exprimant des revendications foncières traditionnelles sont tout particulièrement désavantagées, la reconnaissance formelle de ces revendications étant limitée. Bon nombre de pauvres des zones rurales dépendent de la forêt pour une large gamme de produits et de services, et la conversion de ces forêts pourrait affecter négativement leurs moyens de subsistance et leur culture.

Les économies d'échelle des huileries et la nécessité de traiter les fruits peu de temps après la récolte, nécessitent des huileries traitant des étendues de terre importantes de monoculture, privant les locaux des bénéfices découlant des stratégies de moyens de subsistance divers. Quand les forêts sont remplacées par des plantations de palmiers, les communautés perdent leur accès au bois de construction, au rotin et aux plantations de caoutchouc³⁴. Les communautés pourraient également perdre l'autonomie et l'autosuffisance associées aux pratiques de subsistance traditionnelles et pourraient devenir dépendantes des fluctuations des prix de l'huile de palme et des pratiques d'achat des huileries d'huile de palme.

Une participation communautaire généralisée et efficace dans la planification de l'utilisation de la terre est nécessaire pour traiter la série de problèmes qui se présentent quand une plantation de grande envergure entre en contact avec des communautés locales. Si les défis et les opportunités qui se présentent sont clairement propres au contexte, tous ont en commun : un manque de clarté quant aux droits fonciers et relatifs à l'eau et à leur transfert (le cas échéant), un manque de clarté quant aux arrangements contractuels entre les compagnies et les petits agriculteurs et la faible capacité des communautés locales à négocier des contrats équitables, le manque d'informations à la disposition du public quant à la proposition, le manque d'informations des modèles alternatifs de participation communautaire ou des parties prenantes proposant des bénéfices à plusieurs niveaux et, pour certains agriculteurs de cultures vivrières, les divers impacts associés à un changement en faveur d'une dépendance aux cultures commerciales et la perte de l'autonomie

³³ Banque mondiale, 2007.

³⁴ Belcher et al., 2004, cité dans Shell et al., 2009



procurée par les pratiques de subsistance traditionnelles.

Si la participation communautaire à l'aménagement du territoire est essentielle, les règles de base, les attentes et les procédures d'enregistrement des consultations sont souvent insuffisantes. Les populations autochtones peuvent être particulièrement vulnérables quand des plantations sont proposées. Les populations autochtones pratiquent généralement la culture itinérante, alors que les plantations privilégient généralement l'emploi d'ouvriers disposant d'une expérience dans l'agriculture sédentaire, ce qui peut donner lieu à des tensions entre les entreprises et les populations autochtones.

3.3.2. Les impacts sur la culture et les moyens de subsistance

La notion basique de pérennité fait référence à la prise en compte des générations futures tout en ayant conscience que toute action a un impact sur les autres et sur le monde dans son ensemble. La viabilité sociale prend en considération la vision plus générale du monde se rapportant aux communautés, à la culture et à la mondialisation. Le rapport récent du Groupe de la Banque mondiale, *L'intérêt croissant pour les terres agricoles dans le monde peut-il apporter des bénéfices équitables à long terme*, fournit des exemples dans lesquels les investissements ont fourni des bénéfices importants et durables aux populations locales.

Cependant, dans de nombreux cas, les bénéfices souhaités n'étaient pas obtenus. Les investissements, en particulier en Afrique, n'atteignaient pas leur potentiel en termes de productivité et de réduction de la pauvreté, en raison :

- d'une mauvaise gestion foncière et de l'échec à reconnaître ou à protéger les droits fonciers des communautés locales ;
- du manque de capacité du pays à traiter et à gérer des investissements à grande échelle impliquant des acquisitions de terres ;
- des propositions des investisseurs développées de manière insuffisante ou non viables sur le plan technique ;
- d'un manque de stratégie de développement pour déterminer si des investissements à grande échelle peuvent jouer un rôle central pour aider le pays hôte à atteindre ses objectifs de

développement et, en cas d'adéquation, où et comment ces investissements peuvent contribuer à ces objectifs.

De plus, dans de nombreux pays, un manque d'informations généralisé rend le travail des institutions publiques difficile. Si l'on ne s'attaque pas au problème que constitue ce manque d'informations, même les réglementations les plus progressistes seront difficiles, voire impossible à mettre en œuvre, ce qui permettra à la corruption de prospérer, et rendra difficile d'attirer des investisseurs sérieux. Il sera essentiel d'améliorer l'accès aux informations et de mettre en place des moyens par lesquels elles peuvent être utilisées afin de faire appliquer les réglementations et de permettre un débat ouvert afin d'informer les politiques et les réglementations, tout en renforçant les structures gouvernementales et en mettant les données à disposition du public.

Il est fondamental de mettre davantage l'accent sur la culture et l'engagement des communautés locales dans les zones désignées pour de nouvelles plantations de palmiers à huile afin de pouvoir atténuer les conflits et faciliter des processus de changement paisibles et équitables.

3.3.3. Main-d'œuvre

Si le secteur constitue une source d'emplois importante, dans certains cas, les critiques mettent en avant l'absence de conditions de travail sûres et décentes. Les femmes, les travailleurs précaires et les travailleurs migrants constituent des groupes particulièrement vulnérables. Les points qu'il est nécessaire de réévaluer sont les politiques et les pratiques relatives à la santé et à la sécurité au travail, la liberté d'association, le travail des enfants, le travail servile et autres formes de travail forcé et la discrimination. En dépit du fait que des salaires minimum et des prestations sont fixés par les organismes publics pertinents ou par des conventions collectives entre les employeurs et les syndicats de travailleurs, l'application cohérente des salaires fixés et des prestations constituent un problème dans ce secteur.

Les mesures destinées à aborder la question du traitement des femmes sont souvent insuffisantes. Les impacts de ce secteur sur les hommes et les femmes sont généralement différents. Quand le pouvoir de prise de décision est aux mains des hommes, l'inclusion



des femmes à ce processus nécessite une approche proactive, et les implications en termes de genre de l'emploi, de l'accès à l'utilisation des terres, du logement, de l'éducation et de la santé nécessitent une analyse supplémentaire. Par exemple, les femmes peuvent être employées à des travaux aux champs comme le désherbage et l'application de pesticides. L'exposition aux produits chimiques dangereux comme les herbicides et les fongicides dans la culture de l'huile de palme ont été associés à des problèmes de santé chez les femmes qui y travaillent, ces risques étant exacerbés lorsque des femmes enceintes sont exposées à ces pesticides.

3.4. Petits agriculteurs

La RESPO, définit les petits agriculteurs de palmiers à huile comme des agriculteurs contrôlant 50 hectares de terres cultivées ou moins³⁵. Ce document utilise cette définition et reconnaît que la définition d'un petit agriculteur dépend du pays. De plus, il peut exister un développement significatif associé aux agriculteurs de taille moyenne ainsi qu'aux travailleurs sur les plantations qui ne possèdent pas de terres.

Tableau 2 : Production des petits agriculteurs dans les principaux pays producteurs³⁶

Pays	Pourcentage de la superficie cultivée par des petits agriculteurs	Pourcentage de la production des petits agriculteurs
Indonésie	44 pour cent	33 pour cent
Malaisie	41 pour cent	–
Nigeria	–	80 pour cent
PNG	42 pour cent	35 pour cent
Thaïlande	76 pour cent	–

³⁵ Cependant, dans le cas des programmes de *Nucleus Estate Smallholder* en Indonésie, ce terme se rapporte aux familles qui se sont vues allouer des superficies considérablement inférieures (généralement 2 ha).

³⁶ Données sur la production des petits agriculteurs tirées de Teoh, 2010, et Vermeulen et Gload, 2006. Les données détaillées sur les cultures des petits agriculteurs (par superficie et production totale) ne sont pas systématiquement disponibles dans tous les pays ; ce tableau souligne les données disponibles dans les principaux pays producteurs

Les petits agriculteurs représentent une portion importante de la culture des palmiers à huile dans le monde. Sur le plan international, trois millions de chefs de familles qui sont des petits agriculteurs travaillent dans le secteur des palmiers à huile³⁷. Si la collecte de données sur la superficie cultivée n'est pas toujours disponible partout, on note une variation importante entre les principales régions de production (voir Tableau 2).

Structure des relations avec les petits agriculteurs

La structure de la relation entre petits agriculteurs et sociétés de plantation et/ou huileries qui achètent leurs fruits est un déterminant majeur de la situation des petits agriculteurs. Il existe plusieurs types de structures, avec une variabilité importante même au sein de ces différents types.

Les petits agriculteurs indépendants sont libres de vendre à toute huilerie, et peuvent donc chercher à obtenir des prix plus élevés. Leur accès au marché n'est cependant pas assuré, et dans tous les cas, la base des acheteurs pourrait ne pas être suffisamment diversifiée si les huileries sont éparpillées. Les petits agriculteurs indépendants sont souvent moins productifs ; des études ont identifié certaines inefficacités, notamment la conservation trop longue des vieux palmiers à huile, l'utilisation de leurs propres semis (de mauvaise qualité), l'application de quantités insuffisantes d'engrais, la récolte de bottes de fruits frais (BFF) qui ne sont pas encore mûrs et le manque de systèmes de gestion des données efficaces³⁸.

En revanche, les petits agriculteurs soutenus sont généralement liés à des huileries spécifiques. Le mécanisme précis de ce lien varie : il peut inclure des liens formels en termes de droits fonciers ou des relations contractuelles associées à des prêts. Généralement, les petits agriculteurs soutenus ont accès à un certain niveau de soutien fourni par les plantations, sous la forme d'un accès au crédit, d'une assistance technique, du transport des BFF ou autres.

³⁷ Teoh, 2010.

³⁸ Ayat Rahman *et al* 2008



Encadré 4 : Participation des petits producteurs à l'industrie de l'huile de palme et autres agro-industries.

Traditionnellement, dans les projets de développement agroindustriel, la participation des petits agriculteurs prenait la forme de programmes d'aide aux petits planteurs ou de programmes de plantation centrale, où une plantation agroindustrielle ou un grand domaine agricole était créé, directement géré par l'entreprise agroindustrielle (privée ou souvent semi-publique), incluant les unités de transformation (huilerie, sucrerie, fabrique de caoutchouc) et autres infrastructures (villages pour les travailleurs, écoles et centres de santé ou hôpitaux) et où des plantations artisanales ou de petits agriculteurs étaient créées à la périphérie. Souvent, ces petits planteurs n'étaient pas issus de la population locale mais étaient des migrants et immigrants qui avaient bénéficié d'une allocation de terre pour créer leurs plantations et cultures vivrières. Ils étaient généralement étroitement liés à l'entreprise agroindustrielle, et dépendants de celle-ci, recevant non seulement des allocations de terre mais aussi une assistance technique pour le défrichement de la terre et la création de la plantation ainsi que l'accès aux intrants (plants à haut rendement sélectionnés) et aux crédits – pour ce dernier point, avec l'intermédiation d'une institution financière dans un arrangement triangulaire selon lequel le remboursement du prêt était basé sur les revenus tirés de la livraison de leur production à l'entreprise agroindustrielle. Généralement, ces petits planteurs étaient également dépendants de grands domaines agroindustriels pour l'achat de leur production (FFB d'huile de palme, latex liquide ou coagulé, canne à sucre) à des prix prédéterminés, parfois en l'absence de tout contrat écrit étant donné qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de livrer leur production à la société. Ce modèle de développement agroindustriel a été largement utilisé pendant des décennies, en particulier dans les années 70 et 80 dans diverses régions d'Asie du Sud-est (Malaisie et Vietnam) et d'Afrique (Côte d'Ivoire, Nigeria, Cameroun, Ghana) et a été soutenu et financé par diverses organisations d'aide, dont la Banque mondiale. Ce modèle a progressivement disparu lorsque les entreprises semi-publiques agroindustrielles ont été privatisées et qu'en conséquence, les prêts de la Banque mondiale aux gouvernements pour ce type de projet ont diminué (à quelques exceptions notables comme le Vietnam, où ces projets continuaient à être financés dans les années 90 et 2000).

Il est important de souligner que tandis que le contexte changeait, tel que décrit plus haut, la réflexion et les approches au développement des petits agriculteurs dans les agro-industries tropicales changeaient également. Au fil des ans, on est passé de ce modèle « intégré », oligopsonique et dirigé par l'État à un type de soutien aux petits agriculteurs et petites entreprises agricoles plus diffus et dirigé par le secteur privé, selon lequel les exploitants d'exploitation agricole de différentes tailles choisissent s'ils souhaitent cultiver une culture agroindustrielle ou non sur leur propre terre, et bénéficient si nécessaire du soutien d'un éventail de prestataires privés locaux tels que des fournisseurs d'intrants, des négociants et des institutions financières. Concernant la commercialisation, les arrangements peuvent aller de contrats de livraison à une société agroindustrielle située à proximité à la liberté pour les agriculteurs de décider du lieu où ils souhaitent livrer et vendre leur production. Il existe une gamme de modèles de transition allant de l'un à l'autre en fonction des situations nationales, mais la tendance va clairement vers un système plus ouvert et concurrentiel, qui prend également davantage en compte les situations préexistantes en termes de propriété foncière et de participation de la communauté locale, et dépend davantage de la fourniture par le secteur privé de services aux agriculteurs et habitants ruraux.

Cette approche (relativement) nouvelle offre des opportunités considérables d'engagement au niveau du pays, car un certain nombre de gouvernements clients et de parties prenantes ont exprimé un intérêt à explorer ces nouvelles voies pour stimuler la croissance et la création d'emplois dans les zones rurales tout en exploitant le potentiel d'expansion que présentent ces cultures agroindustrielles. Dans le même temps, les défis et les compromis associés à ce modèle de développement ne peuvent être sous-estimés : comment maintenir/parvenir à des économies d'échelles et à une agrégation des matières premières pour répondre aux exigences de ces industries en termes de volumes critiques et de compétitivité ? Comment réguler ces sous-secteurs dans un environnement libéralisé et éviter/limiter les pratiques de vente parallèle et autres qui, à long terme nuisent aux industries respectives ? Comment gérer l'utilisation de la terre et l'aménagement du territoire ? Dans tous les cas, il existe des domaines d'étude du développement et de pilotage de projet dans lesquels le GBM pourrait s'impliquer davantage à l'avenir.



Le revenu moyen tiré de la culture des palmiers à huile est considérablement supérieur aux revenus tirés de l'agriculture de subsistance³⁹ ou des cultures commerciales concurrentes. En 2006, les rendements annuels tirés des palmiers à huile mûres se chiffraient à environ 980 USD par hectare, ces mêmes rendements se chiffraient à 410 USD pour le café, 580 USD pour le maïs et 150 USD pour le caoutchouc⁴⁰. D'après les études de terrain, de nombreux villageois espèrent pouvoir accéder à l'économie monétaire et considèrent la culture des palmiers à huile comme une option attrayante⁴¹. Souvent, ces villageois ne disposent que de peu d'alternatives à l'agriculture de subsistance, qui n'apporte que des bénéfices limités et ne constitue pas une source de revenus en espèces régulière. Dans certaines régions, les activités de subsistance traditionnelles, comme la collecte de rotin et de calambac ou l'exploitation du bois à petite échelle, sont de plus en plus difficiles, la surexploitation et les pressions exercées par la population ayant provoqué un déclin des ressources⁴². Du fait des faibles rendements générés par les utilisations actuelles des terres, les agriculteurs sont souvent prêts à vendre leurs terres aux sociétés d'exploitation de palmiers à huile à des prix très faibles. Dans certaines régions, les prix fonciers ont connu une forte augmentation suite à l'arrivée des cultures de palmiers à huile, apportant des bénéfices importants aux agriculteurs qui parviennent à conserver leurs terres⁴³.

Certains gouvernements, comme en Indonésie, ont réussi à appuyer les exploitations des petits agriculteurs par le biais d'initiatives telles que le programme NES (*Nucleus Estate Smallholder*). La superficie occupée par les petits agriculteurs en Indonésie a augmenté de 16 pour cent par an entre 1997 et 2007, plus rapidement que la croissance dans les plantations industrielles publiques et privées (Tableau 3).

Bien que les petits agriculteurs produisent 60 pour cent de la production mondiale d'huile de palme, ils obtiennent généralement des rendements nettement inférieurs à ceux des plantations industrielles privées ou publiques.

L'augmentation de la productivité des petits agriculteurs constitue un défi majeur. Les meilleures plantations commerciales d'Asie du Sud-est produisent plus de 7 tonnes d'huile/ha/an, tandis que certains petits agriculteurs produisent moins de 0,5 tonnes d'huile/ha/an. Le problème est plus grave chez les petits agriculteurs soutenus ou « bénéficiant de programmes d'aide » opérant dans le cadre de politiques telles que la Felde en Malaisie et le NES et des programmes coopératifs subséquents en Indonésie ont généralement accès à un soutien technique et financier fourni par les sociétés « mères ».

Les principales contraintes affectant la production des petits agriculteurs sont la difficulté à se procurer le capital nécessaire pour pouvoir couvrir les dépenses à régler d'avance. Les petits agriculteurs ne disposent souvent pas des garanties nécessaires pour pouvoir bénéficier des financements proposés par les banques, de l'accès à de bons conseils techniques et aux informations du marché. L'obtention d'un prix raisonnable pour leurs produits constitue une préoccupation essentielle. Ces agriculteurs, qui se trouvent dans une situation monopsonique dans les zones rurales, ont désormais peu d'influence sur la fixation des prix. Dès lors que le secteur de l'huile de palme commence à se tourner vers la production d'une huile de palme viable certifiée conformément aux normes fixées par la RSPO ainsi que d'autres organisations, les petits agriculteurs risquent de perdre des parts de marché s'ils n'améliorent pas leurs pratiques de production afin de se conformer aux exigences strictes de la certification.

Les études réalisées suggèrent qu'un meilleur accès à de meilleurs semis, aux engrais et à de meilleures pratiques de gestion entraînent des bénéfices plus importants. Par exemple, l'Indonesian Oil Palm Research Institute dispose d'un programme actif de production de graines et d'amélioration génétique. L'expérience brésilienne basée sur des travaux de recherche croissant est prometteuse. Dans un programme brésilien destiné aux agriculteurs pauvres des zones rurales, dont bon nombre sont des femmes, 90 % des agriculteurs ont obtenu des rendements supérieurs à ceux des plantations privées, et en Papouasie Nouvelle-Guinée, une étude récente a révélé que l'ajustement d'une application d'engrais spécifique au site, associé à des services de vulgarisation technique ciblés, avait permis d'augmenter le rendement

³⁹ Hardter *et al*, cité dans Sheil *et al.*, 2009

⁴⁰ Koh *et al.*, à paraître

⁴¹ Rist *et al.*, à paraître

⁴² Levang 2002

⁴³ Rist *et al.*, à paraître.



des petits agriculteurs de 30 pour cent. Le renforcement des services de vulgarisation et de conseil, motivés par la demande, en faveur des petits agriculteurs et le développement de mécanismes innovants visant à financer les

petits agriculteurs sont également essentiels pour augmenter la productivité et les bénéfices.

Tableau 3 : Superficie consacrée à la culture de palmiers à huile en Indonésie, 1997 - 2007

Superficie consacrée aux palmiers à huile (en millions d'hectares)	1997	2007	1997 – 2007 croissance moyenne/an	Production d'huile de palme (en millions de tonnes)	1997	2007	1997 – 2007 croissance moyenne/an
Petits agriculteurs	0,81	2,57	12 pour cent	Petits agriculteurs	1,28	5,81	16 pour cent
Plantations publiques	0,52	0,69	3 pour cent	Plantations publiques	1,59	2,39	4 pour cent
Plantations privées	1,59	3,06	6,7 pour cent	Plantations privées	2,58	8,69	13 pour cent
Total	2,92	6,32	8 pour cent	Total	5,45	16,89	12 pour cent

Source : Données de l'Indonesia Palm Oil Board IPOB, 2008

3.5. Les solutions possibles pour améliorer les impacts sociaux du développement de la culture de palmiers à huile

Clarification de l'utilisation de la terre et des droits d'accès à la terre. Une grande partie des conflits entre les plantations commerciales de palmiers à huile et les locaux tourne autour de la question des droits fonciers. Des droits fonciers clairs permettraient aux populations locales de résister à l'expansion des plantations de palmiers à huile dans les zones où elles ne sont pas souhaitables, et permettraient aux agriculteurs de négocier des opérations plus favorables avec les sociétés là où elles sont souhaitées. La clarification des droits fonciers est également dans l'intérêt des entreprises, le conflit généré par des droits fonciers obscurs ou conflictuels engendrant un coût élevé pour ces dernières. Les droits fonciers

présenteraient l'avantage supplémentaire d'aider à faciliter l'accès au financement des petits agriculteurs. Les droits individuels ne constituent cependant pas l'unique forme de reconnaissance du droit foncier, et certains groupes pourraient s'opposer à des droits individuels.

Soutien aux mécanismes de résolution des conflits

Des conflits relatifs à la terre peuvent survenir entre les entreprises et les populations locales, et les intermédiaires pourraient améliorer les issues de ces conflits sur le court terme. Le Centre mondial pour l'agroforesterie a développé et testé un Système de soutien à la négociation et le programme Justice pour les pauvres a testé plusieurs modèles de règlements des conflits. La majorité des systèmes de certification volontaire incluent également des mécanismes de résolution des conflits. Ces modèles, ainsi que d'autres, pourraient être évalués afin



d'être développés à plus grande échelle, mais nécessiteraient de prendre en compte le cadre institutionnel ainsi que la durabilité du financement.

Réforme et normalisation des processus de négociation et contrats entre les petits agriculteurs et les entreprises. Les petits agriculteurs n'ont souvent pas conscience des modalités des contrats qu'ils signent avec les entreprises, et ces modalités sont parfois obscures, donnant lieu à des conflits par la suite. Ces contrats doivent être particulièrement clairs et équitables sur les questions relatives au transfert de la terre et aux modalités de la dette. Des initiatives multipartites telles que la RSPO pourraient jouer un rôle dans le développement de contrats standards adaptés ou adaptables aux conditions locales⁴⁴.

Améliorer les capacités de négociation des représentants des petits agriculteurs et des coopératives de petits agriculteurs. Les associations de petits agriculteurs jouent un rôle important dans la négociation de contrats avec les entreprises cultivant les palmiers à huile. Les agences de vulgarisation rurale et les groupes de la société civile peuvent améliorer la sensibilisation aux droits juridiques et aux options des petits agriculteurs, et contribuer à augmenter la capacité des coopératives de petits agriculteurs à négocier des contrats qui leurs soient favorables⁴⁵. Les groupes de la société civile pourraient également se concentrer sur les questions de gouvernance d'entreprise et de transparence interne des coopératives.

Promouvoir les petites plantations dans le développement futur de la culture de palmiers à huile. Les bénéfices locaux sont susceptibles d'être plus importants quand les agriculteurs conservent leur terre et participent à la culture des palmiers à huile que quand ils vendent leurs terres aux entreprises. Une option susceptible de permettre une participation plus importante des petits agriculteurs serait d'augmenter la superficie de la portion des petits agriculteurs dans les nouvelles plantations de palmiers à huile. Ceci doit être conjugué à des politiques garantissant que les partenariats bénéficient aux petits agriculteurs et que les droits des populations locales sont pris en compte dans le cas où de

petits agriculteurs seraient recrutés depuis d'autres régions.

Améliorer l'accès au marché des petits agriculteurs indépendants. Il est nécessaire de prendre en considération les options permettant de promouvoir les petites huileries et la manière dont ces installations pourraient être financées, gérées et entretenues. Ces installations devraient répondre aux exigences environnementales et sociales, ce qui s'avère souvent difficile pour des exploitations à petite échelle comme celles-ci.

Renforcer les services de vulgarisation en faveur des agriculteurs afin d'améliorer le rendement de ces derniers. Un meilleur accès à de meilleurs semis, aux engrais, et de meilleures pratiques de gestion permettraient aux petits agriculteurs d'obtenir des bénéfices plus importants. Le Projet de Responsabilisation des agriculteurs par les technologies et les informations agricoles (FEATI, *Farmer Empowerment Through Agricultural Technology and Information*), qui bénéficie du soutien de la Banque mondiale et fait partie de l'effort du gouvernement indonésien en faveur de la revitalisation du secteur agricole, pourrait être utilisé pour cibler les petits agriculteurs de palmiers à huile. Le projet FEATI a pour objectif de responsabiliser les agriculteurs grâce à de meilleurs réseaux d'information, au développement de l'industrie agro-alimentaire communautaire et à l'amélioration des liens entre la recherche et le développement.

La nature et l'ampleur des préoccupations et des défis sociaux et environnementaux sont propres à chaque pays et à chaque système de production. Ces défis ont reçu l'attention du plus grand pays producteur, l'Indonésie, où les aspects sociaux et environnementaux du changement de l'aménagement du territoire et les questions de gouvernance connexes constituent le centre des préoccupations. Dans d'autres pays et régions, et notamment en Amérique latine, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Afrique subsaharienne, ces défis se sont révélés moins importants, peut-être du fait de la vitesse de développement moins importante du secteur. En Afrique subsaharienne, les défis les plus importants consistent à améliorer la productivité et la compétitivité.

⁴⁴ Rist et al, à paraître

⁴⁵ Rist et al, à paraître



IV. CADRE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE ET STRATEGIE D'IFC

Comme l'indique la section précédente, l'huile de palme offre des opportunités significatives de croissance économique, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, mais elle peut aussi entraîner des conséquences négatives sur le plan environnemental et social. A la lumière de la croissance continue de la demande d'huile de palme et de ses avantages comparatifs par rapport à d'autres huiles végétales, il est incontestablement nécessaire de mener une action multipartite concertée visant à renforcer les impacts sur le développement, à atténuer les conséquences négatives et à développer la durabilité sur l'ensemble du secteur. Chaque groupe de parties prenantes a un rôle important à jouer à cet égard (voir Annexe V pour de plus amples informations sur les acteurs du secteur de l'huile de palme).

Les gouvernements et les entreprises privées jouent un rôle essentiel. Les gouvernements mettent en place une politique favorable, développent des cadres réglementaires appropriés et des mécanismes d'information publique solides et peuvent traiter les défaillances du marché. Le secteur privé est la principale source d'investissements et d'emplois dans le secteur et, sous réserve des exigences réglementaires et des capacités de mise en application, détermine les pratiques de l'industrie, notamment l'adoption de normes et de codes de conduite volontaires. Les grands acheteurs d'huile de palme peuvent influencer de manière significative les pratiques des producteurs. Les organisations de la société civile peuvent fournir des connaissances locales et une expertise technique, éduquer les communautés locales et tenir les gouvernements et autres acteurs pour responsables de l'application des normes nationales et internationales. Les institutions de développement travaillent avec des partenaires pour investir dans les programmes du secteur public et privé conçus pour générer une croissance économique, réduire la pauvreté et garantir la durabilité environnementale et sociale. Les forums multipartites, notamment la RSPO, offrent aux participants des opportunités d'entamer une action collective visant à définir les normes et à promouvoir la durabilité.

Dans des pays où il existe un intérêt pour un engagement, le GBM s'engage à mettre en œuvre ce Cadre et se tient prêt à soutenir le secteur de l'huile de palme dans le cadre de

son effort multipartite. Il reconnaît que l'action menée en collaboration entre toutes les parties prenantes est essentielle pour la durabilité environnementale et sociale et considère qu'il peut contribuer à ce processus.

A. CADRE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

4.1. Piliers du Cadre du BGM

Comme base pour l'élaboration de ce Cadre, le BGM a pris en compte le retour d'informations qu'il a reçues d'un large éventail de parties prenantes dans le cadre du processus de consultation mondial (dont la majeure partie est reflétée dans les sections précédentes). Sur la base de ces consultations et de sa propre expérience dans le secteur de l'huile de palme, le GBM a identifié quatre piliers centraux dont dépend le développement réussi dans ce secteur. Les thèmes sont les suivants :

- Un environnement politique et réglementaire propice qui encourage les investissements durables sur le plan économique, environnemental et social dans le secteur ;
- La mobilisation d'investissements durables du secteur privé dans les pays producteurs d'huile de palme ;
- Le partage des bénéfices avec les petits agriculteurs et les communautés ;
- Des codes de pratique durables qui puissent être adoptés par les producteurs et les acheteurs d'huile de palme.

L'application de ces piliers variera en fonction du pays, du secteur et du projet tout comme l'engagement éventuel du GBM. La mise en œuvre des actions visant à soutenir ces piliers est en définitive la responsabilité des gouvernements nationaux, provinciaux et locaux et autres parties prenantes, notamment les sociétés privées, la société civile et les communautés locales. Si cela lui est demandé, le GBM peut travailler avec des partenaires à contribuer à la conception et à l'élaboration de politiques et environnements réglementaires appropriés ; à fournir des financements à la fois au secteur public et au secteur privé pour développer davantage le secteur ; à faciliter le partage des bénéfices avec les petits agriculteurs et les communautés locales ; et à



soutenir le développement de codes de pratique durable.

Le GBM s'engage habituellement par le biais du développement des Stratégies d'aide-pays ou de partenariats. De plus en plus, les stratégies sont développées conjointement par la Banque mondiale et IFC et sont révisées et mises à jour tous les trois à quatre ans. Sous réserve de l'intérêt du gouvernement pour l'engagement et de ses priorités en matière de développement, la revue et/ou la formulation de nouvelles Stratégies d'aide-pays et de partenariats servent d'opportunité pour développer des programmes qui prennent en compte les quatre piliers du cadre de l'huile de palme d'un pays.

- **L'environnement politique et réglementaire.** Parvenir à des investissements durables sur le plan environnemental et social dans le secteur de l'huile de palme peut être difficile si l'environnement politique et réglementaire favorable est faible. Les questions relatives à l'acquisition de la terre, au régime foncier, à la gouvernance forestière et aux droits des travailleurs, communautés et populations autochtones sont à la base de nombreux problèmes sociaux et environnementaux dans le secteur. Lorsque des politiques et réglementations existent, une meilleure mise en œuvre des systèmes de gestion des terres, de l'aménagement du territoire, de l'évaluation de l'impact environnemental et des réglementations s'y rapportant, de la réglementation du travail et de la résolution des conflits peut contribuer à protéger la biodiversité, à atténuer le changement climatique, à protéger les droits des travailleurs et des communautés locales, et à permettre la mise en application de normes de durabilité et de codes de bonne pratique. Dans certains cas, le développement des capacités visant à renforcer une bonne gouvernance et des mécanismes régulateurs et de redevabilité est nécessaire.
- **Investissement durable du secteur privé.** L'investissement dans un large éventail d'acteurs du secteur privé sur

l'ensemble de la chaîne de valeur ou en coopération avec ces derniers, en utilisant un financement direct et indirect et des services de conseil peut contribuer à la durabilité.

- **Le partage des bénéfices avec les petits agriculteurs et les communautés.** L'huile de palme peut contribuer de manière significative à l'amélioration des moyens de subsistance et à la réduction de la pauvreté dans de nombreuses communautés rurales et une promotion plus importante des modèles durables sur le plan environnemental et social du développement de l'huile de palme qui améliorent la distribution des bénéfices en faveur des communautés locales et petits agriculteurs est une priorité. L'intégration des petits agriculteurs dans les marchés mondiaux croissants et les chaînes agro-alimentaires est essentielle pour régler le problème de la pauvreté. L'identification et le déploiement de modèles commerciaux inclusifs, l'investissement dans des infrastructures qui permettent aux petits agriculteurs d'accéder aux marchés, le renforcement des organisations de petits producteurs et des services de vulgarisation et de conseil, l'investissement dans des mécanismes financiers novateurs visant à fournir un accès aux financements sont essentiels au partage des bénéfices.
- **Codes de pratique durable.** Le développement, l'adoption et la mise en œuvre de normes de durabilité et de codes de pratique volontaires, incluant des systèmes de certification, se font lorsque, associés à des conditions réglementaires complémentaires, il existe des moyens effectifs de parvenir à un changement à l'échelle du secteur dans l'industrie.

Le tableau et les paragraphes suivants résument les rôles et actions que le GBM entreprendrait en appui à une approche multipartite.



Tableau 4 : Résumé des interventions possibles du GBM dans le cadre des quatre piliers et leur relation avec les retours d'informations émanant des consultations

Retour d'informations des parties prenantes émanant des consultations	Piliers de développement du secteur de l'huile de palme			
	Politique/règlementation	Investissement privé	Partage des bénéfices	Normes de durabilité
Aspects de l'environnement politique/juridique public , notamment les questions de gouvernance, de droits de l'homme et les préoccupations liées à la réglementation, en particulier l'aménagement du territoire	Processus de planification de la SAP/SPP Systèmes d'enregistrement foncier Renforcement des réglementations environnementales Dialogue politique	Traiter les contraintes pesant sur l'investissement	Dialogue politique Renforcement de la protection juridique et de la capacité de mise en application en appui aux droits fonciers et à l'accès à la terre	Dialogue politique Développement et renforcement des systèmes d'accréditation et de certification
Préoccupations environnementales , notamment la déforestation, la perte de biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, la conversion des terres à VEE et tourbeuses	Développer une Evaluation de l'impact environnemental (EIE) et de la capacité institutionnelle et des organes chargés de la mise en application Développer des bases de connaissances, une comptabilisation des GES, la protection des biens forestiers et à VEE, la gestion des connaissances	Application des Critères de performance Politiques de sauvegarde nécessitant une certification Renforcement de la capacité de gestion environnementale Assistance par des services de conseil	Services de vulgarisation incluant une formation en gestion d'exploitation agricole, RSPO ou certification similaire	Assistance par des services de conseil (renforcement de la capacité d'audit locale)
Questions de droits sociaux et humains relatives à l'acquisition de terres et au régime foncier, aux droits	Dialogue politique Systèmes de régime foncier et mise en application Mécanismes de	Programmes de développement communautaires Assistance par des services de conseil	Programmes de développement communautaires, RSPO, ou certification similaire	Assistance par des services de conseil dans l'appui à l'engagement communautaire



Retour d'informations des parties prenantes émanant des consultations	Piliers de développement du secteur de l'huile de palme			
	Politique/règlementation	Investissement privé	Partage des bénéfices	Normes de durabilité
des populations autochtones, à la résolution de conflits	gestion des conflits Protection juridique Questions liées au genre	Adoption par les entreprises de procédures d'évitement et de résolution des conflits	Soutien communautaire large	
Préoccupations des petits agriculteurs, notamment l'accès aux financements, aux marchés, et aux intrants, nécessité d'une amélioration des rendements, de l'accès à la terre	Dialogue politique, institution de plasma et autres programmes d'aide en faveur des fournisseurs tiers	Accès aux financements par le biais de grandes sociétés de transformation et institutions financières Assurance des récoltes Assistance technique et aide aux intrants Fourniture d'infrastructures rurales	Promotion de l'accès au marché et prix des producteurs attractifs Renforcement des organisations de producteurs, des programmes d'aide aux petits planteurs tiers Services de vulgarisation et d'intrants agricoles Accès au financement Amélioration des rendements	Assistance par des services de conseil Soutien aux petits agriculteurs en matière de respect des normes (c.à.d. certification de groupe)
Normes et certifications, notamment le rôle de la RSPO, demande de CSPO	Dialogue politique Développement de systèmes d'accréditation et de certification conformément au cadre réglementaire pertinent. Développement de normes	Aide à l'harmonisation et à la cohérence dans la mise en application Aider les clients à obtenir la certification	Contribuer au développement de normes pour les petits agriculteurs, certification de groupe	Implication multipartite Assistance par des services de conseil, notamment capacité de soutien à la RSPO et normes associées



4.1.1. L'environnement politique et réglementaire

Le traitement des questions politiques et réglementaires relatives à l'huile de palme est essentiel mais complexe et à multiples facettes, et implique l'ensemble de l'éventail des parties prenantes. Le dialogue, l'analyse et la planification associés au partage des connaissances constituent des composantes clés. Le GBM dispose de la capacité et de l'expérience nécessaires pour traiter ces questions en facilitant :

Le dialogue politique, l'analyse et une planification avancée. L'engagement de la Banque mondiale auprès des gouvernements fournit une opportunité de faciliter un dialogue sur les questions de politique et de réglementation au niveau national⁴⁶. Si les gouvernements cherchent à ajuster leurs environnements politiques et réglementaires, la Banque peut les aider grâce à son travail analytique et ses services de conseil. À leur demande, les problèmes du secteur de l'huile de palme pourraient être liés aux dialogues politiques avec les gouvernements hôtes. L'objectif de cet engagement pourrait inclure l'amélioration et la mise en place d'un cadre politique, institutionnel et juridique se rapportant à la terre et aux autres ressources naturelles, aux droits des travailleurs, des communautés et des populations autochtones. Un travail d'analyse supplémentaire dans les pays principaux pourrait aussi être inclus au cycle de planification des Stratégies d'aide-pays et de partenariats, fournissant ainsi une planification à l'avance permettant de développer des programmes efficaces.

Dialogue public-privé : Travaillant en collaboration sur des domaines tels que le diagnostic et les réformes du climat d'investissement, la Banque mondiale et IFC peuvent contribuer au dialogue avec les acteurs du secteur public et privé et avec d'autres partenaires, afin d'informer la définition des priorités stratégiques au niveau national. De plus, IFC, qui dispose de connexions essentielles avec les clients du secteur privé, est bien placée pour fournir aux gouvernements des informations sur les

⁴⁶ Les plans visant à traiter ces domaines pourraient également s'appuyer sur l'analyse existante issue du Plan d'action pour l'agriculture 2010-2012 du GBM, de l'Initiative « Doing Business for Agriculture » et du programme de travail pour un Investissement agricole responsable

contraintes et les incitations liées au développement du secteur privé.

Approche complète des droits de propriété et des questions foncières. Outre un cadre politique et réglementaire solide, la garantie des droits de propriété est essentielle pour augmenter les incitations locales à l'investissement, protéger les droits des utilisateurs actuels et améliorer la productivité. Les programmes visant à renforcer la garantie des droits fonciers, en particulier pour les agriculteurs et communautés pauvres et autres groupes vulnérables, sont depuis longtemps une idée maîtresse des interventions de la Banque mondiale⁴⁷. L'amélioration de la clarté des droits permettrait à la population locale d'avoir davantage de poids dans la négociation des modalités visant à mettre à disposition leurs terres pour la culture de l'huile de palme et réduirait les coûts pour les entreprises.

Le conflit social autour de l'expansion de l'huile de palme découle d'accords contractuels opaques et mal compris, de l'insuffisance de consultations, et du partage limité des bénéfices avec les communautés locales⁴⁸. Les contrats restent souvent obscurs quant aux modalités de transfert de la terre, de rémunérations des petits planteurs et d'emploi de la population locale⁴⁹. La création d'associations de petits agriculteurs, une plus grande clarté des contrats, et des voies pour résoudre les conflits pourraient aider à régler ces problèmes.

Gouvernance forestière et aménagement du territoire. Une meilleure gouvernance forestière est également au cœur du défi pour parvenir à une production d'huile de palme durable. Le GBM peut soutenir des investissements qui traitent des facteurs contribuant à la déforestation et à la dégradation tels que des incitations en faveur de la certification communautaire, une gestion

⁴⁷ Dans le cadre du Plan d'action pour l'agriculture, le GBM a adopté une approche complète pour améliorer l'accès à la terre et la garantie de la terre en faveur du développement agricole : incluant (1) l'établissement de réformes politiques et juridiques foncières, (2) l'augmentation de la sécurité du régime foncier coutumier et informel existant, (3) la modernisation des pratiques d'administration foncière, (4) la prévention ou la réduction des conflits portant sur la terre et (5) le traitement des problèmes liés à la terre dans le contexte des investissements dans l'agriculture à grande échelle.

⁴⁸ Banque mondiale, 2009

⁴⁹ Colchester *et al.*, 2006



transparente des terres forestières publiques, l'amélioration de la gouvernance forestière, le développement de la capacité institutionnelle, et la facilitation du flux d'informations. L'aménagement du territoire demande une attention particulière afin de désigner clairement les zones à VEE à éviter dans le cadre de l'expansion de la production d'huile de palme, et les terres dégradées qui sont adaptées sur le plan agronome à la production d'huile de palme et disposant d'infrastructures suffisantes pour permettre une expansion durable. Le Brésil a été le premier à mettre en place un tel système qui pourrait servir de modèles à d'autres pays. Dans le cadre de son travail avec les organismes gouvernementaux dans cette sphère, la BM pourrait appliquer son expérience en matière d'aménagement du territoire et de renforcement des capacités locales pour aider les gouvernements à réglementer l'utilisation de la terre afin de développer les connaissances dans ce domaine essentiel.

Communication et partage des connaissances.

Les difficultés de coordination dans le secteur de l'huile de palme résultent souvent d'une mauvaise communication, d'un partage insuffisant et d'une mauvaise évaluation des connaissances. Le GBM pourrait intégrer des propositions se rapportant à l'huile de palme à des initiatives foncières en cours dans des pays sélectionnés, et chercher à améliorer le dialogue et la coordination entre les différents segments (agroalimentaire, financier, foncier, forestier, environnemental, juridique et social) et à différents échelons du gouvernement dans leur mise en œuvre. Les outils d'évaluation de la gouvernance forestière récemment élaborés par la BM sont également applicables au secteur de l'huile de palme. Ils permettent aux parties prenantes de mieux évaluer l'environnement de la gouvernance, de formuler des interventions réalisables et de suivre les progrès réalisés.

Des difficultés récentes dans le secteur de l'huile de palme sont apparues en partie du fait de l'absence d'une base de connaissances adéquates sur les problèmes du secteur. Le GBM cherchera des opportunités de poursuivre ce travail, en particulier en Afrique subsaharienne, où les informations récentes sont rares. Un travail d'analyse plus approfondi sur des problèmes particuliers, tels que la gouvernance foncière et forestière et les droits des communautés, peut également se révéler nécessaire.

Evaluations et renforcement des capacités.

Les évaluations de l'impact social et environnemental des investissements privés de grande envergure dans le secteur de l'huile de palme ont généralement été médiocres, voire absentes. Lorsqu'elles sont commandées ou réalisées, le secteur public dispose généralement de peu de capacités pour les évaluer ou suivre leur mise en œuvre. Le GBM peut si nécessaire intégrer le renforcement des capacités des institutions publiques et privées opérant dans le secteur de l'huile de palme à des activités de la BM en cours (par ex. par le biais de l'Institut de la Banque mondiale), et augmenter l'accès aux connaissances relatives aux systèmes de suivi modernes et partager ces connaissances. Des programmes pilotes spécialement conçus dans des pays producteurs d'huile de palme sélectionnés peuvent être envisagés. IFC pourrait également avoir l'opportunité de développer des petites et moyennes entreprises (PME) pour préparer des évaluations de l'impact environnemental et social et réaliser une évaluation de la biodiversité incluant les services écosystémiques.

4.1.2. Mobilisation des investissements du secteur privé

Le GBM peut soutenir le développement durable du secteur de l'huile de palme par le biais d'investissements dans un large éventail de clients et parties prenantes de la chaîne de valeur ou d'une coopération avec ces derniers, en utilisant un financement direct et indirect et des services de conseil. Des objectifs précis incluraient l'encouragement des investissements productifs qui contribuent à la croissance économique et à la création d'emplois, le partage des bénéfices avec les communautés locales et les petits agriculteurs, l'adoption de pratiques environnementales et sociales telles que celles reflétées dans les Sauvegardes et les Critères de performance du GBM, la promotion d'une certification selon les normes de durabilité internationales en vigueur telles que la RSPO et une augmentation de la proportion de CSPO sur le marché.

Un financement direct et indirect, parallèlement aux services de conseil associés en faveur du développement du secteur privé, constituent la branche d'activité centrale d'IFC⁵⁰. La société se fonde sur une couverture

⁵⁰ Les produits financiers d'IFC incluent des prêts, des participations au capital, un financement des exportations, un financement intermédiaire, des



mondiale et une livraison locale, sur son rôle de catalyseur en tant que financier de premier plan, et sur son travail en tant qu'élaborateur reconnu de normes environnementales et sociales. IFC peut promouvoir un changement en travaillant avec des entreprises, petites, moyennes et grandes, dans divers segments de l'économie (producteurs, négociants, entreprises de transformation et services de soutien) qui s'engagent à appliquer des pratiques durables et peuvent respecter les Critères de performance d'IFC.

4.1.3. Le partage des bénéfices avec les petits agriculteurs et les communautés.

Si cela lui est demandé, le GBM peut contribuer à l'identification et au déploiement de modèles commerciaux durables et inclusifs propres à un pays qui pourraient renforcer la participation des petits agriculteurs dans le secteur de l'huile de palme et maximiser les opportunités et bénéfices en faveur des petits agriculteurs, des communautés locales et des populations autochtones. La majeure partie de ces modèles commerciaux supposent des partenariats entre de grandes plantations disposant d'huilerie et des petits producteurs. Les investissements d'IFC pourraient inclure des moyennes et grandes entreprises, tandis que le centre d'attention de la BM pourrait porter sur le renforcement des organisations de petits agriculteurs. Les modèles commerciaux pourraient dépendre des structures des régimes fonciers et de l'environnement politique, ainsi que de considérations d'ordre culturel, environnemental et démographique. Le soutien du GBM serait centré sur des modèles commerciaux qui encouragent des accords contractuels légaux et transparents, un partage équitable des risques et des bénéfices, une inclusivité des genres et une durabilité.

Investir dans les infrastructures. Un meilleur accès aux marchés et les coûts de transaction et les risques moindres qui en résulteraient sont essentiels au succès du secteur dans la plupart des domaines. Dans des pays producteurs d'huile de palme

garanties et des mécanismes de financement de partage des risques, des partenariats public-privé et des moyens de privatisation et des fonds. Ils sont renforcés par une gamme de services de conseil dans des domaines tels que les liens de la chaîne agro-alimentaire, le climat d'investissement, les normes écologiques, les normes liées au travail, une production plus propre, l'accès aux financements et l'investissement communautaire.

sélectionnés, le GBM pourrait promouvoir des investissements dans les installations portuaires, les télécommunications et les réseaux routiers situés dans les zones de production d'huile de palme des petits producteurs afin de soutenir leur accès au marché et favoriser une croissance plus rapide. Un soutien pourrait inclure des investissements dans de nouvelles infrastructures, la modernisation des infrastructures actuelles, et le soutien aux mécanismes institutionnels de maintenance des infrastructures.

Renforcement des organisations de petits producteurs. Le GBM dispose d'un solide passé de soutien aux organisations de producteurs et communautaires. Le renforcement des organisations de producteurs d'huile de palme inclurait une assistance technique dans le développement de la capacité de gestion et le pouvoir de négociation, le renforcement de la représentativité et la fourniture de mécanismes de résolutions des conflits. Les encourager à organiser et développer leur capacité une fois qu'elles ont été créées est une caractéristique primordiale des programmes soutenus par la Banque mondiale, avec l'aide fournie aux gouvernements pour identifier et déployer des modèles commerciaux inclusifs qui encouragent les opportunités en faveur des petits agriculteurs..

Investir dans des mécanismes financiers afin de fournir aux petits agriculteurs un accès au financement. Le GBM recherchera des opportunités d'améliorer l'accès au financement des petits agriculteurs et des organisations de petits agriculteurs. Ce financement viserait à mettre en place des accords de partage des risques appropriés en collaboration avec les gouvernements, les grands producteurs d'huile de palme, les entreprises de transformation, les négociants et les institutions financières. L'objectif de ce financement serait d'aider les petits agriculteurs et les organisations d'agriculteurs, à accéder aux capitaux d'investissements de court et de long terme afin qu'ils puissent améliorer leurs pratiques agricoles, augmenter les rendements, et adopter de bonnes pratiques environnementales et sociales. De plus, les services de conseil pourraient être fournis aux institutions financières afin d'améliorer leurs processus et pratiques d'octroi de prêts, tout en les aidant à introduire et mettre en œuvre des évaluations du risque environnemental et social appropriées et une



prise de décisions en matière d'octroi de prêts au secteur de l'huile de palme.

Le renforcement des services de vulgarisation et de conseil en faveur des petits producteurs. Les petites plantations d'huile de palme ont des rendements significativement inférieurs à ceux des plantations des grands domaines ou publiques. Un meilleur accès à des semis, des engrais et des pratiques de gestion de meilleure qualité entraînerait des rendements et des bénéfices plus importants pour les petits producteurs. Le soutien du GBM pourrait se concentrer sur l'amélioration de la pertinence, de la réactivité et des liens des travaux de recherche et de vulgarisation. Le développement des services de vulgarisation motivés par la demande utilisant la capacité des secteurs public et privé et des organisations de petits producteurs, le déploiement de l'utilisation des TIC pour fournir aux petits producteurs de meilleures informations et l'utilisation accrue des subventions de contrepartie pour l'adoption d'une technologie nécessitent également un soutien.

Réduire les risques et la vulnérabilité. Le GBM développe actuellement des mécanismes novateurs tels que le Mécanisme mondial de réassurance basé sur un indice d'IFC, qui soutient l'assurance des récoltes pour couvrir les petits producteurs des pays en voie de développement. La Banque mondiale propose également des cours de formations en marchés à terme et couverture du risque de change (hedging) pour la gestion du risque lié aux prix des produits. De plus, le soutien du GBM pourrait promouvoir des systèmes d'exploitation agricoles diversifiés dont l'huile de palme serait une composante. Par exemple, la majorité des petits agriculteurs en Indonésie produisent à la fois du caoutchouc et de l'huile de palme, tandis que les petits agriculteurs en Afrique de l'Ouest produisent de l'huile de palme et des cultures vivrières.

Fournir des interventions associées au profit des petits agriculteurs. Par le passé, le principal contexte du soutien par IFC des petits agriculteurs a concerné les fournisseurs tiers associés à des plantations et/ou des entreprises de transformation plus importantes. IFC dispose de capacités supplémentaires par le biais de ses services de conseil élargis, proposant des produits qui favorisent l'accès aux financements (et soutiennent une certification de groupe qui

peut fournir des moyens financièrement plus abordables aux petits agriculteurs d'atteindre le niveau certifié).

Fournir des services de conseil. D'autres études sur les services de conseil qu'IFC réalise en appui aux petits agriculteurs sont les suivants :

- Caractériser les petits agriculteurs afin de mieux comprendre leurs besoins
- Cataloguer les besoins en intrants et les pratiques de gestion des petites plantations
- Evaluer les moyens possibles d'augmenter l'accès aux financements
- Fournir du matériel instructif sur les meilleures pratiques de gestion agricole, qui pourraient aider les petits agriculteurs à mieux se préparer à la certification

En comprenant mieux les systèmes de production des petits agriculteurs et leurs besoins, IFC sera mieux informé pour travailler avec des bailleurs à concevoir des projets de services de conseil qui répondent aux besoins de la population croissante des petits producteurs d'huile de palme. IFC utiliserait ces données pour établir une base de référence plus précise pour différents systèmes de petites plantations de palmiers à huile afin de suivre les résultats au niveau des petits agriculteurs. Cela pourrait inclure les données relatives aux rendements et aux revenus s'y rapportant de la production des petits agriculteurs mais aussi les contraintes et les moteurs de l'amélioration des rendements. La base de référence pourrait servir à mesurer les bénéfices que les petits producteurs devraient réaliser suite à la certification et prendre en compte les coûts de mise en conformité supplémentaires. Ces informations contribueraient à déterminer s'il existe une demande motivée des petits agriculteurs pour l'adoption des normes des Principes et critères (P&C) de la RSPO ou autres certifications.

4.1.4. Codes de pratique durable

Le développement, l'adoption et la mise en œuvre de critères de durabilité et de codes de pratique se font lorsque, associés à des conditions réglementaires complémentaires, il existe des moyens effectifs de parvenir à un changement à l'échelle du secteur dans l'industrie. Le GBM s'engage à une production



d'huile de palme durable. Le GBM travaillera avec des partenaires à encourager le développement des normes internationales et codes de pratique appropriés, notamment les systèmes de certification basés sur les normes. Cela sera informé par les leçons tirées de l'expérience en matière de certification dans des secteurs associés.

La préoccupation quant aux impacts environnementaux et sociaux de l'industrie de l'huile de palme a entraîné la création d'une table ronde indépendante des parties prenantes concernées pour traiter ces problèmes. Au cours de ses sept années d'existence, la RSPO a élaboré avec succès une norme (ses Principes et critères) et un système de certification visant à certifier que les plantations d'huile de palme sont gérées de manière durable. En dépit des progrès qu'elle a réalisés, les critiques soulignent la nécessité pour la RSPO de continuer à élargir la représentation des parties prenantes en son sein et à renforcer sa capacité d'audit et de mise en application. IFC a soutenu le développement de la RSPO, principalement par le biais de son Programme pour la biodiversité et les produits de base agricoles (BACP) financé par le Fonds pour l'environnement mondial. IFC continuera à s'engager auprès de la RSPO et à la renforcer par l'intermédiaire de ses membres, d'une participation aux comités techniques, et d'un soutien par le biais du BACP ou d'autres programmes.

Bien qu'une certification indépendante pour une gestion durable des plantations d'huile de palme puisse constituer un moyen efficace de promotion d'une production durable d'huile de palme, en pratique, l'ensemble des exigences du plan de certification de la RSPO dépassera probablement de très loin la capacité de la majorité des petits agriculteurs, qui peuvent alors être sensiblement désavantagés. Cette préoccupation est activement traitée par la RSPO, qui a proposé des moyens d'y remédier tels que l'inclusion des petits agriculteurs au processus de certification des grandes plantations ou une certification distincte des groupes de petits agriculteurs. Une révision de la norme pour accueillir les préoccupations des petits producteurs fait également l'objet de discussions au sein de la RSPO.

La RSPO a demandé à IFC d'aider à la création d'un mécanisme de financement du développement des petits producteurs en utilisant les fonds qu'elle obtient de la prime

sur la CSPO (l'huile de palme durable certifiée). IFC répond à cette requête en : (1) cataloguant les pratiques actuelles et passées des services financiers fournis aux petits agriculteurs d'huile de palme ; (2) en évaluant les moyens potentiels de soutenir l'accès aux services financiers ; et (3) en fournissant des recommandations pour d'éventuels nouveaux modèles de financement plus transparents et pertinents pour l'Indonésie.

Bien que la RSPO soit actuellement reconnue comme étant le seul système de certification se consacrant exclusivement au secteur de l'huile de palme, d'autres systèmes sont actuellement développés et peuvent jouer un rôle supplémentaire à l'avenir. Par exemple, le réseau pour l'agriculture durable (SAN)⁵¹ a développé une Norme pour l'agriculture durable à appliquer dans la certification de diverses cultures agricoles, sous le nom commercial de « Rainforst Alliance Certified », largement appliquée à ce jour en Amérique latine. SAN a récemment adopté un addendum pour couvrir l'huile de palme et l'intègre à sa norme générale. La norme du SAN diffère de celle de la RSPO en ce sens qu'elle détaille davantage ses critères traitant de la préservation des ressources naturelles et de la santé et sécurité des travailleurs, entre autres priorités. Un benchmarking informel de cette norme par rapport à la RSPO est en cours, et il est prévu que les systèmes se complètent.

L'intérêt que suscite l'utilisation des biocarburants étant grandissant, d'autres normes, telles que l'International Sustainability and Carbon Certification (ISCC) ont été développées. La Table ronde pour des biocarburants durables (RSB) teste aussi actuellement l'application de son système de certification basé sur les Principes et critères de la RSB, qui définissent le niveau de responsabilité sociale et environnementale que les biocarburants certifiés RSB doivent atteindre.

De plus, certains pays développent actuellement des normes au niveau national,

⁵¹ SAN is a coalition of nine independent non-profit conservation organizations: Conservacion y Desarrollo (Ecuador), Fundacion Interamericana de Investigacion Tropical (Guatemala), Fundacion Natura (Colombia), ICADE (Honduras), IMAFLORA (Brazil), Nature Conservation Foundation (India), Pronatura Chiapas (Mexico), SalvaNatura (El Salvador), and Rainforest Alliance.



tels que le système Indonesian Sustainable Palm Oil (ISPO).

IFC continuera à suivre l'application de ces normes et déterminera si elles peuvent répondre au Critère de performance 6 d'IFC à utiliser dans certaines circonstances⁵².

Chaînes agro-alimentaires. Les préoccupations de la chaîne agro-alimentaire ne peuvent être traitées que par le biais d'une action concertée visant à examiner l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire afin d'identifier les stades auxquels les problèmes peuvent se produire et les domaines où des parties tierces, telles que le GBM, disposent d'une influence pour traiter ces problèmes. Les Critères de performance d'IFC exigent que les risques liés à la chaîne agro-alimentaire (une main d'œuvre à faible coût, notamment le travail des enfants/travail forcé, et les ressources sensibles sur le plan écologique utilisées par le projet) soient examinés et traités de manière appropriée. L'Annexe XIII fournit une discussion supplémentaire sur les exigences relatives à la chaîne agro-alimentaire pour les entreprises de transformation et les négociants.

Bien qu'une certification au niveau de la plantation puisse contribuer à s'assurer que l'huile de palme est produite de manière durable, d'autres mécanismes sont nécessaires pour suivre l'huile de palme durable certifiée tout au long de la chaîne agro-alimentaire, des entreprises de transformation jusqu'aux consommateurs finaux. Bien qu'ils soient encore aux premiers stades de leur développement, des mécanismes sont actuellement développés pour suivre l'huile de palme, ce qui dépend de la sensibilisation des consommateurs/investisseurs (les certifications GreenPalm et Utz en étant deux exemples).

4.2. Approche commune pour la mise en œuvre du Cadre du GBM

Comme cela a été noté dans la section précédente, les stratégies-pays particulières sont en définitive déterminées par le gouvernement du pays hôte. Lorsqu'un pays souhaite inclure l'huile de palme à ses stratégies nationales, la Banque mondiale et IFC collaboreront pour mettre en œuvre une approche révisée de son engagement

⁵² Voir Annexe XIII pour plus d'informations sur ces exigences.

conformément aux quatre piliers étroitement liés.

La forme de l'engagement dans des pays donnés dépendra des conditions du pays, du secteur et du projet et des priorités du gouvernement hôte.

Comme pour toute opération, les politiques de sauvegarde environnementales, sociales et juridiques de la Banque (voir Annexe VI sur les Politiques de sauvegarde de la BM), et les processus de consultation s'appliqueront, ou lorsqu'un projet d'IFC est en cours, les Critères de performance d'IFC s'appliqueront (Voir Annexe XIII sur les Critères de performance d'IFC)..

Les investissements seront compatibles avec les mécanismes politiques, juridiques et régulateurs nationaux appropriés. Dans des pays où les mécanismes politiques, juridiques et réglementaires pertinents doivent être renforcés, le GBM investira, sous réserve que les Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale ou les Critères de performance d'IFC et les conditions de certification, tel qu'approprié, peuvent être respectés. Le développement des capacités visant à renforcer les mécanismes réglementaires et de redevabilité sera une priorité dans ces circonstances et sera réalisé en partenariat avec les gouvernements hôtes volontaires..

L'approche révisée sera la suivante :

F. Évaluation préliminaire. Lorsqu'un pays souhaite inclure la production d'huile de palme à sa stratégie nationale, les interventions seront conjointement évaluées par les équipes-pays de la Banque mondiale et d'IFC, avec des contributions extérieures si nécessaire, afin d'identifier les opportunités et les défis du secteur dans le pays concerné..

G. Approche intégrée. **Approche intégrée.** Le GBM s'engage à renforcer la coordination interne et la collaboration aux niveaux mondial, régional et national. L'évaluation préliminaire permettra d'identifier des opportunités d'engagement conjoint dans le secteur, tels que des analyses sectorielles conjointes, des analyses de la situation du pays dans les principaux pays producteurs ou pays pouvant développer leurs opérations, et des initiatives d'analyse spécifiques ciblées



dans des pays sélectionnés pour piloter un effort plus intense. Lors de la conception de ce travail sectoriel conjoint, le GBM prendra en compte la demande du gouvernement, le potentiel de fourniture de biens publics globaux, et les connaissances actuelles du GBM et de ses partenaires. De plus, des étapes conjointes au cours du cycle du projet pour les tâches habituelles du GBM seront définies et des équipes de travail conjointes créées.

- H. Note sur la bonne pratique pour guider le personnel.** Pour tout engagement dans l'huile de palme, le personnel du GBM sera guidé par une note sur la bonne pratique en matière de sélection et de conception de projet qui met en avant les bénéfices pour les communautés rurales, l'engagement auprès des petits agriculteurs, la limitation de l'impact sur les habitats naturels et les systèmes de traçabilité et de certification (pour les investissements dans la chaîne agro-alimentaire de l'huile de palme).
- I. Outil de dépistage et d'évaluation des risques (pour IFC).** Dans son évaluation des nouveaux investissements dans l'huile de palme, IFC utilisera un nouveau cadre d'évaluation des risques liés au pays, au secteur et au projet adapté prenant en compte les questions soulevées lors du processus de consultation.
- J. Une collaboration renforcée** avec les parties prenantes visant à mobiliser des investissements dans la recherche liée à l'huile de palme afin de renforcer la productivité, promouvoir la durabilité et le partage des bénéfices.
- K. Le suivi et l'évaluation** pour permettre de mesurer et de rendre compte des priorités citées ci-dessus.

Les interventions spécifiques au sein de chacun de ces domaines sont les suivantes :

4.2.1. Evaluation préliminaire

A.1 Analyse de la situation du pays pour le secteur de l'huile de palme. Le GBM réalisera des analyses situationnelles ciblées dans les pays producteurs d'huile de palme lorsqu'il existe une demande et un accord d'engagement.

Une approche plus stratégique est clairement nécessaire pour décider des interventions appropriées en appui au secteur de l'huile de palme, en particulier au niveau du pays. Par conséquent, IFC et la BM réaliseront, avant d'accorder tout nouveau prêt destiné à l'huile de palme à ce pays (c.à.d. des projets qui n'ont pas encore été présentés au Conseil) une Analyse de la situation du pays (ASP).

L'objectif de l'ASP est de résumer rapidement et efficacement les connaissances actuelles du secteur et d'identifier les problèmes, en particulier ceux qui limiteront probablement de manière significative le développement. L'ASP adoptera une vue holistique du secteur dans le pays, des acteurs concernés et de leurs rôles actuels et futurs. En pratique, des connaissances considérables du secteur de l'huile de palme et de l'environnement favorable existent déjà dans la majorité des cas, en particulier lorsque la BM gère déjà des programmes et qu'IFC investit déjà dans l'huile de palme ou d'autres secteurs. L'ASP est un moyen de rassembler formellement toutes ces informations dans un format accessible et pratique.

L'ASP peut recommander une analyse supplémentaire, et des études du contexte ou de base qui seraient précieuses pour informer le travail futur. Celles-ci pourraient inclure l'utilisation de l'Outil de dépistage et d'évaluation des risques d'IFC, qui a été développé spécialement pour cette tâche (et qui est abordé en détail dans la section sur la Stratégie d'IFC de ce rapport). Si cela est nécessaire et approprié dans un pays donné, elles pourraient également inclure d'autres outils d'évaluation et de gestion des risques du GBM tels que l'Évaluation environnementale stratégique (pour laquelle la BM a élaboré une boîte à outils pratique).

L'ASP devrait être un instrument flexible et pratique visant à fournir une vue générale stratégique du secteur, à identifier les problèmes et ce que le GBM et d'autres partenaires peuvent faire, et les domaines où ils peuvent avoir un impact. Elle ne se substituera pas à la planification et à l'analyse rigoureuses à réaliser dans le cadre du processus SAP/SPP, ni à l'évaluation approfondie des projets d'investissements et de services de conseil d'IFC. Elle servira à informer le processus SAP/SPP de la BM en termes de planification des programmes qui traitent les contraintes environnementales, sociales et de gouvernance



à plus long terme pesant sur le secteur de l'huile de palme qui ne peuvent être traitées que par des interventions du secteur public.

4.2.2. Approche intégrée

B.1 Collaboration systématique au cours du cycle du projet

La collaboration dans le travail d'analyse. La Banque mondiale produit un travail d'analyse et des produits d'assistance technique tandis qu'IFC fournit des services de conseil à ses clients. Pour améliorer la collaboration dans la programmation de ces tâches, les groupes de travail de la Banque mondiale inviteront du personnel d'IFC à titre d'examineur pair lors de la phase de conception et vice-versa pour les produits livrables d'IFC. Cela favorisera la coordination en amont et une meilleure qualité, grâce à la reconnaissance des différentes perspectives que chaque organisation a à proposer.

La collaboration dans les opérations d'investissement. Tout en reconnaissant que les approches des opérations d'investissement de la Banque mondiale et de celles d'IFC sont différentes et que le contenu spécifique de ces opérations varie et dépend énormément du contexte, les investisseurs privés, les petits producteurs agricoles, et les environnements politiques et favorables sont dans les deux cas essentiels. Ensuite, dès les premiers temps du cycle du projet, IFC et la BM se mettront en liaison pour identifier les opportunités d'interventions complémentaires et demander que la revue du concept du projet inclue du personnel d'IFC et de la BM.

B.2 Initiatives d'analyse spécifiques dans des pays sélectionnés pour piloter un effort plus intense.

Le GBM lancera des initiatives conjointes BM-IFC dans des pays qui visent à accélérer la collaboration sur le terrain. Des candidats potentiels sont :

- **Le Liberia**, où IFC est déjà active dans le travail de conseil et l'octroi de prêts, et où la Banque gère un portefeuille lié à l'agriculture de plus en plus important. Suite à une ASP telle que décrite plus haut, une revue complète de la stratégie sous-sectorielle de l'huile de palme réalisée conjointement par la BM et IFC fournira une évaluation complète du potentiel du secteur, de l'intérêt actuel des investisseurs, des opportunités pour un

développement du secteur général (notamment les programmes d'aide en faveur des petits planteurs), des risques environnementaux et sociaux, une analyse de la sensibilité aux conflits et des rôles proposés pour faire progresser les octrois de prêts de la BM et d'IFC.

- **Le Ghana**, où IFC soutient déjà une plantation d'huile de palme qui inclut une plateforme de petits planteurs. Dans le même temps, la Banque mondiale prépare une nouvelle opération pour soutenir l'agriculture commerciale qui inclura une composante visant à soutenir de nouveaux programmes d'aide intensifiés en faveur des petits planteurs et l'agriculture contractuelle. Ensuite, l'équipe chargée du projet travaillera avec IFC à examiner la possibilité de développer à la fois les relations commerciales existantes et la nouvelle opération afin d'augmenter l'empreinte sur le plan du développement de la plantation existante.
- En **Indonésie**, la BM finance actuellement le projet « Farmer Empowerment through Agricultural Technology and Information » (FEATI) qui vise à développer un système de recherche et de vulgarisation motivé par la demande et axé sur le marché bénéficiant aux agriculteurs de diverses cultures. De plus, un projet de « Sustainable Management of Agricultural Research and Technology Dissemination » (SMART-D) est en cours de préparation et renforcera davantage la productivité et les moyens de subsistance des petits agriculteurs en Indonésie. Au-delà de ces investissements en cours et prévus dans le secteur agricole, la BM étudie des opportunités de travail analytique destiné à améliorer les résultats sociaux, environnementaux et économiques de certaines cultures dont l'huile de palme, le café et le cacao. Ce travail complètera le programme de services de conseil d'IFC se concentrant sur l'insuffisance de la productivité des petits agriculteurs, la certification de durabilité des petits agriculteurs et les améliorations des pratiques de santé et de sécurité dans le secteur de l'huile de palme.

4.2.3. Note sur la bonne pratique pour guider le personnel

Une note sur la bonne pratique concernant les investissements dans l'huile de palme (Annexe



VII) guidera le personnel du GBM dans la sélection et la conception de projets. De plus, pour résumer l'approche révisée relative aux investissements dans l'huile de palme, la note inclut les critères suivants :

Critère 1. Il existe des bénéfices économiques avérés pour les populations rurales pauvres : la BM accordera la priorité aux projets qui bénéficient aux petits agriculteurs et à la réhabilitation des plantations dégradées existantes (et des plantations dégradées d'autres arboricultures qui sont converties en culture de palmiers à huile) qui bénéficie aux petits agriculteurs et aux nouvelles petites plantations ; IFC soutiendra les plantations et les sociétés dans la chaîne agro-alimentaire qui bénéficient aux communautés rurales tout en accordant la priorité aux projets qui bénéficient également aux petits agriculteurs et qui utilisent des terres dégradées.

Critère 2. Les petits agriculteurs et les sociétés d'huile de palme ont reconnu les droits d'utilisation de la terre pour cultiver de l'huile de palme et la BM soutient les processus de documentation et d'arbitrage lorsque cela est approprié.

Critère 3. Les impacts directs du développement de la culture des palmiers à huile sur les habitats naturels et/ou critiques sont limités. Si des scénarios alternatifs possibles ont été étudiés et que les impacts sont inévitables, des mesures d'atténuation seront prises. La priorité sera accordée à la réhabilitation des plantations existantes afin d'en améliorer la productivité. Dans le cas où des projets impliqueraient la mise en place de nouvelles plantations, la priorité devrait être accordée aux plantations développées sur des terres dégradées. Les plantations de palmiers à huile qui résultent sur une conversion ou une dégradation significative des habitats riches en carbone ou à valeur écologique élevée seront évitées.

Critère 4. De plus, lorsque des volumes significatifs d'huile de palme sont exportés, les systèmes de traçabilité et de certification sont en place ; lorsqu'ils ne le sont pas, un soutien est fourni pour le développement de systèmes de redevabilité appropriés et concernant la BM, l'investissement est limité aux programmes en faveur des petits agriculteurs.

4.2.4. Outil de dépistage et d'évaluation des risques (pour IFC)

Dans son évaluation des nouveaux investissements dans l'huile de palme, IFC utilisera un nouvel outil de dépistage et d'évaluation des risques adapté qui prend en compte les problèmes liés au pays, au secteur et au projet mis en avant lors du processus de consultation. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe XII.

4.2.5. Collaboration renforcée

E.1. Collaboration pour mobiliser l'investissement dans la recherche

S'assurer que la recherche répond aux besoins et préoccupations des petits et des grands producteurs et garantir l'accès aux projets de recherche sont des missions importantes de l'investissement public. Par le biais de partenariats avec des instituts de recherche publics notamment le CGRAI, le CIRAD et EMRAPA, le GBM défendra des investissements accrus dans la recherche axée sur les augmentations de productivité, les systèmes d'intensification écologique et d'exploitation agricole efficace, et la promotion de la dissémination.

E.2 Partenariats pour promouvoir la durabilité et le partage des bénéfices

Les partenariats jouent un rôle de plus en plus important dans le financement du développement et offrent des opportunités de soutien à ce secteur. En travaillant par le biais de partenariats, le GBM mobilisera un soutien pour l'analyse et le développement d'une huile de palme responsable sur le plan social et environnemental et pour la participation renforcée de la communauté aux processus de planification grâce aux programmes de collaboration en cours tels que le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) et le Growing Forest Partnership (GFP) (voir Annexe IX pour plus d'informations).

4.2.6 Suivi et évaluation

Le Tableau 5 résume l'approche du suivi et de l'évaluation que le GBM adoptera pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce Cadre. Il décrit chacun des piliers, les contributions et les activités, les conclusions et résultats attendus et la façon dont l'information sera divulguée. Concernant IFC, la pertinence des indicateurs au niveau du projet est suivie par le biais du Système de suivi des résultats sur le développement (DOTS). Ces indicateurs représentent les



différentes formes d'appui qu'IFC peut fournir et devront être adaptés à l'intervention concernée. Bon nombre de ces indicateurs sont explicitement désagrégés par genre, tels que ceux liés à l'emploi, à la formation et à la propriété.

Ce cadre aidera également à guider les objectifs des nouveaux projets, afin de s'assurer qu'ils sont cohérents dans le cadre de la stratégie plus générale. Bon nombre des indicateurs sont applicables dans le cadre des systèmes respectifs de méthodologie des investissements ou des conseils et de S&E de

la Banque mondiale et d'IFC ; ce cadre de S&E unifie la stratégie mais ne constitue pas un alignement de ces indicateurs à l'échelle du GBM du fait de la nature différente des interventions possibles. Ce cadre reconnaît bon nombre de ces différences et niveaux d'intervention, en fournissant une capacité solide de S&E et de génération de rapports à la fois au niveau des projets particuliers et de la stratégie agrégée. L'Annexe VIII fournit une brève description de l'approche du GBM au suivi et à l'évaluation.

Tableau 5 : Suivi et évaluation

Contributions/activités du GBM	Contributions et résultats	Conclusions et impacts ⁵³	Sources d'informations
Pilier 1 : Les environnements politique et réglementaire			
<i>Au niveau du pays, la BM :</i> soutient les gouvernements dans le renforcement des environnements politique et réglementaire pour une production d'huile de palme et une utilisation de la terre durables	Nombre de consultations des parties prenantes sur les questions de politique et de réglementation dans les pays ciblés Nombre d'engagements de la BM pour soutenir les améliorations de la réglementation/politique	Nombre de pays cibles qui ont entrepris des activités acceptées telles que des évaluations environnementales et sociales Nombre de nouvelles réglementations améliorées ou renforcées sur la production d'huile de palme durable ⁵⁴ Augmentation de la superficie de terre faisant l'objet d'une clarté réglementaire claire (par ex. sur l'utilisation de la terre, les droits de propriété, etc.)	Documents de SAP/SPP du GBM et rapports d'achèvement
Pilier 2 : Mobilisation d'investissements durables du secteur privé			
<i>Services de conseil/investissements d'IFC :</i> mobiliser la participation du secteur privé dans la production d'huile de palme	Nombre et montant (USD) des investissements d'IFC dans le secteur Nombre d'entités	Montant du financement (USD) facilité par des entités se consacrant à l'huile de palme soutenues par des investissements et des	Rapport annuel d'IFC Résumé d'IFC des informations relatives aux

⁵³ Si possible, une désagrégation par genre sera réalisée pour les conclusions et impacts

⁵⁴ Régissant l'utilisation de la terre, les risques environnementaux, la propriété, notamment les droits des populations autochtones, etc.



	bénéficiaire des services de conseil d'IFC	<p>services de conseil d'IFC</p> <p>Nombre de nouveaux produits financiers lancés⁵⁵</p> <p>Nombre d'employés permanents travaillant dans des entités se consacrant à l'huile de palme</p> <p>Nombre de MPME dans la chaîne de valeur touchées (en amont et en aval)</p> <p>Augmentation de la valeur des contrats signés par des PME (USD)</p> <p>Nombre de petits agriculteurs touchés (y compris les plantations < 50 ha)</p> <p>Augmentation des revenus des agriculteurs (USD)</p> <p>Augmentations des rendements par hectare (tonnes métriques/ha)</p> <p>Achats auprès des fournisseurs locaux (USD)</p>	investissements et des informations au niveau du projet DOTS
Pilier 3 : Le partage des bénéfices avec les petits agriculteurs et les communautés			
<i>Projet de la Banque mondiale ou d'IFC : promouvoir des modèles durables de développement de l'huile de palme pour améliorer la distribution des bénéfices aux communautés locales</i>	<p>Nombre de petits agriculteurs ciblés et de groupes de petits agriculteurs qui ont été formés en production durable</p> <p>Nombre de partenariats stratégiques et d'organisations communautaires locales</p>	<p>Nombre de petits agriculteurs adoptant des pratiques de production durable⁵⁶</p> <p>Augmentation des revenus des agriculteurs (USD)</p> <p>Nombre de bénéficiaires des programmes de</p>	<p>Rapports d'achèvement de la mise en œuvre de la Banque</p> <p>Résumé des informations relatives aux investissements et</p>

⁵⁵ Pour les interventions par le biais d'IF, suivre également par thématique l'encours de crédit et les montants, lorsque cela est applicable aux bénéficiaires

⁵⁶ Approprié à l'utilisation des produits chimiques, des engrais ; à la maintenance des zones-tampon, à la protection des forêts et habitats à VEE, etc.



	engagées	développement communautaire (Banque mondiale et IFC) Nombre d'agriculteurs en bénéficiant ⁵⁷ Augmentation des rendements par hectare (tonnes métriques/ha). Soutien aux communautés locales (IFC) ⁵⁸	des informations au niveau du projet DOTS
<i>Projet de la Banque mondiale</i> : développer des outils de gestion du risque pour réduire les pertes découlant de la volatilité des prix et du climat	Nombre d'instruments de gestion du risque développés	Nombre de petits agriculteurs utilisant les instruments de gestion du risque développés	Rapports d'achèvement de la mise en œuvre de la Banque
<i>Projets de la Banque mondiale et d'IFC</i> : centre d'attention sur le renforcement des organisations de petits producteurs Soutenir un meilleur accès aux marchés et aux infrastructures	Montant (USD) des dépenses de développement communautaire (IFC) Nombre de bénéficiaires cibles membres d'une organisation de producteurs Nombre de nouvelles technologies prouvées ⁵⁹ Routes construites/remises en état (km) (Banque mondiale)	Nombre de bénéficiaires qui bénéficient d'un accès nouveau/amélioré aux services et infrastructures ⁶⁰ (IFC) Bénéfices aux petits producteurs (IFC) ⁶¹ Augmentation des revenus des agriculteurs (USD) Augmentation des rendements par hectare (tonnes métriques/ha). Nombre de bénéficiaires satisfaits des services	Rapport annuel d'IFC Résumé des informations relatives aux investissements et des informations au niveau du projet DOTS Rapports d'achèvement de la mise en œuvre de la Banque mondiale Groupe

⁵⁷ Nombre désagrégé d'agriculteurs bénéficiant de programmes de développement communautaire, tel que comparé au nombre de bénéficiaires de l'indicateur des programmes de développement communautaire

⁵⁸ Tel que mesuré par le nombre – et le type – d'infrastructures construites ou remises en état au sein de la communauté locale, et peut être lié au montant des dépenses de développement communautaire se rapportant à la construction ou à d'autres dépenses d'infrastructures physiques

⁵⁹ Effets de démonstration : Utilisation ou introduction d'une nouvelle technologie ou de techniques visant à améliorer la production, la durabilité ou la meilleure pratique avec l'objectif de promouvoir l'adoption et la réplication de la technologie grâce à la démonstration. L'indicateur cible l'intention de réplication et suit l'observation de l'utilisation en dehors des groupes cibles

⁶⁰ L'accès aux centres de santé, à l'éducation ou à la formation professionnelle ; et aux infrastructures telles que l'eau, l'électricité et les égouts

⁶¹ Bénéfices découlant des programmes de développement communautaire et d'un meilleur accès affectant spécialement les petits agriculteurs



		agricoles (Banque mondiale, IFC) ⁶²	d'évaluation indépendant – évaluations de la Banque mondiale
Pilier 4 : Promotion de l'utilisation de codes de pratique durable			
<i>Services de conseil et d'investissement d'IFC : promouvoir l'utilisation d'huile de palme durable certifiée auprès des clients</i>	<p>Nombre de personnes formées en évaluation environnementale et sociale</p> <p>Nombre d'engagements (selon les interprétations nationales) visant à renforcer ou mettre en œuvre les normes reconnues au niveau international</p> <p>Nombre d'ateliers, d'évènements de formation, de séminaires, etc., en précisant le nombre de participants</p>	<p>Nombre de clients d'IFC certifiés ou en cours de certification</p> <p>Terre certifiée selon les normes reconnues au niveau internationales (ha)</p> <p>Mesures de la performance environnementale, sociale et de gouvernance pertinentes pour justifier la certification ou les normes E&S d'IFC, en utilisant les indicateurs CES d'IFC habituels⁶³</p>	<p>Rapport annuel d'IFC</p> <p>Résumé de la revue environnementale et sociale du projet</p>

⁶² Les bénéficiaires des interventions participant aux formations, ateliers, etc. répondant aux études et indiquant des niveaux élevés de satisfaction quant à la formation ou aux services reçus. La collecte des données de l'étude peut également porter sur les taux de réponse par genre si possible

⁶³ Incluant les émissions de GES, les concentrations des eaux résiduaires, la réinstallation et le rétablissement des moyens de subsistance, les normes liées à la sécurité et au travail, les revendications sur la terre et la résolution des litiges, etc.



B. LA STRATEGIE D'IFC

L'implication d'IFC dans le secteur de l'huile de palme est motivée par son potentiel en matière de développement économique durable et de réduction de la pauvreté. Comme cela est indiqué dans le document, le secteur de l'huile de palme joue un rôle important dans le développement économique général de certains pays. Etant donné que le secteur privé a été et continuera à être le principal moteur de la croissance du secteur de l'huile de palme, en tant que branche du secteur privé du GBM, IFC peut jouer un rôle pour soutenir et catalyser une participation du secteur privé durable.

Cette section détaille la stratégie d'IFC visant à soutenir le développement durable du secteur dans le cadre de l'approche générale du GBM. Elle explique également comment IFC a revu son approche en réponse aux recommandations faites par son bureau Compliance Advisor/Ombudsman faisant suite à la plainte d'organisations de la société civile concernant quatre investissements d'IFC dans une grande entreprise commerciale de vente et de transformation de l'huile de palme (l'Annexe X décrit les recommandations du CAO et les mesures prises par IFC). Enfin, elle répond aux requêtes de parties prenantes d'expliquer comment les pratiques et critères de performance environnementale et sociale actuels et révisés d'IFC ont affecté les communautés et l'environnement.

4.3. Eléments clés de la stratégie d'IFC

La stratégie d'IFC dans le secteur de l'huile de palme est guidée par l'engagement plus général du GBM à soutenir les pays clients à améliorer la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire, à la croissance économique, aux revenus des pauvres et à la durabilité environnementale.

Etant donné qu'IFC est un fournisseur de fonds et de conseils relativement petit au sein du secteur, IFC peut apporter au mieux une différence en : (1) investissant dans des zones relativement sous-développées, telles que dans les pays pauvres ou les marchés naissants, où les projets auront un impact positif relativement plus important (par ex. par le biais de l'emploi direct ou en soutenant les petits agriculteurs) et où l'accès aux capitaux est limité ; (2) en s'engageant de manière sélective avec des partenaires clés du secteur

privé sur l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire de l'industrie (producteurs, négociants et entreprises de transformation) qui peuvent appliquer la meilleure pratique en matière de durabilité environnementale et sociale et d'engagement auprès des petits producteurs ; (3) en travaillant avec des initiatives multipartites pour développer des normes volontaires à l'échelle de l'industrie en faveur d'un développement durable.

IFC adaptera son approche en fonction du contexte du pays de la manière suivante et inclura les quatre éléments de l'approche plus générale du GBM – évaluation holistique, engagement conjoint (lorsque cela est faisable), centre d'attention accru sur les petits agriculteurs, et procédures d'évaluation et de catégorisation des risques - afin de renforcer l'impact sur le développement durable :

Dans les pays faisant l'objet d'investissements significatifs dans l'huile de palme, l'approche d'IFC consistera à investir et à fournir des conseils en faveur :

- de l'élaboration dirigée par de multiples parties prenantes de normes volontaires à l'échelle de l'industrie pour des investissements durables (en complétant l'engagement possible de la Banque mondiale auprès des gouvernements pour renforcer l'environnement juridique et réglementaire) ;
- des efforts à l'échelle de l'industrie et au niveau de l'entreprise visant à distribuer les bénéfices économiques des investissements dans l'huile de palme aux communautés locales et petits producteurs ;
- (de manière sélective) des sociétés dans la chaîne de valeur de l'huile de palme qui s'engagent à adopter la meilleure pratique de l'industrie pour une performance environnementale et sociale.

Dans les pays présentant un fort potentiel pour le développement du secteur de l'huile de palme, mais bénéficiant d'investissements privés limités dans le secteur, IFC :

- Soutiendra les investissements privés qui stimulent la croissance économique, encouragent une bonne pratique



environnementale, sanitaire et sécuritaire internationale, et bénéficient aux communautés locales ;

- travaillera, en collaboration avec la Banque mondiale et avec les gouvernements à identifier et traiter les facteurs qui peuvent limiter l'investissement privé dans le secteur ;
- Soutiendra l'élaboration dirigée par de multiples parties prenantes de normes volontaires à l'échelle de l'industrie pour des investissements durables (en complétant l'engagement possible de la Banque mondiale auprès des gouvernements pour renforcer l'environnement juridique et réglementaire) ;
- Appuiera les efforts à l'échelle de l'industrie et au niveau de l'entreprise visant à renforcer la distribution des bénéfices économiques des investissements dans l'huile de palme aux communautés locales et petits producteurs.

Les éléments clés qui ont façonné la stratégie d'IFC quant à son engagement dans le secteur de l'huile de palme sont les suivants :

- Le potentiel pour un impact sur le développement plus important par le biais d'un engagement efficace auprès des petits agriculteurs et des communautés ;
- La demande croissante d'huile de palme et son attrait inhérent par rapport aux substituts potentiels comme moyen de répondre à la demande des consommateurs et de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté ;
- Les conséquences environnementales et sociales négatives qui peuvent se produire suite à un investissement dans le secteur en l'absence d'environnement politique et réglementaire efficace ;
- La prise de conscience et la volonté croissantes des entreprises privées de développer volontairement et de respecter de bonnes normes et pratiques de S&E de l'industrie.

4.4. Approches régionales

Cette section décrit l'approche qu'IFC adoptera dans les trois principales régions productrices d'huile de palme : l'Asie de l'Est et les îles du Pacifique, l'Afrique de l'Ouest, et l'Amérique latine, sous réserve d'un intérêt du secteur privé et des priorités du gouvernement hôte.

Asie et îles du Pacifique. Dans un avenir proche, les investissements du secteur privé dans l'huile de palme resteront probablement centrés sur l'Asie du Sud-est, en particulier la Malaisie et l'Indonésie, où les investissements des sociétés privées existent depuis longtemps, où les gouvernements soutiennent le secteur, où la chaîne agro-alimentaire est bien établie à la fois pour les marchés intérieurs et extérieurs, et où de vastes étendues de nouvelles plantations entreront en production au cours des prochaines années. Il existe cependant des préoccupations largement rendues publiques quant aux impacts environnementaux et sociaux du secteur dans ces pays et une reconnaissance croissante et des efforts de plus en plus importants par ces gouvernements et le secteur privé de traiter ces préoccupations. Il existe également une base bien établie de petits agriculteurs indépendants et soutenus dans la région, en Indonésie et en Malaisie mais aussi en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Thaïlande. Bien qu'un nombre important de petits agriculteurs ait bénéficié des opportunités qu'offrait le secteur, il existe des opportunités significatives d'amélioration de la productivité des petits agriculteurs et de la durabilité environnementale et sociale de leurs opérations. Bien que l'approche d'IFC dans des pays particuliers ait de grandes chances de varier, les priorités d'IFC dans la région seront les suivantes :

- Soutenir l'élaboration dirigée par de multiples parties prenantes de normes volontaires à l'échelle de l'industrie pour des investissements durables (en complétant l'engagement possible de la Banque mondiale auprès des gouvernements) ;
- Soutenir les efforts à l'échelle de l'industrie et au niveau de l'entreprise afin de s'engager davantage auprès des petits agriculteurs et de les aider ;
- Soutenir de manière sélective les sociétés dans la chaîne agroalimentaire de l'huile de palme, notamment le développement des



industries à valeur ajoutée, qui s'engagent à adopter les bonnes pratiques de gestion de l'industrie pour une performance environnementale et sociale.

En Indonésie, cette approche est conforme aux intérêts exprimés par le gouvernement (qui souhaiterait un soutien aux petits agriculteurs mais ne voit pas la nécessité d'un financement des grandes entreprises par des institutions de financement du développement) et par un certain nombre d'entreprises privées. Comme l'indique l'Encadré 4, IFC a développé un programme de services de conseil en Indonésie afin d'identifier les opportunités pour que les petits agriculteurs améliorent leur productivité et leur durabilité, notamment par le biais d'un engagement auprès de la RSPO et des administrations locales.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, IFC adaptera son approche pour refléter les défis plus importants auxquelles sont confrontées les entreprises privées dans l'obtention d'un financement et les petits agriculteurs en termes d'infrastructures favorables.

Encadré 4 : L'Indonésie : Un programme de conseils d'IFC

Une composante du travail d'IFC en Indonésie qui est compatible avec la stratégie d'huile de palme proposée est l'initiative des services de conseil visant à :

- Identifier et analyser les écarts de productivité des petits agriculteurs par rapport à la production de plantations et aux locations et développer des solutions éventuelles pour l'accès des petits agriculteurs aux services financiers, intrants agricoles et marchés.
- Etudier les meilleures pratiques des autres tables rondes multipartites relatives à des produits et autres organismes afin de déterminer des approches pour accélérer l'adoption par les petits agriculteurs des critères de durabilité afin qu'ils puissent se qualifier pour une certification.
- Analyser la demande motivée pour une certification RSPO en identifiant les coûts de certification pour les petits agriculteurs et en calculant les bénéfices futurs.
- Utiliser ce qui précède pour aider le Groupe de travail sur les petits agriculteurs de la RSPO à analyser l'accès aux options de financements des petits agriculteurs, notamment l'utilisation d'une partie des fonds que la RSPO reçoit de la vente de la CSPO.

Afrique (sous-région de l'Afrique de l'Ouest) Comme cela est noté dans le Cadre, l'Afrique présente une opportunité substantielle d'expansion future de la production d'huile de palme. Les gouvernements africains, tels que le Ghana, le Liberia et le Nigeria, ont exprimé leur intérêt à développer le secteur. La présence de climats adaptés, de faibles coûts de la main-d'œuvre, d'une augmentation de la demande locale d'huile de palme et d'incitations du gouvernement a suscité l'intérêt d'investisseurs internationaux (notamment de sociétés d'Asie du Sud-est). De nombreux pays africains présentent une participation significative de petits agriculteurs et des opportunités existent également pour le développement de modèles de soutien aux petits agriculteurs dirigés par le secteur privé. Dans bon nombre de ces pays, des sociétés qui souhaiteraient investir dans le secteur demandent également un soutien de conseils. En conséquence, l'approche d'IFC dans ces pays consistera probablement à :

- Soutenir les investissements privés qui favorisent la croissance économique et bénéficient aux communautés locales (idéalement en parallèle avec le soutien que fournit la Banque mondiale aux gouvernements en matière de politiques et de réglementations) ;
- Soutenir les efforts à l'échelle de l'industrie et au niveau de l'entreprise afin de s'engager davantage auprès des petits agriculteurs et de les aider ;
- Travailler à développer des interprétations nationales des normes de certification reconnues au niveau international ;
- Travailler avec les gouvernements à identifier et traiter les facteurs qui peuvent limiter l'investissement privé dans le secteur (en complétant l'engagement possible de la Banque mondiale auprès des gouvernements pour renforcer l'environnement juridique et réglementaire) ;
- Soutenir les investissements Sud-Sud.



Encadré 5 : Projet de Services d'investissement et de conseil au Ghana

Le travail actuel d'IFC au Ghana est un exemple de la façon dont les services d'investissement et de conseil d'IFC travaillent de concert pour renforcer les résultats sur le développement. IFC gère un investissement d'une valeur de 12,5 millions d'USD dans la Ghana Oil Palm Development Company Ltd. (« GOPDC »)

Le projet a aidé GOPDC à développer ses opérations et à augmenter la demande de BFF auprès de plus de 7 000 petits agriculteurs. En s'appuyant sur l'expérience en matière d'investissements d'IFC et sur le travail avec GOPDC, les services de conseil d'IFC développent actuellement un projet qui finalisera une interprétation nationale des principes et critères de la RSPO, testera ces principes et développera la capacité locale des petits agriculteurs à mettre en œuvre les meilleures pratiques et à obtenir une certification RSPO. Le travail de conseil d'IFC bénéficiera aux petits agriculteurs approvisionnant GOPDC et sur l'ensemble du pays. De plus, le projet servira de modèle pour développer des interprétations nationales similaires dans d'autres pays ouest-africains.

Amérique latine et Caraïbes (ALC).

Comme les pays africains, plusieurs pays latino-américains, en quête de croissance économique et d'une dépendance réduite vis-à-vis des huiles comestibles importées, attirent les sociétés asiatiques et européennes pour qu'elles investissent dans le secteur. Comme en Afrique, les opportunités et les défis varient considérablement selon le pays et les interventions d'IFC devront être adaptées aux conditions sur le terrain. Les risques environnementaux et sociaux peuvent être importants dans certains pays alors que d'autres pays disposent de grandes étendues de terre dégradée (par ex. celles utilisées par le passé pour le pâturage). Contrairement à de nombreux pays d'Afrique, les pays d'Amérique latine n'ont pas une tradition aussi importante de participation des petits agriculteurs au secteur. Les entreprises privées ont exprimé un besoin de financement dans la région et d'un soutien en pratiques environnementales et sociales. En conséquence, l'approche générale d'IFC dans la région consistera probablement à :

- Soutenir les investissements privés qui favorisent la croissance économique et qui bénéficient aux communautés locales, y compris aux petits agriculteurs (idéalement en parallèle avec le soutien que fournit la Banque mondiale aux gouvernements en

matière de politiques et de réglementations) ;

- Travailler à développer des interprétations nationales des normes de certification reconnues au niveau international ;
- Travailler avec les gouvernements à identifier et traiter les facteurs qui peuvent limiter l'investissement privé dans le secteur (en complétant l'engagement possible de la Banque mondiale auprès des gouvernements pour renforcer l'environnement juridique et réglementaire) ;
- Soutenir les investissements Sud-Sud.

4.5. Impact sur le développement

IFC cherchera à maximiser l'impact de ses interventions en poursuivant une stratégie ciblée qui prend en compte le contexte du pays et les conditions dans le secteur.

Bien que la clientèle traditionnelle d'IFC soit composée de grandes et moyennes entreprises, IFC a accordé la priorité aux engagements avec des sociétés capables de s'associer à des PME et de les soutenir, notamment les petits agriculteurs, dans le secteur de l'huile de palme. IFC a réalisé des études pour pouvoir développer des activités dans ce domaine (l'Annexe XI résume les recommandations clés d'une étude réalisée en juillet 2010 sur ce que peuvent faire les entreprises privées pour améliorer les moyens de subsistance des petits agriculteurs cultivant des palmiers à huile) et a développé une gamme de produits de conseil pour aider ses clients dans ce domaine. IFC utilisera ces produits et des services de conseil associés afin de contribuer à la réalisation de ses objectifs de développement aux niveaux du projet, du secteur et du pays de la manière suivante :

Conseils au niveau du projet : IFC développe davantage ses capacités de conseil pour soutenir les clients qui s'engagent auprès des petits agriculteurs dans le secteur de l'huile de palme. L'assistance d'IFC dans ce domaine devrait inclure l'augmentation de la productivité des petits agriculteurs en développant du matériel de formation et des approches de « formation du formateur » qui aident les agriculteurs à adopter de meilleures pratiques agricoles. Cette assistance soutiendra également la formation des



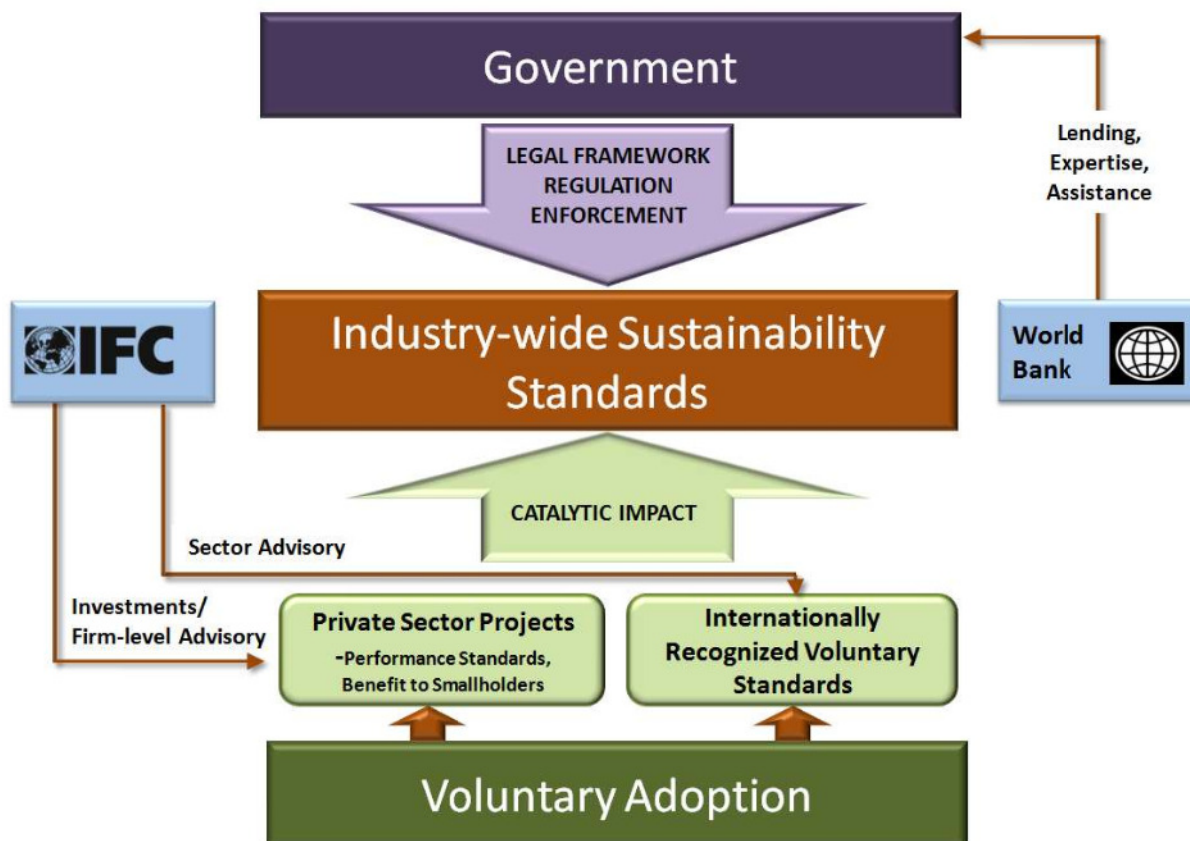
agriculteurs et autres acteurs de la chaîne agro-alimentaire pour améliorer leurs pratiques environnementales et sociales, principalement par le biais de l'adoption et de l'application de normes appropriées (en vue d'une meilleure durabilité des opérations, d'un élargissement de l'accès aux marchés et/ou primes de marché). IFC étudiera également des opportunités de renforcement des capacités des institutions financières locales à augmenter leur octroi de prêts aux petits agriculteurs et à améliorer leurs pratiques de gestion du risque dans le secteur de l'huile de palme, y compris une meilleure identification et gestion des risques environnementaux et sociaux.

Conseils au niveau du secteur : Au niveau du secteur, le travail de conseil d'IFC consiste principalement à soutenir les initiatives multipartites (telles que la RSPO) pour le développement et l'interprétation nationale de normes volontaires à l'échelle de l'industrie pour des investissements durables. Les initiatives multipartites nécessitent énormément de temps pour se développer et sont souvent soumises à des limitations qui ne peuvent être traitées que par des efforts considérables de l'ensemble du groupe des

parties prenantes. IFC est membre de la RSPO depuis 2005 et participe activement aux groupes de travail suivants : (i) Comités techniques pour la biodiversité, (ii) Groupe de travail sur les nouvelles plantations (terminé) et (iv) Groupe de travail pour les petits agriculteurs. IFC étudie et développe aussi activement divers projets visant à soutenir la RSPO, tels que par le biais des interprétations nationales ou l'accélération de l'accès des petits agriculteurs.

Comme l'indique la figure suivante, IFC pense que le développement de normes volontaires de l'industrie peut compléter les Critères de performance d'IFC et les changements politique et réglementaires au niveau du gouvernement. Elles peuvent jouer un rôle dans l'augmentation de la sensibilisation aux principales préoccupations environnementales et sociales et dans l'accélération de l'adoption des bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale par les principales entreprises du secteur. L'expérience d'IFC a montré que les sociétés qui choisissent d'obtenir une certification internationalement reconnue sont plus à même de respecter les normes environnementales et sociales d'IFC.

Figure 2 : Approche à deux volets de la promotion des normes

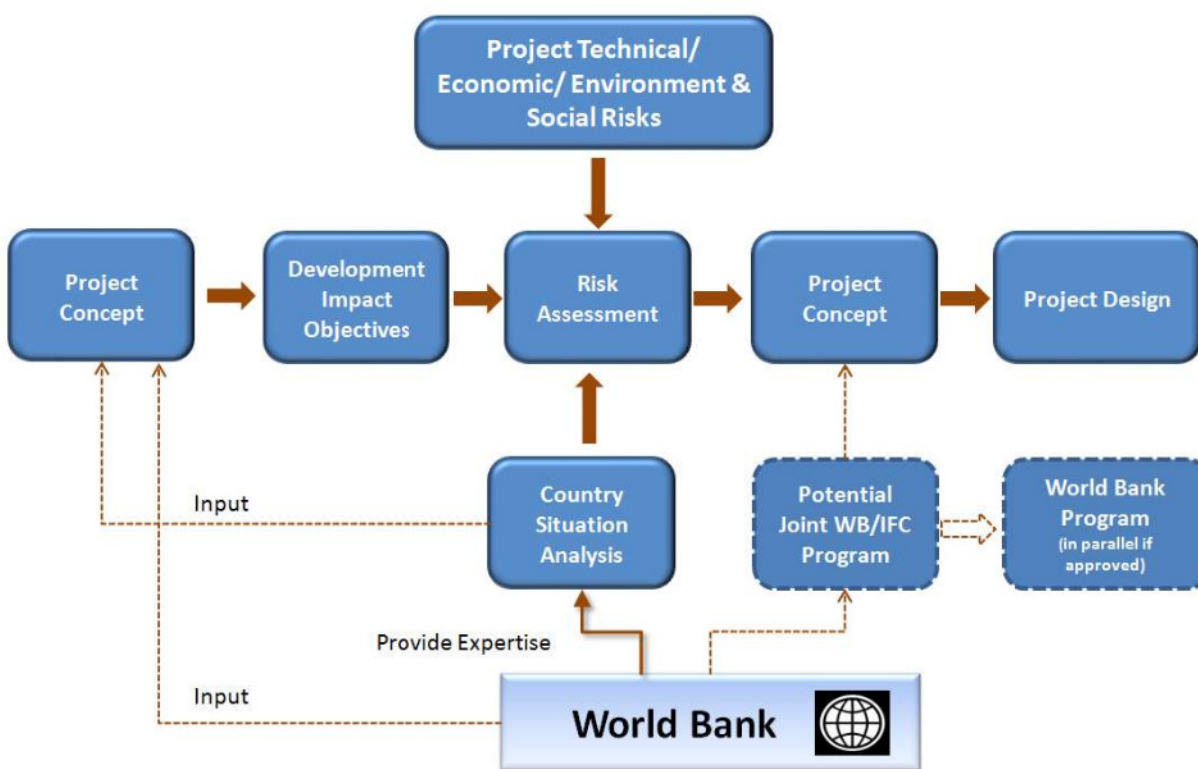


IFC mesurera ses progrès dans la réalisation de ses objectifs de développement dans le secteur en utilisant les indicateurs détaillés dans le Tableau 5 de la section sur le Cadre du GBM. Les objectifs relatifs au développement seront mesurés projet par projet. L'impact agrégé du programme d'IFC dépendra des types de projets qu'IFC finance et de leur nombre.

4.6. Approche des investissements et des conseils d'IFC

L'engagement d'IFC en termes d'investissements est généralement déclenché par un besoin et un intérêt du secteur privé quant à un financement d'IFC. La Figure 3 détaille l'approche révisée d'IFC suite à une expression de cet intérêt. Cette approche prend en compte les recommandations du CAO d'IFC faisant suite à son audit de 2009 et au retour d'informations du processus de consultations.

Figure 3 : Processus d'approbation du concept d'un projet d'IFC simplifié



Analyse préliminaire de la situation d'un pays (ASP)

Suite à l'expression sérieuse d'un intérêt du client du secteur privé quant à un investissement d'IFC, IFC s'engagera avec la Banque mondiale à réaliser une analyse préliminaire conjointe des opportunités et risques principaux dans le secteur/pays (tel qu'indiqué précédemment dans ce document, cette analyse pourrait aussi être déclenchée par un intérêt potentiel pour un financement

de la BM). Dans certaines circonstances, le travail de conseils d'IFC peut précéder un investissement d'IFC et pourrait inclure des analyses du pays et sectorielles pour déterminer comment le travail de conseil d'IFC pourrait au mieux promouvoir les normes en faveur d'un développement durable. Le travail de conseil prévu d'IFC en Indonésie illustre ce point. Concernant un investissement éventuel d'IFC, l'analyse conjointe considèrera les points suivants et aidera le GBM à développer son engagement proposé dans le secteur :



- La capacité du projet à stimuler le développement durable dans le pays à la lumière des conditions du pays/secteur sur le terrain (notamment tout impact de la chaîne agro-alimentaire) ;
- Les facteurs réglementaires/politiques, le cas échéant, qui peuvent limiter la capacité des projets dans le secteur à contribuer au développement durable ;
- La possibilité pour le projet d'apporter des bénéfices renforcés aux communautés locales et petits agriculteurs ;
- La possibilité d'un soutien intégré du GBM au niveau du pays/secteur/projet afin d'augmenter les bénéfices sur le développement et/ou renforcer la performance environnementale et sociale.

Sur la base des conclusions de ce processus d'évaluation, le GBM prendra les décisions suivantes quant au projet et au secteur :

- Les modalités en vertu desquelles IFC peut choisir de s'engager sur le projet ;
- Les propositions du GBM au client ou aux gouvernements locaux/nationaux visant à renforcer la capacité du projet/secteur à contribuer au développement durable (dans certains cas, la faisabilité d'un projet parallèle du GBM influencera la décision d'approuver ou non le Concept du projet).

IFC peut décider, sur la base de son évaluation préliminaire, de ne pas procéder au financement d'un projet jusqu'à ce que les limites réglementaires/politiques identifiées soient en cours de traitement ou aient été traitées.

Garantir la durabilité environnementale et sociale

L'ASP préliminaire jouera un rôle clé pour s'assurer qu'IFC comprend parfaitement les impacts environnementaux et sociaux probables du projet. IFC utilisera l'Outil de dépistage et d'évaluation des risques (voir Annexe XII) pour aider à mener à bien ce processus. Cet outil a été élaboré par IFC en prenant en compte le retour d'informations issu des consultations mondiales sur l'huile de palme et les recommandations du CAO. Il utilise une nouvelle approche pour s'assurer que l'examen par IFC des projets proposés prend en compte le contexte du pays et du

secteur ainsi que les préoccupations environnementales et sociales qui ont été identifiées dans le cadre du processus de consultation, notamment : (1) les droits d'utilisation, l'allocation et la gestion de la terre ; (2) les préoccupations environnementales (déforestation, perte de biodiversité, utilisation de tourbe, les GES, la terre à VEE) ; (3) les préoccupations relatives aux droits sociaux et humains (acquisition de la terre et régime foncier, populations autochtones, résolution des conflits, questions liées à la main d'œuvre et réduction de la pauvreté) ; (4) les préoccupations des petits agriculteurs et (5) la gestion de la chaîne agro-alimentaire, en particulier dans les domaines de la traçabilité et de la certification. Outre le fait de s'appuyer sur les connaissances internes de la Banque mondiale et d'IFC sur les conditions du pays et du secteur, cet outil se basera sur des informations émanant de sources externes tel qu'approprié pour informer l'évaluation du projet, du secteur, du pays par IFC.

Cote de risque E&S préliminaire

Pour être approuvés, tous les concepts de projet doivent satisfaire les critères habituels d'IFC concernant les taux de rendement financiers et économiques, la viabilité technique, l'intégrité des bailleurs, la gouvernance d'entreprise, et la divulgation appropriée des problèmes E&S et des indicateurs d'impact sur le développement. Outre l'évaluation des risques du projet liés aux critères financiers, économiques, techniques, d'intégrité et de gouvernance, les projets seront également évalués sur les problèmes E&S en tant que projets à risque faible, moyen et élevé en fonction de l'évaluation préliminaire des risques. L'évaluation utilisera l'approche indiquée ci-après. Le système de notation dépendra à la fois de la probabilité qu'un événement négatif se produise et du niveau perçu des problèmes E&S. Seuls les projets ayant une faible probabilité qu'un événement E&S négatif significatif se produise seront classés comme projet à faible risque. Cette cote de risques constituera à son tour une contribution clé pour la catégorisation environnementale du projet réalisée par IFC. En fonction des conditions du pays, du secteur et du projet, les projets dans la chaîne de valeur de l'huile de palme seront probablement catégorisés dans la Catégorie A ou dans la Catégorie B, ce qui les soumettra à un degré plus élevé de contrôle préalable et d'exigences environnementales et



sociales dans les domaines où les risques ont été identifiés.

Pour les projets à risque moyen et élevé, cela « déclenchera » des procédures et actions supplémentaires dont se chargera le personnel d'IFC. Les étapes du processus de décision sont les suivantes :

- **Etape 1 :** Déterminer le niveau de risque : le projet sera noté comme étant à risque faible, moyen ou élevé
- **Etape 2 :** Déclencheurs du niveau de risque : en fonction du niveau de risque, le projet devra entreprendre certaines actions avant d'obtenir une approbation formelle du concept, qui peuvent inclure une évaluation préliminaire, une consultation avec le gouvernement, une consultation avec des parties prenantes et des communautés, et une collaboration entre le personnel d'IFC chargé des conseils et celui chargé des investissements.
- **Etape 3 :** Critère de décision pour continuer : le concept du projet sera approuvé sur la base de critères définis, qui pourraient inclure l'impact du projet sur le développement, la capacité du projet à satisfaire les Critères de performance d'IFC, le soutien du gouvernement, le soutien de parties prenantes pertinentes.
- **Etape 4 :** Conception du projet : IFC travaillera avec le client pour s'assurer que l'impact du projet sur le développement est renforcé (en particulier en ce qui concerne les bénéfices apportés aux travailleurs, à la communauté et aux petits agriculteurs), que les risques environnementaux et sociaux sont atténués, qu'un système de suivi est mis en place et qu'il existe un engagement effectif auprès des parties prenantes.

Formation du personnel. Pour s'assurer que la stratégie est suivie jusqu'au bout, l'ensemble du personnel chargé des investissements et des aspects E&S pouvant être impliqué dans le secteur de l'huile de palme suivra une formation couvrant (1) le Cadre relatif à l'huile de palme du GBM et la Stratégie d'IFC, (2) les objectifs en termes de développement d'IFC dans le secteur de l'huile de palme, (3) la Note sur la bonne pratique destinée au personnel du GBM, (4) l'Analyse de la situation du pays, (5) les raisons de l'outil

de dépistage et d'évaluation des risques et son utilisation et (6) les procédures qui doivent être suivies dans le traitement de tout investissement dans le secteur de l'huile de palme.

4.7. Traiter les préoccupations environnementales et sociales

IFC pense que l'approche du dépistage et de l'évaluation des risques liés à l'huile de palme au niveau du pays/secteur, d'un côté, et, ses critères de performance au niveau de l'investissement de l'autre côté fournissent des protections adéquates quant aux principales préoccupations environnementales et sociales soulevées au cours du processus de consultation. Lorsque le respect de ces exigences n'est pas possible, IFC n'investira pas. Un bref résumé de l'approche d'IFC est fournie ci-dessous et de plus amples informations sur les Critères de performance pertinents sont fournies en Annexe XIII. L'ensemble complet des Critères de performance est accessible à l'adresse suivante :

www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/Content/EnvSocStandards.

Catégorisation E&S d'IFC : Outre la revue de son approche de catégorisation faisant suite à l'audit du CAO⁶⁴, IFC adopte le nouvel outil de dépistage et d'évaluation des risques pour renforcer sa capacité à identifier les risques E&S. Cela informera la catégorisation initiale, et autres contrôles préalables subséquents et, en définitive, toutes les mesures d'atténuation que les clients d'IFC devront peut-être prendre dans le secteur. En pratique, les projets dans la chaîne de valeur de l'huile de palme seront probablement classés dans les Catégorie A ou B, ce qui les soumettra à des niveaux plus élevés de contrôle préalable.

Dans le cadre de son examen des CP en cours, IFC propose d'introduire un système de catégorisation des risques pour les intermédiaires financiers, basé sur les risques environnementaux et sociaux associés à leurs opérations de prêts. Selon les circonstances du pays ou du secteur, la fourniture d'un financement d'IFC à des clients dans le secteur

⁶⁴ Cela a impliqué un changement du processus de catégorisation pour un mécanisme de financement des échanges commerciaux ou du fonds de roulement impliquant une transaction avec un seul produit et une seule société. En conséquence, ces investissements seront probablement classés dans la Catégorie A ou B.



de l'huile de palme par le biais d'intermédiaires financiers serait probablement classifiée comme présentant un risque élevé ou moyen selon cette approche.

Adéquation des systèmes E&S du client :

Par le biais de son Critère de performance 1, IFC demande à ses clients d'évaluer leurs projets quant aux impacts E&S réels et potentiels en prenant en compte les exigences des Critères de performance d'IFC pertinents⁶⁵. Elle demande aussi à ses clients de développer, mettre en œuvre et maintenir un système de gestion sociale et environnementale qui leur permettra d'éviter, de gérer ou de compenser les impacts E&S pertinents.

Préservation de la biodiversité et Gestion durable des ressources naturelles.

Le Critère de performance 6, Préservation de la biodiversité et Gestion durable des ressources naturelles, inclut des exigences pour le client quant à la protection et à la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques. Il est qualitativement similaire au concept de zones à Valeur écologique élevée (VEE) qui est inclus à divers systèmes de certification. Les investissements d'IFC au profit des producteurs d'huile de palme nécessitent l'obtention d'une certification conformément à ces systèmes.

Les clients doivent évaluer l'habitat naturel et modifié et déterminer si l'une de ces zones inclut un habitat critique. L'habitat critique inclut les zones nécessaires à l'appui aux espèces en danger et gravement menacées d'extinction, les espèces endémiques et rares, et les espèces migratrices, ainsi que les zones présentant une valeur scientifique significative et les zones présentant une valeur sociale, économique et/ou culturelle pour les communautés locales.

Il est essentiel que des spécialistes en biodiversité compétents issus de disciplines techniques pertinentes soient impliqués pour s'assurer qu'une analyse minutieuse de la biodiversité est réalisée, en prenant

⁶⁵ Les Critères de performance 2 à 8 couvrent les conditions de travail ; la prévention et la réduction de la pollution ; la santé, l'hygiène et la sécurité de la communauté ; l'acquisition de terre et la réinstallation involontaire ; la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles durable ; les populations autochtones ; et l'héritage culturel.

notamment en compte la fonctionnalité des services écosystémiques et de l'habitat, et que les impacts négatifs soient si possible évités..

Concernant les projets situés dans des habitats critiques, IFC utilise une analyse basée sur les risques qui résulte sur la décision de s'engager ou de ne pas s'engager. L'analyse prendrait en compte le degré de criticité, le niveau des impacts négatifs, et la capacité du client à atténuer et gérer les problèmes. IFC peut décider de ne pas s'engager dans un projet du fait de son impact négatif potentiel sur l'habitat critique. À titre d'exemple, IFC ne soutiendrait pas un projet de plantation de palmiers à huile qui convertirait des tourbières riches en carbone⁶⁶, du fait de leur biodiversité, services écosystémiques et valeurs en carbone élevées. Des considérations similaires s'appliqueraient aux forêts tropicales vierges riches en carbone..

Conformément aux exigences du Critères de performance 6, IFC évitera les investissements pour lesquels une forêt tropicale vierge a été défrichée spécifiquement dans le but d'étendre la culture de palmiers examinée. Dans d'autres cas, lorsque la zone a fait l'objet d'une récente déforestation, IFC étudiera également le moment où la déforestation s'est produite dans une zone et les risques associés.

Communautés affectées et populations autochtones :

IFC dispose d'exigences et de protections spécifiques liées aux communautés affectées et aux populations autochtones. Lorsque des projets peuvent avoir un impact environnemental ou social significatif sur des communautés affectées, ou peuvent avoir des impacts négatifs sur des communautés affectées de populations autochtones, ils doivent mettre en place une forme supérieure

⁶⁶ Le Groupe de travail sur les GES de la RSPO a recommandé que la certification RSPO ne soit possible que pour la conversion de nouvelles terres en plantations de palmiers à huile lorsque le stock de carbone préexistant est de 35 tonnes ou moins par hectare. En mars 2011, les membres votant de la RSPO n'avaient pas accepté de modifier ses Principes et critères pour adopter cette norme. Nous continuerons à suivre les délibérations de la RSPO ainsi que celles d'autres groupes de travail pour quantifier ce qui constitue un « stock de carbone élevé ».



de consultation décrite comme Consultation libre, préalable et éclairée (Consultation LPE)⁶⁷.

Encadré 6 : Consentement libre, préalable et éclairé

Au cours de l'examen en cours de ses Critères de performance, IFC a proposé d'adopter un Consentement libre, préalable et éclairé dans la Version 2 du Critère de performance 7 relatif aux Populations autochtones. La décision finale sur ce point est soumise à l'approbation du Conseil d'administration. La formulation provisoire exige un consentement LPE dans des circonstances spéciales lorsque des projets : (i) sont situés sur des terres ou font un usage commercial des ressources naturelles sur des terres faisant l'objet d'une propriété traditionnelle et/ou d'une utilisation coutumière par les Populations autochtones ; (ii) nécessitent une relocalisation des Populations autochtones délocalisées des terres traditionnelles et coutumières ; ou (iii) impliquent un usage commercial des ressources culturelles des Populations autochtones.

IFC a cherché à clarifier la définition du consentement en stipulant que le Consentement LPE serait établi par le biais d'une négociation de bonne foi entre le client et les institutions culturellement appropriées représentant les communautés des Populations autochtones. Le client documentera le processus mutuellement accepté entre le client et les Populations autochtones et les preuves d'accord entre les parties résultant des négociations.

De plus, concernant les populations autochtones, si le client a pour intention de situer le projet ou de développer commercialement des ressources naturelles situées sur des terres faisant l'objet d'une utilisation traditionnelle ou coutumière par des populations autochtones, ou si le projet fait une utilisation commerciale des ressources culturelles des populations autochtones, le client doit mettre en place une forme supérieure de consultation appelée Négociation de bonne foi, en plus de la Consultation LPE. Lorsqu'il est demandé au client de s'engager dans un processus de Consultation LPE, IFC

dirigera, dans le cadre de son contrôle préalable, un processus de détermination du Soutien communautaire général. IFC examine la documentation du client et contacte les parties prenantes affectées pour s'assurer par elle-même que le processus d'engagement communautaire du client est un processus qui implique une consultation libre, préalable et éclairée, permet la participation éclairée de la communauté affectée et aboutit à un soutien communautaire général, avant de présenter le projet au Conseil d'IFC pour approbation. Après l'approbation du projet par le Conseil, IFC continue de suivre le processus d'engagement communautaire du client dans le cadre de la supervision du projet.

Chaînes agro-alimentaires : Le Critère de performance 1 stipule que les impacts associés aux chaînes agro-alimentaires seront considérés lorsque les ressources utilisées par le projet sont écologiquement sensibles ou lorsque le coût de la main d'œuvre est un facteur de la compétitivité du produit fourni. La Politique de durabilité reconnaît que le client n'a parfois pas le contrôle sur la tierce partie, qui pourrait être un fournisseur, et que les deux doivent, si possible, collaborer. Pour les fournisseurs principaux fournissant des ressources, biens ou matières naturels biologiques essentiels à la fonction centrale de l'entreprise, le client doit vérifier que l'habitat naturel et/ou critique n'est pas négativement affecté de manière significative et, en termes d'achat, devra accorder la préférence aux fournisseurs qui peuvent apporter la preuve qu'aucune conversion significative n'a lieu. La pratique consiste à ce que le client réalise un exercice de cartographie qui identifie la chaîne agro-alimentaire. Pour les matériaux poussant dans des zones écologiquement sensibles, le client doit demander à ses fournisseurs d'éviter/de réduire au minimum tout impact négatif sur les habitats naturels ou critiques. Lorsque le client d'IFC ne peut pas répondre à ces exigences du fait de son manque d'influence, il est attendu du client qu'il change, si possible, de fournisseurs.

Si un client d'IFC s'approvisionne à partir de ses propres plantations, IFC demande au client d'appliquer le Critère de performance 6 à ses installations. Si le client est un acheteur majoritaire d'un fournisseur de la chaîne agro-alimentaire, IFC lui demande d'utiliser son influence pour obtenir des résultats positifs. La situation devient complexe lorsque le client n'a pas le contrôle sur la chaîne agro-alimentaire ou lorsque le client est placé dans la chaîne de

⁶⁷ IFC étudie la possibilité de changer son exigence dans ce domaine pour celle d'un Consentement libre, préalable et éclairé dans le cadre de sa revue de ses Critères de performance.



valeur après que les produits ont été assemblés, rendant impossible l'identification des fournisseurs. Dans de tels cas, si le risque est jugé élevé et impossible à atténuer, IFC peut ne pas investir. De même, IFC demandera aux clients de traiter le travail des enfants et le travail forcé dans sa chaîne agro-alimentaire tel que requis par le Critère de performance 2.

Emissions de gaz à effet de serre (GES) :

IFC examinera les émissions de GES associées aux projets d'huile de palme potentiels. Pour des projets qui devraient produire ou qui produisent actuellement plus de 100 000⁶⁸ tonnes d'équivalent CO₂ par an, IFC demande à ses clients de mettre en œuvre les options techniquement et financièrement faisables et rentables pour réduire les émissions de GES liées au projet au cours de la conception et de l'exploitation du projet. De telles mesures intégreront les principes d'une production plus propre aux processus de conception et de production du produit avec l'objectif de conserver les matières premières, l'énergie et l'eau. Des opportunités particulières existent dans la transformation et le stockage de l'huile de palme, telles que la collecte de méthane à partir des bassins de traitement des effluents. De plus, IFC demande à ses clients de rendre compte tous les ans des émissions générées par le projet, et des émissions indirectes associées à la production hors site de l'énergie utilisée par le projet. IFC ne soutiendrait pas une plantation d'huile de palme qui résulterait sur une conversion de tourbières à stock de carbone élevé ou de forêts tropicales vierges⁶⁹. Une étude est en cours pour définir des méthodologies acceptées visant à évaluer et mesurer les stocks de carbone et en définir les seuils.

Condition de certification : Concernant les clients impliqués dans une production primaire de l'agriculture et d'industries associées, IFC

⁶⁸ IFC envisage d'abaisser ce niveau à 25 000 tonnes d'équivalent CO₂ par an et de demander au client de prouver que la conception du projet est aussi efficiente que possible par le biais d'un benchmarking, lorsque disponible, dans le cadre de la revue de ses critères de performance.

⁶⁹ Les changements proposés au CP3 exigeront du client qu'il calcule les GES dégagés par son projet, quel qu'en soit la taille et incluront les changements induits par le projet sur le contenu en carbone du sol ou de la biomasse aérienne en utilisant une méthodologie internationalement reconnue et la bonne pratique (telles que les méthodologies fournies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

leur demande un engagement supplémentaire pour obtenir une certification indépendante aux normes appropriées pour des pratiques durables, lorsque ces normes existent. Le Critère de performance 6 d'IFC et la Note de conseils 6 fournissent des conseils supplémentaires sur les éléments qui définissent le système de certification approprié (plusieurs systèmes de certification peuvent être acceptables pour IFC à cet égard). Ces exigences sont résumées en Annexe XIII.

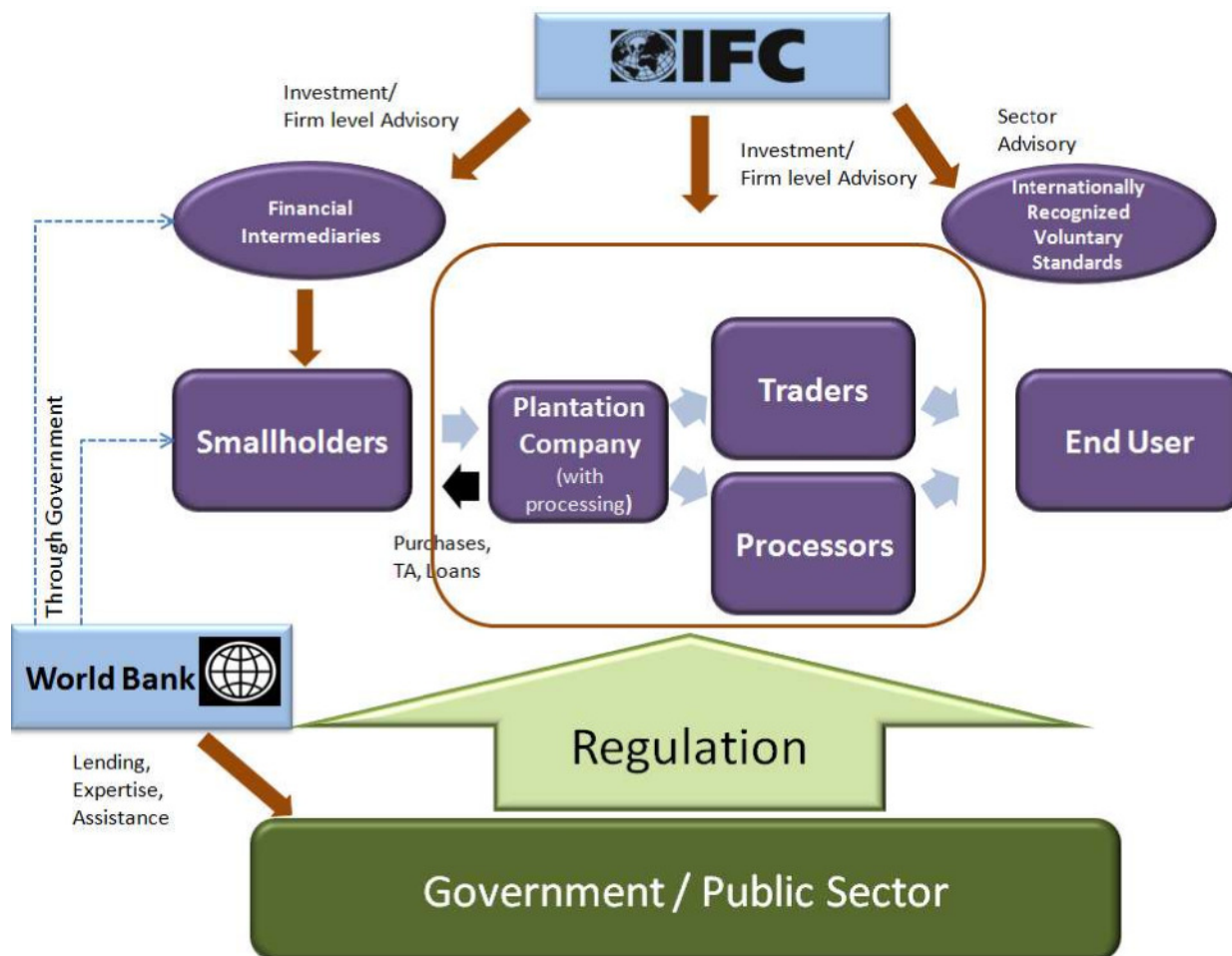
4.8. Engagement d'IFC auprès des entreprises privées dans la chaîne de valeur de l'huile de palme

Le secteur privé est le principal acteur de l'industrie de l'huile de palme. Il englobe les grandes plantations commerciales, les petits producteurs, les entreprises de transformation, les négociants et les acheteurs/utilisateurs d'huile de palme, en plus de diverses sociétés de soutien dans la fourniture des intrants et des services. Les bénéfices futurs sur le développement engendrés par le secteur de l'huile de palme continueront, selon toute probabilité, à provenir de l'investissement privé dans le secteur. Lorsqu'ils sont réalisés de manière durable sur le plan environnemental et social, ces investissements jouent un rôle important dans le soutien à la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans un certain nombre de pays en voie de développement.

IFC peut s'engager directement auprès des plantations commerciales, des raffineries ou des entreprises de transformation et des négociants. A l'occasion, elle peut également soutenir les entreprises d'huile de palme par le biais d'intermédiaires financiers. IFC atteint généralement les petits producteurs par le biais de ses investissements dans ces entités et propose des incitations et un soutien pour que ses clients s'engagent auprès des petits producteurs et communautés locales. Les plantations et les petits producteurs représentent la partie « amont » de la chaîne agro-alimentaire, tandis que les raffineries, les entreprises de transformation et les négociants représentent la partie « aval ».



Figure 4 : Investissements ciblés d'IFC au sein d'une chaîne de valeur de l'huile de palme simplifiée



Les sociétés amont peuvent contribuer au développement durable en réalisant des investissements qui créent des emplois, des infrastructures locales, de meilleures pratiques agricoles, des bénéfices pour les petits planteurs associés et les communautés locales et des pratiques environnementales et sociales améliorées. Les sociétés aval et les intermédiaires financiers peuvent étendre les bénéfices aux planteurs qui ne sont pas associés aux sociétés amont et peuvent également contribuer à améliorer les pratiques agricoles, environnementales et sociales.

IFC cherchera à soutenir les entreprises privées dans la chaîne de valeur de l'huile de palme qui :

- réalisent des investissements productifs qui contribuent à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté ;
- soutiennent les petits agriculteurs et les communautés locales, tel qu'approprié ;
- réalisent des investissements sur des terres dégradées ou des terres sur lesquelles les risques E&S peuvent être évités ou atténués ;
- s'engagent à se conformer aux réglementations locales et à satisfaire les Critères de performance d'IFC ;
- s'engagent, dans le cas de sociétés amont, à obtenir une certification internationalement reconnue de leurs opérations ;



- s'assurent, dans le cas de sociétés aval, qu'elles ont la capacité d'évaluer les risques environnementaux et sociaux dans leurs chaînes agro-alimentaires et s'engagent à satisfaire les Critères de performance d'IFC ;
- s'assurent, dans le cas des intermédiaires financiers, qu'elles ont la capacité d'évaluer les risques environnementaux et sociaux liés à leurs investissements et s'engagent à satisfaire les Critères de performance d'IFC relatifs aux intermédiaires financiers.

Additionnalité d'IFC : Outre la fourniture d'un financement à ces types de sociétés, IFC cherchera à les aider dans les domaines suivants, tel qu'approprié :

- Adopter les meilleures pratiques de l'industrie pour s'engager auprès des petits agriculteurs ;
- Soutenir la fourniture d'une assistance technique aux petits agriculteurs fournisseurs ;
- Aider à élargir la base des petits agriculteurs ;
- Soutenir le développement d'une stratégie de l'entreprise visant à améliorer la durabilité des opérations, notamment l'évaluation des risques dans la chaîne agro-alimentaire et la planification de la mise en œuvre ;
- Aider les sociétés à concevoir des projets de développement communautaire appropriés (éducation, santé, etc.)
- Aider les clients à suivre et mesurer les émissions de GES et à identifier des possibilités de réduire les émissions de GES lors de la conception et de l'exploitation de leurs projets.
- Aider les clients à identifier et intégrer des activités REDD+ à leur conception de projet.



ANNEXES

- Annexe I : Les stratégies nationales et le cycle de projet de la Banque mondiale
- Annexe II : Présentation générale de l'engagement des parties prenantes et du processus de consultation
- Annexe III : Production et marché des principales huiles végétales
- Annexe IV : L'expérience du Groupe de la Banque mondiale dans le secteur de l'huile de palme
- Annexe V : Les acteurs du secteur de l'huile de palme
- Annexe VI : Les politiques de sauvegarde la Banque mondiale
- Annexe VII : Application des politiques de sauvegarde et des critères de performance d'IFC : Une note sur la bonne pratique destinée au personnel du GBM
- Annexe VIII : L'approche du GBM au suivi et à l'évaluation
- Annexe IX : Exemples de partenariats en cours en soutien à la durabilité
- Annexe X : Recommandations du Compliance Advisor/Ombudsman d'IFC et réponses d'IFC
- Annexe XI : Améliorer les moyens de subsistance des petits exploitants d'huile de palme : Le rôle du secteur privé
- Annexe XII : Outils de dépistage et d'évaluation du risque d'IFC
- Annexe XIII : Cadre de durabilité d'IFC : Applications pour les questions environnementales et sociales potentielles dans les projets de production d'huile de palme



Annexe I : Les stratégies nationales et le cycle de projet de la Banque mondiale

1. LES STRATEGIES DE LA BANQUE MONDIALE

Les stratégies de réduction de la pauvreté. Les Documents de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP) décrivent la vision d'un pays sur le long terme. Ces documents sont préparés par les gouvernements des pays à faible revenu en consultation avec différentes parties prenantes telles que la société civile et le secteur privé. Ce document fixe les objectifs politiques sur le plan macroéconomique, structurel et social.

Ces documents stipulent également les besoins d'un pays en termes de financement externe pour lui permettre d'atteindre ces objectifs, comme les prêts et les subventions de la Banque mondiale et autre bailleurs, destinés à promouvoir la croissance économique et à réduire la pauvreté. La Banque et les autres organismes donateurs alignent cette assistance sur les priorités et les objectifs de ces pays.

Les pays ont utilisé les DSRP afin de se pencher sur la question de leur climat d'investissement et de prescrire des mesures destinées à favoriser le développement du secteur privé, ou de développer des plans visant à améliorer la gouvernance et à réduire la corruption. Bon nombre de ces documents se concentrent sur les problèmes affectant le secteur agricole et les zones rurales et mettent en avant la nécessité d'investir dans les services de base essentiels, en particulier la santé et l'éducation, lors de la mise en œuvre de la stratégie.

La Banque mondiale propose des formations et une assistance technique et financière destinées à appuyer le développement et la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Elle aide par exemple les pays à améliorer leur analyse de la pauvreté, à gérer les dépenses publiques et à évaluer leurs services. Elle propose également des Crédits d'aide à la réduction de la pauvreté (CARP) ainsi que des prêts programmatiques annuels afin d'appuyer la mise en œuvre de ces stratégies.

L'Association Internationale de Développement (IDA) et le Fonds Monétaire International (FMI) de la Banque mondiale exigent un Document de stratégie de réduction de la pauvreté pour que les pays à faible revenu puissent bénéficier d'une assistance financière à coût réduit fournie par la Banque (par l'intermédiaire de l'IDA) et le FMI (par le biais de sa Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance).

Les Stratégies d'aide-pays. La Stratégie d'aide-pays (SAP), parfois également appelée Stratégie partenariat-pays ou Stratégie d'aide conjointe, expose un programme sélectif d'aide du Groupe de la Banque mondiale en faveur d'un pays donné. Cette stratégie est développée par le personnel de la Banque au cours de réunions avec des représentants du gouvernement, en consultation avec les autorités nationales, les organisations de la société civile, les partenaires au développement et autre parties prenantes. Elle utilise comme point de départ la vision du pays sur le long terme en matière de développement et prend en compte les avantages comparatifs du Groupe de la Banque dans le contexte des activités d'autres bailleurs. Cette stratégie est conçue pour favoriser la collaboration et la coordination entre les partenaires au développement d'un pays.

La SAP inclut un diagnostic détaillé, basé sur le travail analytique réalisé par la Banque, le gouvernement et/ou les autres partenaires, les défis associés au développement auxquels le pays se trouve confronté, et notamment l'incidence, les tendances et les causes de la pauvreté. La SAP identifie les domaines clés dans lesquels l'aide du Groupe de la Banque mondiale peut avoir l'impact le plus conséquent sur la réduction de la pauvreté. Dans son diagnostic, la SAP prend en compte la performance du portefeuille de la Banque dans le pays, l'état du développement institutionnel du pays, la capacité de mise en œuvre, la gouvernance et autres problèmes sectoriels et intersectoriels. A partir de cette



évaluation, il est possible de déterminer le niveau et la composition de l'aide financière, consultative et/ou technique fournie par le Groupe de la Banque au pays.

Afin de pouvoir suivre la mise en œuvre du programme de la SAP, cette structure se

concentre de plus en plus sur les résultats. Elle comprend un cadre d'objectifs et d'indicateurs clairs permettant de suivre la performance du Groupe de la Banque et du pays dans l'atteinte des résultats visés.



2. LE CYCLE DE PROJET DE LA BANQUE MONDIALE

Comment fonctionne le Cycle de projet

1. La Stratégie d'aide-pays

La Banque mondiale propose des services financiers, de conseil et techniques pour aider les pays à identifier leurs priorités et à atteindre leurs principaux objectifs de développement.

6. Évaluation

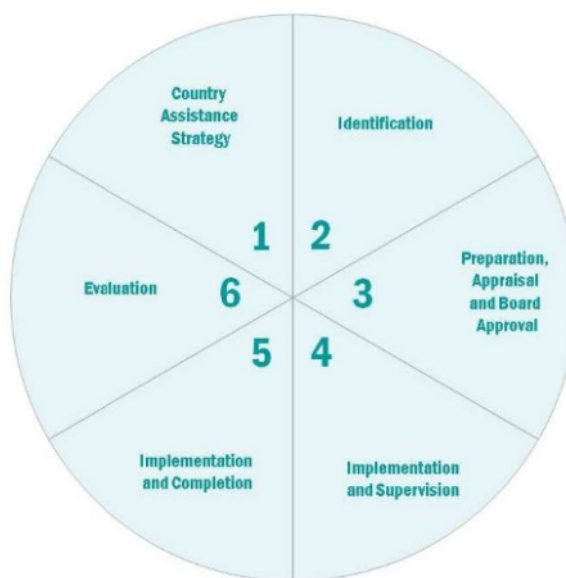
Une fois qu'un Emprunteur a terminé un projet, le Groupe d'évaluation indépendante (GEI) de la Banque mesure les résultats obtenus par rapport aux objectifs et détermine si les résultats du projet peuvent être maintenus sur le long terme. Un certain nombre de projets sont encore examinés plus avant dans des rapports détaillés sur l'évaluation de l'impact.

5. Mise en œuvre et exécution

A la fin de la période de déboursement du prêt ou du crédit (cette période pouvant aller de un à 10 ans), le personnel opérationnel soumet un rapport d'exécution identifiant les résultats du projet, les problèmes rencontrés et les leçons tirées au Conseil d'administration de la Banque à des fins d'information.

2. Identification

Les idées susceptibles d'entraîner un changement significatif sont discutées. L'Emprunteur et les représentants de la Banque évaluent les objectifs de développement et les impacts, les risques et les alternatives ainsi que le calendrier du projet.



3. Préparation, évaluation et approbation du Conseil

Avec les conseils et l'assistance financière de la Banque, l'Emprunteur réalise des études et prépare la documentation détaillée du projet. La Banque évalue les aspects économiques, techniques, institutionnels, financiers, environnementaux et sociaux du projet. Une fois que la Banque et l'Emprunteur s'accordent sur les

modalités du prêt ou du crédit, le projet est présenté au Conseil d'administration de la Banque pour approbation.

4. Mise en œuvre et supervision

L'Emprunteur met en œuvre le projet en attribuant les contrats par le biais d'un processus d'appel d'offres concurrentiel conforme aux directives de passation de marché de la Banque. Le personnel de la Banque mondiale supervise périodiquement le projet afin de s'assurer que le prêt est utilisé aux fins auxquelles il est destiné et respecte pleinement les exigences en matière d'économie, d'efficacité et d'efficience.



Annexe II : Présentation du processus de consultation



Annexe III : Production et échanges commerciaux des principales huiles végétales

Par pays (en milliers de tonnes)

	Production			Disappearance			Net Exports ¹		
	2008/09	2009/10	2010/11	2008/09	2009/10	2010/11	2008/09	2009/10	2010/11
Soybean Oil									
Argentina	5,914	6,445	7,525	1,425	1,912	2,242	4,704	4,400	5,355
Brazil	6,120	6,440	6,350	4,274	5,050	5,220	1,905	1,394	1,195
China	7,314	8,703	10,420	9,486	10,435	12,130	-2,411	-1,520	-1,930
EU	2,314	2,250	2,268	2,779	2,380	2,543	-394	-150	-250
India	1,287	1,265	1,415	2,300	2,710	2,720	-1,058	-1,498	-1,198
USA	8,503	8,870	8,609	7,378	7,235	7,773	954	1,492	1,082
Total	35,695	38,671	41,544	35,869	38,087	41,306	9,122	9,082	9,377
Rapeseed Oil									
Canada	1,679	1,868	2,104	395	400	425	1,416	1,609	1,760
China	4,700	5,158	5,219	4,853	5,478	5,909	-444	-715	-590
EU	8,472	9,370	9,090	8,679	9,665	9,565	-312	-330	-350
India	2,058	2,230	2,325	2,095	2,252	2,347	-41	-22	-22
USA	497	475	531	1,280	1,293	1,491	-801	-816	-970
Total	20,463	22,311	22,283	20,125	22,088	22,592	2,416	2,660	2,679
Sunflower Oil									
Argentina	1,342	1,035	1,450	378	387	392	853	760	1,050
EU	2,335	2,435	2,360	3,158	3,234	3,303	-864	-830	-900
India	319	255	283	731	852	730	-583	-550	-450
Russia	2,565	2,505	2,193	1,918	1,991	1,926	765	530	280
Ukraine	2,632	2,603	2,632	395	219	259	2,098	2,600	2,370
Total	11,872	11,462	11,531	10,673	11,134	10,964	4,588	4,678	4,583
Palm Oil									
China	0	0	0	5,618	6,320	6,977	-6,117	-6,349	-6,949
EU	0	0	0	4,993	5,024	5,388	-5,247	-4,990	-5,250
India	50	50	50	6,475	6,750	7,350	-6,867	-6,400	-7,200
Indonesia	20,500	21,275	23,450	4,677	4,685	4,935	15,949	16,685	18,060
Malaysia	17,259	17,764	18,297	3,229	3,697	3,800	14,438	14,280	14,850
Thailand	1,345	1,720	1,750	1,250	1,485	1,650	148	118	118
Total	43,702	45,416	48,234	42,440	45,065	47,987	34,573	35,487	37,520
COMBINED	111,732	117,860	123,592	109,107	116,374	122,849	50,699	51,907	54,159

Note: 1. Exports minus imports (except for world totals, which are exports). A negative number means a country is a net importer.

Sources: LMC estimates; Malaysian Palm Oil Board; Oil World; Solvent Extractors' Association; USDA.

Glossaire Annexe III

Production	Production	China	Chine	EU	UE
Disappearance	Consommation	EU	UE	India	Inde
apparente		India	Inde	Indonesia	Indonésie
Net Exports	Exportations	USA	EU	Malaysia	Malaisie
nettes		Total	Total	Thailand	Thaïlande
Soybean oil	Huile de soja	Sunflower oil	Huile de	Note: 1. Exportations moins importations (à l'exception des totaux mondiaux, qui sont des exportations). Un chiffre négatif signifie qu'un pays est un importateur net.	
Argentina	Argentine	tournesol		Sources: Estimations LMC ;	
Brazil	Brésil	Argentina	Argentine	Malaysian Palm Oil Board ; Oil	
China	Chine	EU	UE	World ; Solvent Extractors'	
EU	UE	India	Inde	Association, USD	
India	Inde	Russia	Russie		
USA	EU	Ukraine	Ukraine		
Total	Total	Total	Total		
Rapeseed oil	Huile de colza	Palm oil	Huile de palme		
Canada	Canada	China	Chine		



THE WORLD BANK



IFC International Finance Corporation
World Bank Group

Annexe IV : L'expérience du Groupe de la Banque mondiale dans le secteur de l'huile de palme

Panorama des investissements de la Banque mondiale

Depuis 1965, la Banque mondiale (BIRD/IDA) a engagé près de 2 milliards d'USD dans plus de 45 projets dans le secteur de l'huile de palme, projets répartis dans 12 pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie du Sud-est. De nombreux projets indépendants se sont concentrés sur l'huile de palme, alors que d'autres incluaient des cultures telles que le caoutchouc, la noix de coco, le café, etc. La plupart des projets consacrés à l'huile de palme ont été mis en œuvre dans les années 1970 et 1980. Bon nombre n'étaient que des répétitions de projets ou des projets de suivi dans les pays. À l'échelle régionale, la plupart des projets étaient basées en Afrique de l'Ouest et en Asie de l'Est, un seul projet ayant été mis en œuvre en Amérique latine au cours de cette période. Trois de ces projets sont actuellement en cours de mise en œuvre, les autres étant achevés et conclus.

Pays	Total du montant engagé (en millions de \$)*
Bénin	4,6
Burundi	35
Cameroun	118,4
République Démocratique du Congo	9
Côte d'Ivoire	53,1
Ghana	43,6
Indonésie	618,8
Liberia	12
Malaisie	383,2
Nigeria	451,5
Panama	19
Papouasie-Nouvelle-Guinée	100,6
Total	1848,8

*la plupart des projets étaient indépendants et se concentraient sur les palmiers à huile, mais certains incluaient d'autres cultures telles que la noix de coco, le caoutchouc et le café. De plus, dans quelques projets, il se pourrait de des sommes très réduites soient consacrées aux palmiers à huile.

L'objectif du projet était généralement de réduire la pauvreté et de promouvoir la croissance économique en améliorant la productivité dans le secteur de l'huile de palme par le biais d'investissements dans la plantation et la replantation de palmiers à huile

sur plusieurs milliers d'hectares de terrain. Les projets du secteur public bénéficiant du soutien de la Banque mondiale incluaient la construction d'installations de transformation de l'huile de palme et d'huileries, ainsi que des installations connexes telles que les routes de desserte, les bâtiments et autres infrastructures (logements, bâtiments médicaux et administratifs, hangars de stockage, véhicules et équipement, etc.). Les projets appuyaient souvent le développement et l'exploitation de plantations centrales (*nucleus estates*), fournissaient des services de vulgarisation et des facilités de crédit visant à développer les petites plantations et, dans certains cas, faisaient la promotion des programmes d'aide aux petits agriculteurs. Certains projets de troisième et quatrième génération ont élargi leur portée et ont installé des familles sans terre sur des terres préparées, et ont créé des emplois productifs dans les exploitations et les huileries afin d'augmenter les revenus des petits agriculteurs et des employés.

Expérience dans les pays sélectionnés

Indonésie

L'Indonésie a été l'un des principaux pays ciblés par les prêts de la Banque mondiale consacrés aux projets de développement des cultures de palmiers à huile, plus d'un tiers du total des prêts étant consacré à ce secteur. Au cours de la période allant de 1969 à 1983, huit projets ont été financés par la Banque. Il s'agit d'une période au cours de laquelle le gouvernement indonésien avait fortement mis l'accent sur le développement du secteur agricole, le gouvernement ayant mis en place une gamme d'exploitations qu'il sponsorisait (secteur public), dans le secteur de l'huile de palme et autres.

Globalement, les huit projets de la banque en Indonésie ont été considérés comme des succès en termes de développement de nouvelles plantations et d'introduction des petits agriculteurs à la culture des palmiers à huile. Les résultats obtenus étaient les suivants :

- Près de 100 000 ha de palmiers à huile plantés et replantés (total)
- 12 000 familles de petits agriculteurs (caoutchouc et palmier à huile) ont pu en



bénéficiaire et 24 000 nouveaux emplois ont été créés dans les plantations centrales et les petites plantations (*North Sumatra I*)

- 2,59 millions de tonnes d'huile de palme produites (*North Sumatra II*)
- Les projets consacrés au caoutchouc et aux palmiers à huile ont bénéficié à environ 10 000 familles de petits agriculteurs pauvres et ont généré environ 6 000 nouveaux emplois dans les plantations centrales et les petites plantations (*NES V*)
- 900 km de route ont été rénovés/construits (*NES V*)

Les projets ont été évalués par le GEI, qui a conclu que les six premiers projets étaient satisfaisants selon leur système de notation interne, les deux derniers, de plus grande ampleur et plus complexe, n'étaient pas satisfaisants en raison de la mauvaise performance des agences en charge et des difficultés logistiques et de gestion. Il a été identifié que les droits fonciers faisaient l'objet de retards. Dans un cas, dans la province de Java occidentale, on a pu noter l'existence de difficultés du point de vue des droits fonciers concurrents, générées par des communautés locales ne souhaitant pas participer au projet. Le gouvernement indonésien, se basant partiellement sur la performance décevante des organismes publics, a encouragé le développement des plantations de palmiers à huile par le secteur privé.

Nigeria

Le Nigeria était le deuxième plus grand bénéficiaire des financements consacrés au secteur de l'huile de palme de la Banque mondiale au cours de la période allant de 1975 à 2009. L'un de ces projets est toujours en cours de mise en œuvre. Les résultats obtenus étaient les suivants :

- 42 658 ha de palmiers à huile plantés (total)
- 384 km de route rénovés (*Eastern Central* et *Nucleus*)
- Deux petites huileries d'une capacité d'une tonne et de trois tonnes de BFF/ha ont été rénovées (*Tree Crops*)

- Une capacité de broyage de 30 tonnes/heure a été installée (*Eastern Central* et *Nucleus*)

Lors de la révision de ces projets, le Groupe d'évaluation indépendante a indiqué que seuls deux de ces cinq projets étaient satisfaisants. Les problèmes identifiés incluaient notamment la mauvaise gestion, le coût élevé de la main-d'œuvre ainsi que des questions relatives aux droits d'utilisation du sol pour les petits agriculteurs.

Cameroun

De 1967 à 1982, la Banque mondiale a financé six projets consacrés à l'huile de palme au Cameroun. Les principaux objectifs de ces projets étaient d'augmenter la production d'huile de palme dans la région occidentale et d'améliorer l'efficacité financière des entreprises publiques. Les résultats obtenus étaient les suivants :

- 10 464 ha de palmiers à huile plantés et 4 682 ha abattus et replantés, résultant sur une augmentation nette de 5 782 ha (*Camdev I*)
- Développement institutionnel réussi de la Camdev
- 8 280 ha de palmiers à huile plantés (*Socapalm I*)
- 2031 ha de palmiers à huile plantés (280 ha en plantations commerciales et 1750 ha en petites plantations) (*Camdev II* et *Socapalm II*)

Sur les six projets, quatre ont été considérés satisfaisants par le GEI. Les deux premiers projets (*Camdev 1* et *Socapalm*) étaient satisfaisants et leur objectif d'accroissement de la production d'huile de palme largement atteint. *Socapalm* était une nouvelle société et sa direction s'en est raisonnablement bien tirée. En dépit de leur réussite, ces deux projets se sont trouvés confrontés à des difficultés financières. Les projets de suivi (*Camdev II* et *Socapalm II*) financés par la Banque ne sont pas parvenus à résoudre leurs difficultés financières mais ont introduit des programmes d'aide aux petits agriculteurs. Ces nouvelles composantes supplémentaires n'ont pas donné lieu aux résultats escomptés et la situation financière des deux entreprises s'est encore détériorée. Finalement, la Banque mondiale a décidé de suspendre les



investissements dans ce secteur pour des questions de rentabilité et de compétitivité de la production d'huile de palme au Cameroun.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

La Banque mondiale a participé à six projets en Papouasie-Nouvelle-Guinée au cours de la période allant de 1969 à 2008, ces projets concernant essentiellement la culture de palmiers à huile. Cinq de ces projets sont terminés, le dernier (*Smallholder Agriculture Development Projet*) étant toujours en cours de mise en oeuvre. Les résultats des deux premiers projets ont été les suivants :

- 50 000 t de palme produite sur 5583 ha de terre, bénéficiant à 1517 petits agriculteurs (*Popondetta Smallholder Oil Palm*)
- 8230 ha de palmiers à huile plantés sur de nouvelles parcelles (8230 ha) (*Oro Smallholder Oil Palm*)
- Construction de 345 km de routes d'accès (*Oro Smallholder Oil Palm*)

Les évaluations par le GEI des quatre premiers projets désormais terminés ont fait état de résultats satisfaisants, le dernier faisant état de résultats moyennement satisfaisants. Le succès a été attribué à la bonne adaptabilité de la région pour la culture des palmiers à huile du point de vue du sol et du climat, et à la bonne gestion du personnel chargé du projet. Des difficultés ont été rencontrées au niveau de la fourniture d'intrants (engrais) destinés à la culture, réduisant ainsi la productivité.

Malaisie

La Malaisie est l'un des plus grands producteurs de palmiers à huile du monde et bénéficie d'un financement important de la Banque. De 1968 à 1994, sept projets ont été approuvés, tous ayant été notés comme satisfaisant par le GEI. Ces projets ne sont pas discutés dans cette revue, au moment de la recherche, ces projets n'étaient pas disponibles dans les archives de la Banque (Business Warehouse) en raison d'un problème associé au système de codage de secteur interne.

Les leçons tirées

Les leçons tirées⁷⁰ de l'expérience de la Banque mondiale dans le secteur sont les suivantes :

L'expérience acquise dans les projets de plantations centrales et de petits agriculteurs (NES) suggère que les perspectives de réussite sont meilleures si les organismes publics disposent d'une capacité bien développée leur permettant de superviser la gestion technique et les aspects sociaux et financiers du développement du projet (tel que cela a été le cas dans les projets antérieurs appuyés par la Felda en Malaisie). Les plantations centrales sous gestion privée (comme en PNG par exemple) sont davantage susceptibles de réussir si des mécanismes institutionnels sont en place, permettant de s'assurer que les communautés locales participantes et les programmes d'aide aux petits agriculteurs reçoivent une part équitable des revenus du projet.

Les problèmes de régime foncier devraient être traités dès le début du projet : Dans certains pays, les problèmes de régime foncier ont donné lieu à des conflits qui ont affecté la mise en oeuvre du projet. Au commencement des projets, le développement de terres en surfaces cultivées devrait avoir été garanti sur le plan juridique, ceci devant faire également l'objet d'une consultation approfondie avec les bénéficiaires du projet.

La capacité de gestion des plantations appartenant au secteur public affecte la performance du projet : Comme indiqué ci-dessus, dans certains pays, les entreprises du secteur public comme la Felda (Malaisie) ont obtenu des résultats très satisfaisants, à la fois d'un point de vue technique et financier. Par conséquent, les projets financés par la Banque en Malaisie ont été considérés comme réussis. En revanche, dans les pays dans lesquels les plantations appartenant au secteur public souffraient des problèmes de gestion financière et dont le budget était trop serré, les plantations commerciales étaient incapables de bien gérer d'importants investissements commerciaux.

Les composantes infrastructure (comme les routes) doivent être bien intégrées au projet : Dans les projets incluant des routes d'accès

⁷⁰ Voir les exemples de leçons supplémentaires proposés à la fin de cette annexe.



ayant fait l'objet de moins d'attention, des retards ont été observés dans leur construction et leur maintenance. Les projets équilibrant l'attention accordée à toutes les composantes parvenaient à éviter les dépassements de coûts et le report des dates de clôture. Ceci permettait également de contribuer à la réussite globale du projet.

Les différentes approches à la participation des petits agriculteurs ont connu différents degrés de réussite : Diverses approches ont été essayées, avec différents degrés de réussite. Une analyse supplémentaire est nécessaire afin de déterminer les modèles d'implication des petits agriculteurs qui offrent la meilleure approche, ceci pouvant varier en fonction des pays et du type d'entreprise, publique ou privée.

Panorama des investissements d'IFC

IFC s'est fortement impliquée dans la chaîne agroalimentaire du secteur de l'huile de palme, avec des investissements dans les plantations (Indonésie, Thaïlande, Ghana et Nicaragua) ainsi que dans le raffinage de l'huile de palme (Indonésie et Ukraine) et la commercialisation de l'huile de palme (Indonésie et Singapour). Depuis 1976, IFC a investi 311 millions d'USD dans 26 projets associés à l'huile de palme. Ceci est comparable aux engagements nets de 5,5 milliards d'USD dans le secteur de l'agro-industrie au cours de la même période, et au total de 80,1 milliards d'USD investis par IFC. Un résumé de ces investissements est fourni dans le tableau ci-dessous.

Les premiers investissements d'IFC (dans les années 1970 et 1980) se concentraient sur la transformation à plus petite échelle ainsi que sur la culture des palmiers à huile. La majorité des investissements en Afrique a été réalisée par le biais du Fonds pour l'entreprise en Afrique, qui se concentrait sur les investissements à petite et moyenne échelle. Ces investissements, ainsi que le projet au Brésil, incluait un investissement dans le développement des plantations de palmiers à huile ainsi que l'expansion ou la modernisation des moulins à huile de palme brute, des installations de broyage de l'huile de palmiste et des structures connexes (entrepôts en vrac, traitement des eaux usées). Les évaluations environnementales et sociales de ces investissements étaient minimales, car ces projets ont eu lieu avant l'élaboration des exigences officielles d'IFC et de la Banque mondiale.

A partir des années 1990, les investissements se sont concentrés sur des exploitations de plus grande envergure en Indonésie, avec des investissements dans des exploitations à Bengkulu, dans le Kalimantan occidental et du Sud et le Nord et le Sud de Sumatra. Ces exploitations se trouvaient sur des terres agricoles existantes (projets de transmigration) ou des terres dégradées (prairies d'*Imperata*).

Les investissements d'IFC dans le secteur de l'huile de palme

Les autres investissements récents dans les plantations ont été réalisés au Nicaragua et au Ghana, et de nouveaux investissements sont prévus dans le futur en Afrique et en Amérique latine.

Pays	Année	Montant engagé (en millions de \$)*	Statut
Brésil	1980	4,7	terminé
	1982	6,1	terminé
	1993	0,6	terminé
Cameroun	1976	0,8	terminé
	1978	0,4	terminé
	1981	0,2	terminé
	1985	1,9	terminé
Côte d'Ivoire	1987	2,0	terminé
	1993	4,7	terminé
	1996	3,8	terminé
Ghana	2007	12,5	actif
Honduras	2009	30,0	actif
Indonésie	1990	12,7	terminé
	1996	35,0	terminé
	2002	11,5	terminé
	2003	14,0	terminé
	2003	12,0	terminé
	2004	33,3	terminé
Mexique	2006	1,0	terminé
	2009	25,0	actif
Philippines	1982	11,0	terminé
Thaïlande	1987	4,7	terminé
Ukraine	2006	17,5	actif
	2008	45,0	actif

Depuis 2004, IFC a joué un rôle plus actif en se déplaçant vers le bas de la chaîne agroalimentaire, réalisant des investissements conséquents dans les échanges commerciaux (Wilmar Trading - soutien financier aux échanges commerciaux à court terme) et le raffinage (Ukraine). Ces investissements ont donné lieu à des critiques d'IFC, en raison de



l'attention insuffisante accordée aux problèmes de la chaîne agro-alimentaire du point de vue de la durabilité des opérations d'échanges commerciaux et de raffinage, ceci ayant donné lieu à cet exercice stratégique actuel pour le secteur de l'huile de palme.

Les entreprises financées par IFC obtenaient généralement de bons résultats et parvenaient à développer leurs affaires au fil du temps, en dépit des difficultés inattendues rencontrées lors de l'échec d'un investissement (Brésil) suite à des problèmes de maladie, l'exploitation ayant fini par fermer. Les principaux défis à la mise en œuvre des projets (plantations de palmiers) et à l'obtention des rendements attendus étaient les suivants : (i) la longue gestation des plantations de palmiers et le lourd engagement d'investissement requis au départ ; (ii) les revendications fréquentes dont faisaient l'objet les terres en litige ; et (iii) les crises économiques et financières rencontrées dans le pays d'exploitation. Bien que les problèmes relatifs aux droits fonciers aient généralement été résolus par le biais de mécanismes locaux, ils ont souvent donné lieu à des retards de plantation et de production. Les crises économiques ont eu un impact négatif sur la performance financière des plantations en raison de l'impact direct des dévaluations, des politiques abaissant la base des recettes (par exemple les taxes à l'exportation), mais aussi parce que les gouvernements étaient souvent incapables de respecter les engagements budgétés (comme en apportant leur soutien financier au développement des plantations des petits agriculteurs) ; dans ces circonstances, les entreprises du secteur privé ont dû intervenir afin de combler l'écart financier à un coût supplémentaire élevé.

Les projets d'huile de palme ont eu d'importants impacts économiques sur les pays impliqués. En Indonésie, ils ont permis d'appuyer l'émergence d'entreprises privées et de petits agriculteurs qui ont repris le développement de la production d'huile de palme en raison d'une performance mitigée des plantations nationales (voir l'expérience de la Banque mondiale ci-dessus). L'huile de palme a également eu un impact économique considérable sur les moyens de subsistance des communautés locales ; selon les estimations du secteur, un emploi est créé pour chaque plantation de 5 hectares développée. Les bénéfices communs aux travailleurs permanents étaient l'accès au logement, aux soins médicaux, aux transports, à l'eau et à l'électricité.

Une composante essentielle de certains projets, en particulier en Indonésie, était le transfert des terres pour le développement de petites plantations de palmiers. En dépit du fait que la mise en œuvre de ces programmes a parfois été retardée, et que le côté économique a été fortement affecté par les crises économiques, ceux-ci ont résulté sur le développement d'un secteur de petits agriculteurs tirant un moyen de subsistance décent de leur production, tout en tirant partie de leur accès aux infrastructures de la plantation principale et du soutien technique proposé.

Enfin, l'engagement d'IFC dans ces investissements a permis de garantir que tous les investisseurs ajustaient leur politique et processus environnementaux et sociaux aux directives de la Banque mondiale et, à partir de 2006, aux critères de performance d'IFC.

Les leçons tirées

Si un certain nombre de leçons générales communes à tous les investissements d'IFC s'applique, les projets relatifs à l'huile de palme présentaient des différences, en particulier du point de vue des éléments suivants :

La nécessité de sélectionner soigneusement les clients. L'expérience d'investissement d'IFC prouve que les clients varient considérablement du point de vue de leur capacité à comprendre et à répondre aux questions environnementales et sociales. Dans un secteur comme l'huile de palme, dans lequel les parties prenantes expriment d'importantes préoccupations, les clients doivent disposer de la capacité à faire face à ces questions, ou doivent pouvoir rapidement obtenir ou développer une telle capacité. Il est important de ne pas assumer que le nom et la réputation des sociétés sponsors seront les garants d'une bonne gestion quelle que soit la situation ; dans tous les cas, un contrôle soigné et régulier est nécessaire afin de s'assurer que la productivité et la gestion sont systématiquement mesurées.

La nécessité de porter une attention soignée aux questions de l'acquisition des terres et de régime foncier. Des questions relatives à l'utilisation du sol et à la propriété foncière peuvent se présenter dans tous les pays dans lesquels IFC travaille, même dans des régions où la propriété foncière peut être relativement définie et codifiée. Quand les droits relatifs à



l'utilisation des terres sont transférés des communautés locales à des entreprises privées sur ordonnance gouvernementale, il convient tout particulièrement de prendre soin de s'assurer que les procédures employées sont conformes à la législation et à la réglementation locale et ne désavantagent pas les locaux.

La nécessité d'accorder une attention soignée aux questions relatives à la biodiversité. Bien qu'à l'heure actuelle, les plantations de palmiers à huile ne couvrent pas une superficie globale aussi importante que celle occupée par d'autres produits de base, les terrains adaptés à la culture des palmiers à huile dans le monde sont également les plus riches en termes de diversité biologique. Les préoccupations relatives à la perte de biodiversité sont parfaitement connues. Il a été prouvé que la conversion des forêts tropicales primaires en terrains agricoles résultait sur une perte majeure de la biodiversité. Les terres qui doivent être converties en culture de palmiers à huile (ou autre culture) doivent faire l'objet d'une analyse du point de vue leur valeur en termes de biodiversité et de conservation, les zones désignées comme étant des habitats critiques (conformément aux CP 6 d'IFC) ou catégorisées VEE (ou toute désignation similaire) doivent être protégées.

L'importance de travailler efficacement avec les communautés locales pour s'assurer que les bénéfices sont partagés de manière appropriée et que les problèmes sont correctement gérés. Il est nécessaire que les sociétés travaillent avec les communautés locales afin de développer le soutien à leur entreprise et démontrer que les bénéfices d'un développement positif peuvent profiter à la communauté, en particulier dans les cas où des terrains communaux ont été transférés à des entreprises privées.

L'importance du développement de partenariats appropriés de parties prenantes, comme des tables rondes, afin de pouvoir aborder des questions propres au secteur. Le renforcement plus général du secteur privé, au-delà du financement d'entreprises particulières, peut se faire par le biais de mécanismes tels que les tables rondes, qui permettent de rassembler un large éventail de parties prenantes pour répondre aux problèmes. Les tables rondes fournissent une mesure du niveau de gouvernance interne pour le secteur privé, et visent à transformer le

marché par le développement de normes mutuellement acceptées afin de développer durablement le secteur.

L'importance de travailler dans le cadre d'une stratégie définie et acceptée pour un secteur. IFC reconnaît les défauts à s'engager sur une transaction après l'autre en l'absence de stratégie globale. Pour pouvoir cibler au mieux les interventions d'investissement, il convient de disposer d'une compréhension approfondie du secteur et d'une stratégie détaillée pour son développement. Une telle stratégie devrait aborder la manière dont différents produits d'investissement et services de conseil⁷¹ peuvent être ciblés pour s'attaquer aux conditions locales, en particulier celles qui se rapportent aux questions environnementales et sociales. La stratégie doit définir la manière dont IFC travaillera, à la fois par le biais de services d'investissement et de conseil, avec toutes les composantes du secteur privé, ainsi qu'en abordant certains problèmes de réglementation.

La nécessité d'accorder une attention adéquate aux chaînes agroalimentaires. Les préoccupations relatives aux chaînes agroalimentaires, en particulier du point de vue des produits de base agricoles, ont été exacerbées au cours de ces dernières années. Les préoccupations du consommateur quant aux questions environnementales et sociales relatives à la production, aux échanges commerciaux et à la transformation des produits de base constituent désormais des risques importants qu'il convient d'aborder.

La pertinence de l'environnement politique et réglementaire. Parvenir à des investissements durables sur le plan environnemental et social dans le secteur de l'huile de palme peut être difficile si l'environnement politique et réglementaire favorable est médiocre. Les questions relatives à l'acquisition de la terre, au régime foncier, à la gouvernance forestière et aux droits des travailleurs, communautés et populations autochtones sont à la base de nombreux problèmes sociaux et environnementaux dans le secteur.

⁷¹ Les services de conseil d'IFC sont destinés à compléter les prêts à l'investissement traditionnels. De plus d'informations sont fournies à l'adresse suivante <http://www.ifc.org/ifcext/about.nsf/Content/TAAS>.



Annexe V : Les acteurs du secteur de l'huile de palme

La chaîne agroalimentaire de l'huile de palme

Le secteur de l'huile de palme peut être considéré comme un réseau d'entreprises participant à différents segments de la chaîne agroalimentaire, toutes travaillant au sein d'un cadre de politiques gouvernementales, de lois et de systèmes réglementaires. L'État, grâce à une capacité améliorée et à de nouvelles formes de gouvernance, s'attaque aux défaillances du marché, régule la concurrence et participe de manière stratégique aux partenariats public-privé afin de promouvoir la compétitivité dans le secteur de l'agro-industrie et d'améliorer l'intégration des petits agriculteurs et des travailleurs des zones rurales. Les entreprises présentes dans la chaîne agroalimentaire primaire vont des producteurs (y compris les petits agriculteurs) aux grandes multinationales à la tête de plantations, en passant par les entreprises de transformation de l'huile de palme brute et les fabricants de produits de consommation et industriels utilisant de l'huile de palme, toutes ces entités étant liées entre elles par les négociants et les sociétés de transport. Le secteur inclut également des entreprises auxiliaires fournissant une large gamme de biens et services nécessaires à ce secteur (comme les intrants agricoles, les services aux entreprises et les services financiers) ainsi que les associations de l'industrie et autres associations représentant les intérêts des groupes de parties prenantes.

Le renforcement du secteur dans son ensemble, et l'assurance que toutes ces entités travaillent efficacement ensemble, peut avoir un impact important sur le développement. Grâce à une action collective et à des partenariats entre ces acteurs, le développement du secteur peut être accéléré et les bénéfices peuvent augmenter proportionnellement pour atteindre les pauvres et affecter positivement l'économie dans son ensemble.

Le secteur privé

Le secteur privé est l'acteur dominant du secteur de l'huile de palme, à la fois en tant que producteur et qu'acheteur/consommateur. Il englobe les grandes plantations commerciales, les petits agriculteurs, les entreprises de transformation, les négociants

et les acheteurs/utilisateurs d'huile de palme, en plus d'une large gamme d'entreprises auxiliaires spécialisées dans le transport, la fourniture d'intrants et autres services. Le GBM apporte son soutien aux entreprises s'attachant à améliorer la durabilité de leur industrie. Le secteur privé peut jouer les rôles suivants en termes de soutien à des changements positifs dans le secteur :

- La mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles au niveau de l'entreprise et de la plantation.
- Dans le cas de grandes entreprises de production, (1) définir et établir des relations justes et équitables avec les communautés locales, et (2) assurer l'intégration et le traitement équitable des petits agriculteurs fournisseurs.
- Dialoguer avec la société civile (y compris par le biais de partenariats directs) en faveur d'une meilleure performance environnementale et sociale.
- S'engager à un approvisionnement durable, puis contrôler la durabilité de la chaîne agroalimentaire.
- Mettre en place des politiques et pratiques environnementales, sociales et professionnelles cohérentes et efficaces, améliorer la capacité de gestion et atteindre un statut « certifié » quant à ces questions.
- Mettre en place et mettre en œuvre des codes de conduite ou des protocoles sur le développement durable propres au secteur (comme la RSPO)

Le secteur privé a joué un rôle moteur essentiel dans la croissance exponentielle du secteur de l'huile de palme dans les grands pays producteurs depuis les années 1960. A l'heure actuelle, les 10 premières plantations commerciales disposent d'une capitalisation boursière conjuguée de 79,1 milliards d'USD (au 31 mars 2010) et possèdent environ 2,3 millions d'hectares de plantations, produisant 9,7 millions de tonnes d'huile⁷². Ceci équivaut

⁷² Bloomberg, 31 mars 2010.



à environ 22 % de la production mondiale d'huile de palme. Les fusions et acquisitions récentes ont donné naissance à plusieurs méga plantations, comme Sime Darby Berhad et Wilmar International Ltd. Ces entreprises sont intégrées verticalement, sont impliquées dans la production en amont, la transformation et la fabrication en aval dans les pays consommateurs de l'Europe et en Chine, ainsi que dans d'autres régions.

Du point de vue de la durabilité, le secteur privé, travaillant en collaboration avec les organisations de la société civile, a joué un rôle prépondérant dans la mise en place de la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO) en 2004 (abordée de manière plus détaillée ci-dessous). Parmi les producteurs, depuis l'adoption des principes et critères de la RSPO et la mise en œuvre du système de certification de la RSPO, de nombreuses entreprises ont adopté des approches proactives et davantage structurées de la gestion en faveur de la durabilité. Plusieurs entreprises ont mis en place des services ou unités dirigées par un personnel de direction en vue de piloter des initiatives en matière de durabilité. Certaines entreprises, telles que Wilmar International Ltd et Sime Darby Berhad, ont choisi de positionner la durabilité dans le cadre plus large de l'engagement de l'entreprise vis-à-vis de la responsabilité sociale.⁷³ Cependant, ces pratiques varient considérablement dans le secteur et une combinaison d'action volontaire de la part du secteur privé ainsi que de meilleures réglementations et une plus grande mise en vigueur par le gouvernement seront nécessaires pour pouvoir résoudre les problèmes soulignés dans ce rapport.

Les gouvernements

L'Etat a un rôle à jouer dans la question des dysfonctionnements du marché et son développement, en fournissant des biens publics essentiels, en renforçant les mécanismes régulateurs et de transparence et en améliorant le climat d'investissement favorable au secteur privé, ainsi qu'en améliorant la gestion des ressources naturelles par l'introduction d'incitations et l'attribution des droits fonciers.

⁷³ Teoh, C. H. 2009. "Malaysian Corporations as Strategic Players in the Southeast Asian Palm Oil Industry." Présentation à l'Atelier de l'Institute of Southeast Asian Studies sur la Controverse dans la perspective transnationale, Institute of Southeast Asian Studies, mars.

Les gouvernements ont la responsabilité essentielle de mettre en place les contextes stratégiques, juridiques et réglementaires relatifs au développement du secteur de l'huile de palme. La fonction du gouvernement est plus spécifiquement la suivante :

- Définir les politiques et objectifs de développement applicables au secteur de l'huile de palme
- Mettre en place le cadre juridique réglementaire pertinent afin de soutenir la production durable d'huile de palme
- Assurer la mise en application non discriminatoire du cadre juridique et réglementaire opérationnel
- Identifier et protéger les actifs et services environnementaux de grande valeur
- Protéger les droits et l'accès aux moyens de subsistance des populations autochtones et des communautés locales
- Mettre en place de bonnes pratiques de gouvernance

Les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile jouent un rôle clé dans l'amélioration de la durabilité du secteur de l'huile de palme. Les contributions des organisations de la société civile aux projets de développement peuvent inclure la fourniture de connaissances locales et d'expertise technique et le développement du capital social. En voici quelques exemples :

- *Promouvoir la transparence et la responsabilité du secteur public* et contribuer à un environnement favorable à la bonne gouvernance
- *Promouvoir le consensus public et la responsabilisation locale* en soutien aux réformes, à la réduction de la pauvreté au niveau national et aux stratégies de développement en développant un terrain d'entente pour la compréhension et l'encouragement de la coopération publique-privée
- *Amener des idées et solutions innovantes*, ainsi que des approches globales à la résolution des problèmes locaux



- *Renforcer et augmenter le nombre de programmes de développement* en fournissant des connaissances locales, en ciblant l'assistance et en générant du capital social au niveau communautaire
- *Fournir une expertise professionnelle* et développer la capacité en matière de prestations de services efficaces, en particulier dans des contextes caractérisés par une faible capacité du secteur public ou des régions en sortir de conflit

Les communautés, les organisations de producteurs et autres parties prenantes ainsi que les organisations non-gouvernementales (ONG) peuvent améliorer la représentation des pauvres des zones rurales et, par là même, parvenir à une meilleure gouvernance. Les organisations de producteurs peuvent accorder une voix aux petits agriculteurs sur le plan politique et tenir les décideurs et les organismes chargés de la mise en œuvre pour responsables en participant à l'élaboration des politiques agricoles, en contrôlant le budget et en prenant part à la mise en œuvre des politiques. Par exemple, au Sénégal, le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux, une organisation parapluie de producteurs, joue un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques agricoles nationales. La liberté d'association, la liberté de la presse et l'investissement dans le capital social des organisations rurales, y compris les organisations de femmes, jouent un rôle important dans ces stratégies côté demande afin d'améliorer la gouvernance.⁷⁴

Institutions de financement du développement

Les Institutions financières internationales, y compris le GBM, jouent un rôle de soutien à la promotion d'un secteur durable par le biais d'un dialogue politique, de l'identification des besoins de recherche essentiels, la production et la distribution de la recherche et de l'analyse, les prêts à l'investissement, le soutien au partenariat de financement du développement et le soutien au processus multipartites.

Les forums multipartites

⁷⁴ Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'agriculture au service du développement, La Banque mondiale, Panorama, p. 23.

Les tables rondes bénéficient désormais d'un rôle de plus en plus important dans le secteur des produits de base forestiers et agricoles. Elles fournissent une structure formelle au sein de laquelle un large éventail de parties prenantes peut se réunir et travailler à des problèmes et à des préoccupations communes et trouver des moyens de les résoudre conjointement, et de discuter des points de vue conflictuels. La plupart des tables rondes sur les produits de base sont mondiales et incluent des acteurs clés couvrant la totalité de la chaîne agroalimentaire d'un secteur donné, allant des producteurs de produits de base et des producteurs de produits transformés au consommateur, en incluant également des financiers, des organisations de la société civile et diverses institutions auxiliaires. Les gouvernements à proprement parler ne sont généralement pas inclus ; les tables rondes sont considérées comme un mécanisme destiné à l'autorégulation du secteur privé, allant au-delà du rôle de réglementation officiel des gouvernements.

La plupart des tables rondes sur les produits de base ont été formées dans des situations où l'on observait des préoccupations relatives à des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans le secteur, ce processus se caractérisant par un désir des participants de positionner ce secteur sur la voie de la durabilité par le biais d'une action collective. Ceci se fait généralement par le biais d'actions destinées à développer une norme volontaire traitant des exigences du marché en termes de responsabilité et de durabilité environnementale et sociale. Souvent, ces normes se recoupent avec d'autres normes qui ne sont pas spécifiques au secteur et ayant trait à des priorités telles que la qualité, la gestion environnementale, la santé et la sécurité au travail et la sécurité alimentaire ; lorsque cela s'avère pertinent, la norme mise au point par la table ronde utilisera et fera référence à d'autres normes existantes.

La réussite d'une table ronde sur les produits de base peut se définir par la portion du volume des échanges mondiaux certifiés dans le cadre de la norme acceptée et, de plus en plus, par la preuve que l'utilisation de cette norme a eu l'impact souhaité : une amélioration du bien-être des groupes vulnérables, le renforcement de la conservation des habitats fragiles, la réduction de la déforestation, etc. La réussite dépend de l'existence d'un équilibre de l'adhésion entre les producteurs, acheteurs, financiers et



intérêts environnementaux et sociaux, tous s'engageant à utiliser la table ronde pour chercher à résoudre leurs problèmes. Il est particulièrement important de s'assurer que la capacité de production correspond à la demande des acheteurs, ou l'excède, afin d'encourager la consommation future du produit certifié.

Des mécanismes appropriés de gouvernance et relatifs aux connaissances, au coût et au partage du risque doivent être en place afin que les membres de la table ronde puissent :

- Décider démocratiquement les principaux problèmes qu'ils devront aborder
- Fixer des normes vérifiables et créer des systèmes de traçabilité qu'ils peuvent tous endosser
- Identifier et s'accorder sur des moyens permettant d'assurer l'intégrité et la qualité de ces systèmes
- Se conformer à leurs normes et systèmes définitifs

Les tables rondes sur les produits de base sont un moteur de l'action collective et synergique et produisent des résultats qu'aucun membre ne peut atteindre seul. Elles diffèrent des autres initiatives visant à établir des normes en ce qu'elles tentent d'établir une base de référence commune, étape par étape, plutôt que de favoriser ou de segmenter un sous-ensemble d'acteurs en fonction d'un type de production ou de transformation particuliers (d'un ensemble de types). Cependant, l'expérience nous a montré que des systèmes de certification multiples et interdépendants sont nécessaires : L'un est destiné à donner le ton, les autres à satisfaire différents goûts et à pourvoir à différents besoins. En définitive, elles peuvent permettre de fixer des accords de reconnaissance mutuelle nous incitant à nous améliorer les uns les autres.

La Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO)

En 2004, plusieurs acteurs commerciaux de la chaîne agroalimentaire mondiale de l'huile de palme ont formé, en partenariat avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), une table ronde mondiale multipartite. La RSPO a pour objectif d'améliorer la durabilité des opérations associées à l'huile de palme, en partie en réponse à la pression exercée par des marchés

sensibles aux questions environnementales. Jusqu'à présent, le nombre de membres s'est rapidement développé. La RSPO a attiré un grand nombre de membres issus du noyau de la production et de la consommation, l'Asie, ainsi que des membres venus d'Amérique du Nord et d'Europe.

La RSPO, dont le secrétariat se trouve à Kuala Lumpur, rassemble des parties prenantes issues de sept secteurs de l'industrie de l'huile de palme. Les producteurs, les entreprises de transformation ou les négociants d'huile de palme, les fabricants de biens de consommation, les négociants, les banques et les investisseurs, les ONG travaillant dans le domaine de la conservation environnementale ou de la nature et les ONG actives dans le domaine social ou du développement. L'objectif de la RSPO est de promouvoir la croissance et l'utilisation de produits d'huile de palme durable par le biais du développement d'une norme et d'un Code de pratiques internationales crédibles (connus sous le nom de Principes et critères) et de l'engagement des parties prenantes. Les Principes et critères (P&C) couvrent pour l'essentiel les aspects environnementaux et sociaux du développement en amont. En novembre 2008, la RSPO avait mis en œuvre un système de certification vérifiable basé sur les P&C, permettant de fournir une certification indépendante garantissant la production et gérée de manière durable. A l'heure actuelle, environ 7,5 % (soit environ 3,4 millions de tonnes) de l'offre mondiale d'huile de palme est certifiée CSPO (huile de palme certifiée durable). Ce résultat a impliqué la vérification et la certification par des organismes de certification accrédités et indépendants de 22 exploitants et de 60 entreprises de la chaîne agroalimentaire.

La RSPO joue un rôle important dans la mise en place de normes dont les impacts vont au-delà des secteurs gérés par ses membres, et œuvre à étendre la certification aux petits agriculteurs. Si la RSPO est une initiative volontaire régie par les forces du marché, elle joue cependant un rôle important dans la définition de la nature et de l'étendue des interventions de réglementation nécessaires. La force, la visibilité et les succès de la RSPO ont jusqu'à présent permis de sensibiliser le gouvernement aux problèmes essentiels. Cela incite les administrations publiques à s'aligner sur les activités de la RSPO en améliorant leurs politiques. La demande du marché en huile de palme durable est toujours limitée et limite



pour certaines entreprises les incitations à se joindre à cette initiative ; mais il semblerait qu'une demande en huile de palme durable émerge par le biais d'un certain nombre d'instruments du marché.

IFC est un membre actif de la RSPO, apportant son soutien à plusieurs comités techniques, à l'amélioration de la biodiversité et au développement des interprétations nationales des P&C en Afrique.

La RSPO est reconnue par de nombreuses parties prenantes comme le moyen le plus efficace d'apporter des améliorations à une production durable. A l'heure actuelle, elle présente des faiblesses sur le plan institutionnel et fonctionne à plein régime pour pouvoir répondre aux multiples demandes qu'elle reçoit.



Annexe VI : Les politiques de sauvegarde la Banque mondiale

Toute une série de politiques de sauvegarde environnementale, sociale et juridique de la Banque mondiale s'appliquent à la culture des palmiers à huile. Les objectifs de ces politiques sont d'empêcher ou d'atténuer tout tort indu aux populations et à leur environnement dans le processus de développement par le biais d'une meilleure prise de décision, en s'assurant que les options du projet envisagé sont adéquates et durables, que les populations qui pourraient être affectées ont été consultées de manière adéquate, et que ces documents de sauvegarde sont diffusés. Les politiques de sauvegarde fournissent une plate-forme pour la participation des parties prenantes à la conception du projet et ont été un instrument important de la responsabilisation des populations locales. Les politiques qui s'appliquent fréquemment aux projets de culture de l'huile de palme sont décrits ci-dessous. Pour consulter la liste complète des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : www.worldbank.org/safeguards

Évaluation environnementale. Les projets impliquant la culture des palmiers à huile devraient anticiper d'être soumis à l'application de la politique de la Banque mondiale sur l'évaluation environnementale. La Banque mondiale étudie tous les projets proposés afin de déterminer leurs impacts et leurs risques environnementaux potentiels. En fonction du type, de la situation géographique, de la sensibilité et de l'ampleur du projet ainsi que du degré de ces impacts environnementaux potentiels, un projet sera classé dans l'une des quatre catégories existantes. Les projets associés à la culture des palmiers à huile sont généralement plus susceptibles d'être classés en catégorie A. Ceci indique qu'ils sont susceptibles d'avoir « des impacts environnementaux négatifs sensibles, divers et sans précédents » et pouvant « affecter une zone plus vaste que les sites ou les installations soumis aux travaux physiques » ; en bref, leurs effets dépassent la portée du projet lui-même dans le temps ou dans l'espace. Les évaluations environnementales sont entreprises afin de comparer les alternatives, y compris le scénario dans lequel le projet ne se réaliserait pas, afin de déterminer si le projet proposé est susceptible de causer plus de mal que de bien. Les scénarios alternatifs dans lesquels le projet ne

se réaliserait pas, faisant intervenir les opportunités destinées à empêcher, à minimiser, à atténuer ou à compenser les impacts négatifs, sont également pris en compte. Les opportunités permettant d'améliorer la performance environnementale des actifs et des ressources associées au projet sont également soigneusement examinées.

Forêts. La politique opérationnelle sur les forêts s'applique aux projets qui (a) ont ou pourraient avoir des impacts sur la santé et la qualité des forêts, (b) affectent les droits et le bien-être des populations et leur niveau de dépendance vis-à-vis des forêts ou leur interaction avec ces dernières, ou (c) visent à apporter des changements dans la gestion, la protection ou l'utilisation des forêts naturelles ou des plantations, qu'elles soient sous gestion publique, privée ou collective. La gestion, la conservation et le développement durable des écosystèmes forestiers ainsi que des ressources qui y sont associées sont essentiels à la réduction durable de la pauvreté et au développement durable dans les pays disposant d'une abondance de forêts ou dans ceux dont les ressources forestières sont épuisées ou naturellement limitées. Cette politique est destinée à aider les emprunteurs à exploiter le potentiel des forêts à réduire la pauvreté de manière durable, à intégrer efficacement les forêts au développement économique durable, et à protéger les services environnementaux locaux et mondiaux vitaux fournis par la forêt. La Banque mondiale a clairement un intérêt à diriger l'expansion des plantations de palmiers à huile hors des forêts naturelles existantes vers les prairies dégradées. Ses estimations suggèrent que la surface disponible dans cet état dégradé correspond au moins au double de la surface nécessaire pour satisfaire la demande mondiale au cours de la prochaine décennie. Il existe plusieurs options et incitations économiquement durables quant à l'utilisation de ces zones, la plus importante étant l'utilisation des paiements en contrepartie des services environnementaux et la réduction des émissions générées par la déforestation et la dégradation de la forêt dans les pays en voie de développement. Cependant, l'application de ces mécanismes exige que les droits des occupants existants sur les terres dégradées soient identifiés et que ces derniers soient dédommagés.



Habitats naturels. La Banque promeut et soutient la préservation de l'habitat naturel et une meilleure utilisation des terres en finançant des projets conçus pour intégrer au développement national et régional la préservation des habitats naturels et la conservation des fonctions écologiques. La Banque fait également la promotion de la réhabilitation des habitats naturels dégradés. La Banque n'appuie pas des projets qui, de son point de vue, nécessitent une conversion ou une dégradation significative des habitats naturels. Lorsque cela est possible, les projets financés par la Banque sont développés sur des terres déjà converties (à l'exclusion des terres que la Banque considère comme converties en prévision du projet). La Banque ne soutient pas les projets impliquant la conversion significative des habitats naturels, à moins que le projet ne dispose d'aucune autre alternative faisable et que son emplacement et que l'analyse détaillée démontrent que les avantages du projet compensent substantiellement les coûts environnementaux. Si l'évaluation environnementale indique qu'un projet est susceptible de considérablement convertir ou dégrader des habitats naturels, le projet doit adopter des mesures d'atténuation acceptables pour la Banque. Ces mesures d'atténuation incluent la conservation de l'habitat stratégique et la restauration de ces habitats une fois le développement achevé. Elles pourraient également inclure la mise en place et le maintien d'une zone protégée similaire sur le plan écologique. La Banque n'accepte d'autres formes de mesures d'atténuation que lorsqu'elles sont justifiées d'un point de vue technique.

Populations autochtones. Dans les régions dans lesquelles les populations autochtones sont susceptibles d'être affectées, la Banque mondiale réalise une étude. Si, sur la base de cette étude, la Banque détermine que des populations autochtones se trouvent dans la zone du projet ou partagent un attachement collectif à cette zone, l'emprunteur doit réaliser une évaluation sociale afin d'évaluer les effets positifs et négatifs potentiels sur les groupes concernés. Quand les impacts négatifs risquent de s'avérer importants, des alternatives au projet ou au sein du projet seront étudiées. L'emprunteur fera appel à des chercheurs en sciences sociales approuvés par la Banque mondiale afin de réaliser l'évaluation sociale. L'emprunteur devra ensuite réaliser une « consultation libre, préalable et éclairée » avec les populations autochtones à chaque étape de la préparation et de la mise en œuvre

du projet. Pour qu'un projet puisse débuter, il convient de déterminer que les populations autochtones le soutiennent dans une large mesure. Il convient de prendre soin d'accommoder les préoccupations des femmes, des jeunes et des enfants des groupes autochtones et de garantir leur accès aux opportunités de développement et aux bénéfices découlant du projet. Toutes les informations pertinentes quant aux impacts négatifs potentiels sont communiquées à la communauté affectée.

Ressources culturelles physiques. La politique opérationnelle de la Banque sur les ressources culturelles physiques s'applique dans bon nombre de contextes similaires, bien que les impacts potentiels d'un projet proposé sur ces actifs culturels soient évalués au cours de l'évaluation environnementale du projet. Les ressources culturelles physiques se définissent comme les objets mobiles ou immobiliers, les sites, structures, groupes de structures et caractéristiques et paysages physiques présentant une importance sur le plan archéologique, paléontologique, historique, architectural, religieux, esthétique ou autre. Elles peuvent se trouver dans des environnements urbains ou ruraux et peuvent se trouver au-dessus comme au-dessous du sol ou encore sous l'eau. Elles peuvent présenter un intérêt culturel au niveau local, provincial ou national, ou encore au niveau de la communauté internationale.

Déplacement involontaire. La politique opérationnelle de la Banque en matière de déplacement involontaire est mise en œuvre dans les situations impliquant la prise de possession involontaire de la terre et les restrictions involontaires de l'accès à des parcs ou à des zones protégées désignées. Cette politique a pour objectif de réduire le déplacement involontaire dans la mesure du possible, ou de minimiser et d'atténuer ses impacts sociaux et économiques négatifs. Elle met en avant la participation des personnes déplacées à la planification et à la mise en œuvre du déplacement, et a pour principal objectif d'aider les personnes déplacées dans leurs efforts pour améliorer ou restaurer leurs revenus et leur niveau de vie après le déplacement. La politique prescrit des mesures de dédommagement et autres mesures associées au déplacement et exige que les emprunteurs préparent des documents de planification du déplacement adéquats avant que la Banque n'approuve les projets proposés.



Gestion des parasites. En aidant les emprunteurs à gérer les parasites qui affectent l'agriculture ou la santé publique, la Banque fait la promotion de l'utilisation de méthodes de contrôle biologiques ou environnementales et réduit la dépendance aux pesticides chimiques de synthèse. Dans les projets financés par la Banque, l'emprunteur aborde les problèmes associés à la gestion des

parasites dans le contexte de l'évaluation environnementale du projet. La Banque évalue la capacité du cadre réglementaire et des institutions du pays à promouvoir et à soutenir une gestion des parasites sûre, efficace et respectueuse de l'environnement. Si cela s'avère nécessaire, la Banque et l'emprunteur intègre cette capacité aux composantes du projet afin de la renforcer.



Annexe VII : Application des politiques de sauvegarde et des critères de performance d'IFC : Une note sur les bonnes pratiques destinée au personnel du GBM

En 2011, le Groupe de la Banque mondiale (GBM) a procédé à une évaluation du secteur de l'huile de palme et des leçons tirées des investissements de la GBM dans l'huile de palme. Cette évaluation a été catalysée par les préoccupations exprimées par les parties prenantes quant aux impacts environnementaux et sociaux négatifs du secteur, conjugué à la reconnaissance de l'expansion rapide du secteur et de son potentiel bénéfique en termes de développement, en particulier pour les pauvres des zones rurales.

Les parties prenantes ont mis en avant leur préoccupation quant à la bonne gouvernance, au régime foncier, à la déforestation et à la perte de biodiversité, à l'intégration des petits agriculteurs, au différentiel de productivité ; elles ont également mis en avant la capacité du secteur à stimuler les économies, à améliorer la sécurité alimentaire et à créer des emplois. Bien que les perspectives relatives aux conditions préalables à un réengagement différent, il apparaît clairement que le GBM peut et doit jouer un rôle politique dans la promotion de la durabilité dans le secteur.

Par conséquent, et pour répondre aux demandes de ses homologues, le GBM a déterminé qu'un réengagement qualifié dans le secteur permettrait au groupe d'appuyer une culture d'huile de palme durable, bénéficiant aux pauvres et préservant l'environnement.

Cette note donne des conseils au personnel dans l'application des sauvegardes et critères de performance sociale et environnementale extensifs existants aux activités du secteur de l'huile de palme. L'intention est de faciliter la prise de décision et d'encourager une bonne pratique.

Approche : Tous les projets seront soumis à : (i) une évaluation préliminaire conjointe BM-IFC afin d'identifier les opportunités et les défis dans le secteur (analyse de la situation du pays) ; (ii) une identification des opportunités d'engagement conjoint BM-IFC ; et (iii) pour les projets IFC, à l'application de l'Outil de dépistage et d'évaluation du risque.

Politiques applicables : Comme dans toutes les opérations de la Banque mondiale, les politiques de sauvegarde sociales, juridiques et environnementales et les processus de consultation de la Banque s'appliquent ou, lorsqu'un projet IFC est en cours de développement, les Critères de performance d'IFC s'appliquent. Les critères suivants sont destinés à aider le personnel dans l'application des politiques existantes aux projets d'huile de palme.

Tous les projets respecteront la politique nationale appropriée ainsi que les mécanismes juridiques et réglementaires. Le développement de la capacité en vue de renforcer les mécanismes de responsabilité sera par ailleurs une priorité.

Critère 1. Les bénéfices économiques pour les populations pauvres des zones rurales sont démontrés : la BM accordera la priorité aux projets bénéficiant aux petits agriculteurs et à la réhabilitation des plantations dégradées existantes (et aux plantations dégradées d'autres arboricultures converties en cultures de palmiers à huile) bénéficiant aux petits agriculteurs et aux plantations des nouveaux petits agriculteurs ; IFC appuiera les plantations et les entreprises de la chaîne agroalimentaire bénéficiant aux communautés rurales tout en accordant la priorité aux projets bénéficiant également aux petits agriculteurs et utilisant des terres dégradées.

Impact : Revenu accru tiré de la production d'huile de palme, de sa commercialisation ou de sa transformation, et organisations de petits agriculteurs renforcées.

Indicateurs du suivi : Augmentation de l'emploi ; augmentation des revenus ; augmentation de la valeur ajoutée ; augmentation de la productivité ; bénéfices pour les communautés locales ; preuve de l'autonomisation des petits agriculteurs.

Critère 2. Les petits agriculteurs et les entreprises d'huile de palme ont reconnu les droits fonciers relatifs aux cultures de palmiers à huile et la BM appuie les



processus de documentation et d'arbitrage lorsque cela est approprié.

Impact : Des droits fonciers transparents permettent de créer un environnement favorable aux investissements, d'accéder aux services financiers et d'améliorer encore les moyens de subsistance.

Indicateurs du suivi : Documents relatifs à la propriété foncière ou aux droits des utilisateurs ; les investissements sont durables ; accroissement de l'accès aux services financiers ; processus d'arbitrage suivis avec succès.

Critère 3. Les impacts directs du développement de la culture des palmiers à huile sur les habitats naturels et/ou critiques sont limités. Lorsque des scénarios alternatifs possibles ont été étudiés et que les impacts sont inévitables, des mesures d'atténuation seront prises. **La priorité** sera accordée à la réhabilitation des plantations existantes afin d'en améliorer la productivité. Dans le cas où des projets impliqueraient la mise en place de nouvelles plantations, la priorité devrait être accordée aux plantations développées sur des terres dégradées. Les plantations de

palmiers à huile qui résultent sur une conversion ou une dégradation significative des habitats dont le stock de carbone est élevé ou à valeur écologique élevée seront évitées.

Indicateurs du suivi : Cartes et études du sol et de la végétation, données sur la productivité.

Critère 4. De plus, lorsque d'importantes quantités d'huile de palme sont exportées, des systèmes de traçabilité et de certification sont en place ; lorsqu'ils ne le sont pas, un soutien est proposé afin de développer les systèmes de responsabilité appropriés et pour la BM, l'investissement se limite aux programmes ciblant les petits agriculteurs.

Impact : Les systèmes sont en place (ou en cours de développement) et suivis indépendamment ; les produits peuvent être achetés par des organisations ayant des exigences en matière de durabilité

Indicateurs de suivi : Des systèmes sont en place (ou en cours de développement et suivis indépendamment.



Annexe VIII : L'approche du GBM au suivi et à l'évaluation

Les projets d'IFC font actuellement l'objet d'une supervision, d'un contrôle et d'une évaluation régulière, comme spécifié dans les procédures opérationnelles ; ces fonctions se basent sur les normes et les documents de bonne pratique existants établis par les IFD et les bailleurs de fonds, et continueront à être appliquées et évaluées conformément aux pratiques actuelles. Ces processus sont en place depuis cinq ans, une durée suffisante pour permettre le suivi à différents moments de la progression des résultats en termes de développement. Ces processus sont vérifiés indépendamment tous les ans par un prestataire d'assurance externe, et sont surveillés et vérifiés par le département d'IFC en charge de l'impact sur le développement et le Groupe d'évaluation indépendante du GBM.

La Banque mondiale se repose sur une combinaison de suivi et d'auto-évaluation et d'évaluation indépendante. La Politique opérationnelle 13.60 traite du Suivi et de l'évaluation.

Les conceptions des activités opérationnelles de la Banque intègrent un cadre pour le S&E. La Banque suit et évalue sa propre contribution aux résultats en utilisant ce cadre, en s'appuyant sur les système de S&E de l'emprunteur dans la mesure du possible et, si ces systèmes ne sont pas suffisamment robuste, en appuyant les efforts de l'emprunteur visant à les renforcer. Pour les SAP et les stratégies sectorielles/thématiques, la Banque contrôle et évalue la progression vers la réalisation des résultats identifiés dans la stratégie. Pour les opérations de prêt, l'emprunteur suit la progression vers la réalisation des résultats au cours de la mise en œuvre et évalue l'atteinte de ces résultats à l'achèvement du projet ; la Banque passe le compte-rendu de S&E de l'emprunteur en revue. Pour les services analytiques et de

conseil, la Banque suit et évalue les résultats une fois les services rendus.

Outre le travail avec les emprunteurs, la Banque travaille avec d'autres partenaires au développement afin de s'accorder sur les résultats attendus des activités de développement et d'harmoniser les exigences de suivi, de compte-rendu et d'évaluation.

L'évaluation indépendante permet de valider les activités d'auto-évaluation, de vérifier leurs résultats et/ou d'entreprendre des évaluations séparées de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience des activités opérationnelles et des processus de la Banque. Une évaluation indépendante est réalisée par le Groupe d'évaluation indépendante (GEI) sous la surveillance du Directeur général de l'évaluation (DGE), qui rend directement compte au Conseil, ce dernier approuvant le mandat du DGE ainsi que celui du GEI.

A IFC comme à la Banque mondiale, ces processus exigent que des objectifs quantifiables soient fixés pour chaque indicateur de résultat en termes de développement, et ce dès le début du projet, les résultats faisant l'objet d'un examen tous les ans ou deux fois par an. Les indicateurs d'IFC sont normalisés au maximum ; cependant, le cadre pourrait faire l'objet de révisions ponctuelles à mesure que les projets et les parties prenantes découvrent de nouvelles exigences ou la nécessité de sélectionner un plus vaste ensemble d'indicateurs standards. Le processus de S&E existant est suffisamment flexible pour ajouter ou créer de manière systématique des indicateurs si cela s'avérait nécessaire. Les documents de projet de la Banque mondiale précisent dès le début les indicateurs sélectionnés en fonction des objectifs de développement du projet.



Annexe IX : Exemples de partenariats en cours du GBM en soutien à la durabilité

Les partenariats jouent un rôle de plus en plus important dans le financement du développement

PROFOR (Programme sur les Forêts).

PROFOR est un partenariat multi-bailleurs dont l'objectif commun est d'améliorer la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté, au développement durable et à la protection des services environnementaux. Ce projet a entrepris un grand nombre d'études analytiques pertinentes pour la réalisation de la conception et le suivi des investissements du secteur privé dans les projets associés à la forêt et à l'agro-industrie. Il pourrait jouer un rôle utile dans l'identification des opportunités d'investissement pour le développement de cultures de palmiers à huile présentant un intérêt éventuel pour une large gamme d'entreprises clientes d'IFC, de bailleurs de fonds et d'institutions financières, notamment la Banque et IFC.

Unité de financement du carbone forestier et Fonds de partenariat pour le carbone forestier.

L'Unité de financement du Carbone (CFU) de la Banque mondiale utilise l'argent versé par les gouvernements et les entreprises dans les pays de l'OCDE pour acheter des crédits de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à un projet dans les pays en voie de développement et les pays en transition. Ceux-ci sont achetés par l'un des Fonds pour le carbone de la CFU (comme le Fonds pour le biocarbone ou le Fonds de partenariat pour le carbone forestier) pour le compte du contributeur et dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto et d'accords de mise en œuvre conjoints. La Banque mondiale tient le rôle d'administrateur et de secrétariat du Fonds de partenariat pour le carbone forestier, un partenariat mondial qui se concentre sur la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation (REDD+), la conservation du stock de carbone forestier, la gestion durable des forêts et le développement des stocks de carbone. Ces programmes relatifs au carbone pourraient contribuer au développement de la culture des palmiers à huile ; par exemple, dans le cadre du soutien du GBM aux gouvernements, comme le gouvernement indonésien qui s'est engagé à éviter la conversion des forêts et cherche désormais à installer ses plantations

sur des terres non boisées, en évitant les tourbières.

Programme d'investissement pour la forêt (PIF).

Le Programme d'investissement pour la forêt, un programme ciblé du Fonds stratégique pour le climat (SCF) financé par un certain nombre de bailleurs et mis en œuvre par des banques de développement multilatérales en étroite collaboration avec d'autres organisations, a été créé afin d'appuyer les efforts visant à réduire les émissions associées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) en finançant des investissements destinés à traiter la question des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. Ce programme fait la promotion d'investissements programmatiques visant à apporter un changement transformationnel au secteur forestier et aux secteurs affectant les forêts. Les investissements du PIF intègrent des considérations sur la résilience climatique et contribuent à de multiples bénéfices conjoints tels que la conservation de la biodiversité, la protection des droits des populations autochtones et des communautés locales, et la réduction de la pauvreté par l'amélioration des moyens de subsistance ruraux.

Le PIF, par son initiative visant à soutenir les populations autochtones et les communautés locales, pourrait proposer des financements et des services de développement des compétences afin de permettre aux communautés locales et marginalisées de participer aux discussions nationales sur la stratégie REDD+ dans laquelle des stratégies relatives à l'investissement dans la terre, et notamment le développement du secteur de l'huile de palme, pourraient figurer. Le PIF pourrait également proposer des subventions afin d'aider les communautés locales à planter des palmiers à huile sur les terres dégradées afin d'éviter la pression sur les forêts. Le PIF est en effet conçu pour mettre en œuvre un petit nombre de programmes pilotes dirigés par les pays, qui en sont les propriétaires, afin d'appuyer le changement dans plusieurs domaines, y compris en investissant en dehors de la forêt.

En octobre 2010, les pays ciblés par le PIF, qui ont le potentiel de contribuer à l'analyse et au financement partiel de projets de plantations



de palmiers à huile appuyés par la Banque et IFC sont l'Indonésie, le Brésil, le Ghana, la République Démocratique du Congo et la République Démocratique Populaire Lao.

Growing Forest Partnership (GFP). Le Growing Forest Partnership est une initiative financée par la Banque mondiale et impliquant à l'heure actuelle l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) comme partenaires de mise en œuvre. Le GFP a pour objectif de développer des alliances incluant les communautés locales et les populations autochtones aux niveaux local, régional et international afin de s'assurer que les discussions mondiales sur les forêts intègrent les défis réels et actuels auxquels les populations dépendant des forêts et les responsables locaux des forêts se trouvent confrontés, en faisant entendre les voix des communautés locales et des populations autochtones en vue d'influencer la prise de décisions.

Les populations locales qui dépendent de la forêt pourraient utiliser les ressources du GFP afin de faire entendre leur voix au cours des dialogues sur les investissements et les consultations nationales. Elles pourraient utiliser les fonds du GFP pour mobiliser et participer au débat sur l'huile de palme aux niveaux local, national ou international si elles considèrent qu'il s'agit d'un point pertinent.

Le GFP est actif au Liberia, au Ghana, au Mozambique, au Guatemala et au Népal. Son expérience au Ghana pourrait s'avérer tout particulièrement pertinente pour l'engagement futur du GBM dans la culture des palmiers à huile.

Le Fonds mondial pour la nature. La Banque peut, par l'intermédiaire du GFP, contribuer à mobiliser une contribution au développement des cultures de palmiers à huile en faisant intervenir des sociétés membres du Réseau international forêt et commerce (GFTN) du WWF. Cet organe soutient les initiatives du secteur privé qui embrassent les principes de conservation et de gestion responsables sur le plan social et environnemental et certifiés conformément aux normes du Conseil de bonne gestion forestière. En septembre 2010, le GFTN comptait 272

sociétés membres, gérant environ 250 millions d'ha de forêt. En Indonésie, le WWF a pu influencer le développement mondial de l'huile de palme par le biais de son Programme conversion forestière. Le WWF est un membre influent de la RSPO.

Le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers. Le GLP est un consortium entre la Banque/l'UICN, l'Institut des ressources mondiales, PROFOR, l'université du Dakota du Sud et la Commission forestière du Royaume-Uni ; il a pour objectif de mobiliser une assistance financière et technique pour restaurer une partie des plus de 800 000 ha de terres forestières dégradées dans les régions tropicales. A ce jour, le partenariat a essentiellement mis l'accent sur la plantation de cultures de bois commercial et de bois à pâte. La mobilisation du soutien du GLP afin d'établir des cultures arborescentes d'agroforesterie telles que le palmier à huile, le caoutchouc, le cacao, le café, le thé et la noix de coco est une possibilité qui pourrait être explorée.

Partenariats entreprise-communauté. La Banque, par le biais d'une collaboration avec l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), basé à Londres, a la possibilité d'aider les entreprises clientes potentielles d'IFC et les communautés locales à développer une détermination des prix et des accords de partage des bénéfices équitables avec les petits planteurs de palmiers à huile. L'expérience pratique de l'IIED dans des pays tels que le Ghana, le Kenya et l'Afrique du Sud fournit de leçons positives qu'il est possible d'exploiter. L'IIED bénéficie du soutien de PROFOR par le biais du programme Forest Connect.

Suivi de la gouvernance forestière. La Banque peut, par l'intermédiaire de son Programme d'application des réglementations forestières, de gouvernance et d'échanges commerciaux (FLEGT), peut aider IFC à bénéficier de son expérience considérable dans l'application d'indicateurs sociaux, économiques et environnementaux pour le suivi et l'évaluation de l'impact des priorités agricoles et forestières financées par le GBM, et notamment les projets de culture de palmiers à huile. Des évaluations de ce type sont déjà en cours en Ouganda et sont sur le point d'être testées avec le soutien de l'aide finlandaise dans cinq pays d'Amérique latine.)



Annexe X : Recommandations du Compliance Advisor/Ombudsman d'IFC et réponses d'IFC

En juillet 2007, un groupe d'OSC a déposé une plainte auprès du CAO, portant sur les préoccupations environnementales et sociales associées au secteur de l'huile de palme en Indonésie et affirmant que les investissements d'IFC dans le groupe Wilmar violaient un certain nombre de politiques et procédures de la Société.

Cette plainte a fait l'objet d'une enquête par le bureau préposé aux règlements du CAO. Le CAO a révélé les conclusions de son enquête le 19 juin 2009. Les principales conclusions sont présentées ci-dessus :

1. IFC ne disposait d'aucune stratégie spécifique fournissant des directives pour ses investissements dans le secteur de l'huile de palme dans le traitement des questions environnementales, sociales et de gouvernance reconnues.
2. IFC n'avait pas correctement catégorisé les facilités commerciales et, par conséquent, n'avait pas appliqué ses Critères de performance.

3. IFC n'a pas évalué adéquatement les chaînes agroalimentaires pour ses investissements en aval, comme l'exigent ses Critères de performance.

L'enquête ne s'est concentrée que sur le respect par IFC de ses propres politiques, normes et procédures. Elle n'abordait aucune des allégations des OSC à l'encontre de Weimar, celles-ci dépassant le mandat du CAO.

La direction d'IFC a salué la contribution du CAO, celle-ci constituant une base permettant d'aider IFC à renforcer les impacts de ses investissements sur le terrain en matière de développement et de renforcer l'importance de l'évaluation et de la gestion systématique des risques et des problèmes dans des secteurs et des pays à plus haut risque. La direction d'IFC a reconnu la nécessité d'améliorer ses politiques et procédures.

IFC, en consultation avec le CAO, a développé un Plan d'action afin de répondre aux conclusions du CAO. Les principaux points du Plan d'action et le statut actuel de sa mise en œuvre sont présentés dans le tableau X-1.

Tableau X-1 : Plan d'action d'IFC – Réponse à l'enquête du CAO

Engagements d'IFC	Actions planifiées	Statut actuel
1. Développer une stratégie détaillée pour le secteur de l'huile de palme	Développement de la stratégie en coordination avec la Banque mondiale Inclut des consultations globales avec les parties prenantes	Le document final inclura un Cadre général pour le Groupe de la Banque mondiale, établissant une approche commune aux deux institutions, et une stratégie pour l'engagement d'IFC dans le secteur de l'huile de palme. Les nouvelles approches incluses dans le Cadre/la Stratégie incluent un mécanisme d'analyse de la situation du pays, d'études de champ conjointes réalisées par IFC et la Banque mondiale et l'application d'un outil de gestion du risque nouvellement développé afin d'aider le personnel d'investissement d'IFC à reconnaître les risques spécifiques aux pays dans le secteur de l'huile de palme. La préparation est en cours, et l'exécution est prévue pour mars



Engagements d'IFC	Actions planifiées	Statut actuel
		2011
2. Contribuer au renforcement de la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO)	Soutien direct au Comité technique pour la biodiversité de la RSPO, soutien de projets pilotes par le biais du programme pour la biodiversité et les produits de base agricoles (BACP) d'IFC, participation du personnel d'IFC aux groupes de travail de la RSPO, exigence du respect par les clients des Principes et Critères de la RSPO, soutien des réunions régionales de la RSPO, soutien par le biais des programmes de Services de conseil, et soutien supplémentaire à développer au cours de discussions avec la RSPO tel que requis	<p>Mise en place d'un Comité technique pour la biodiversité et recrutement d'un coordinateur biodiversité</p> <p>Protocole d'accord en cours de négociation avec le programme (Business and Biodiversity Offset Program (BBOP)) pour la recherche sur les mécanismes de conservation de la biodiversité</p> <p>Participation du personnel d'IFC au Comité technique pour la biodiversité –CTB), au Groupe de travail sur les petits agriculteurs (STF) et au Groupe de travail sur les nouvelles plantations</p> <p>Participation du personnel d'IFC aux réunions d'interprétation nationales au Ghana et au Brésil</p> <p>Soutien continu (2009-2011) à 3 projets pilotes avec la fondation PanEco, Faune et Flore International et la Société zoologique de Londres pour des programmes en faveur de la biodiversité. Autres projets actuellement en cours de révision</p> <p>La stratégie provisoire d'IFC inclut les exigences relatives à l'obtention par les clients producteurs de la certification de la RSPO pour la gestion durable des plantations de palmiers à huile, ou une certification équivalente.</p>
3. Développement et mise en œuvre d'un programme de Services de conseil destiné à aborder les questions à l'échelle du secteur	Développement de programmes de Services de conseil, et notamment de programmes destinés aux petits agriculteurs, expérimentation des normes de certification, développement de programmes environnementaux favorables aux entreprises et de programmes de santé et sécurité au travail (qui se concentreront dans un premier temps sur l'Indonésie mais pourront être reproduits dans d'autres régions)	<p>Développement de « » (notamment des études de référence sur les petits agriculteurs et le développement de programmes d'amélioration, l'expérimentation sur le terrain des normes de certification RSPO des petits agriculteurs, etc.) actuellement en cours.</p> <p>Le «Indonesia Agricultural Business Enabling Environment Program» (identification des contraintes réglementaires, développement de solutions) est actuellement en cours, le programme ayant été approuvé en</p>



Engagements d'IFC	Actions planifiées	Statut actuel
		<p>interne le 10/3/09. Les arrangements locaux sont en cours.</p> <p>Le développement du «Improving Occupational Health & Safety (OH&S) Program» pour l'industrie de l'huile de palme indonésienne est dans sa phase de conception finale. Il inclut le rassemblement de données en matière de SST sur les sites des producteurs, l'identification des domaines à améliorer en priorité et la création d'un outil de vérification OH&S pertinent au secteur de l'huile de palme.</p>
<p>4. Prise en considération des questions de catégorisation dans le processus de révision et de mise à jour de la politique de développement durable et des critères de performance</p>	<p>Révision des catégories et des processus de détermination des catégories</p>	<p>Procédure de révision environnementale et sociale déjà révisée (15 août 2009) afin de réviser la catégorisation des investissements en financement des échanges commerciaux d'un produit de base unique, pour une entreprise unique.</p> <p>La mise à jour de la Politique de développement durable provisoire inclut des catégories IF supplémentaires</p> <p>L'exécution du processus de révision et de mise à jour de la politique de développement durable et des Critères de performance est prévue d'ici mai 2011</p>
<p>5. Prise en considération des questions de chaîne agroalimentaire dans le processus de révision et de mise à jour de la politique de développement durable et des Critères de performance</p>	<p>Détermination des aspects des chaînes d'approvisionnement qui nécessitent une attention particulière, et comment aborder la spécificité de ces exigences dans les Critères de performance et les notes d'orientation, ainsi qu'éventuellement dans les directives sectorielles sur la santé et la sécurité environnementales.</p> <p>Préparation de divers outils, notamment : (i) liste d'évaluation au niveau du terrain ; (ii) modèle de cartographie de la chaîne agroalimentaire ; (iii) analyse comparative des Critères de performance d'IFC, des P&C de la RSPO et de la norme du Réseau pour l'agriculture durable (SAN).</p>	<p>Conception du modèle de cartographie de la chaîne agroalimentaire, désormais utilisée dans les projets d'agro-industrie applicables et non uniquement dans les projets d'huile de palme.</p> <p>La liste de vérification de terrain basée sur les Critères de performance d'IFC a été développée pour être spécifiquement utilisée dans les projets d'huile de palme.</p> <p>Une analyse comparative des Critères de performance d'IFC, des P&C de la RSPO et de la norme du SAN a été réalisée en novembre 2010.</p>



Engagements d'IFC	Actions planifiées	Statut actuel
		<p>Un programme de formation est en cours de préparation et prévu pour le printemps 2011 pour les personnes en charge des investissements. Le programme intégrera les exigences relatives aux Critères de performance, la mise en œuvre du cadre de matrice du risque et les meilleures pratiques dans l'évaluation du risque de la chaîne agroalimentaire.</p> <p>L'exécution du processus de révision et de mise à jour de la politique de développement durable et des Critères de performance est prévue d'ici mai 2011</p>
6. Revue des plantations indonésiennes de Wilmar afin d'identifier les dernières questions E&S nécessitant une attention, et suivi des problèmes actuels relatifs aux relations avec la communauté	Audit des opérations de la plantation indonésienne de Wilmar	Audit environnemental et social d'un échantillon représentatif de plantations réalisé par ProForest, le rapport final devant être remis en janvier 2011
7. Résolution des problèmes de catégorisation et de traitement	Développement de mécanismes pour s'assurer que la pression commerciale ne prévaut pas sur les exigences environnementales et sociales	Les discussions entre le Service environnemental et social et le Service agro-industrie (21 septembre 2009) ont résulté sur un accord concernant de meilleures procédures internes pour l'allocation de projets et des audits sociaux et environnementaux préalables.
8. Améliorations des audits préalables associés aux rapports des OSC	Préparation de la réponse au CAO quant aux mécanismes d'audit préalable améliorés	Réponse officielle préparée pour le CAO, incluant des mécanismes permettant de s'assurer que les informations de base pertinentes sont prises en considération au cours de l'ensemble du processus d'évaluation du projet.



Annexe XI : Améliorer les moyens de subsistance des petits exploitants d'huile de palme : Le rôle du secteur privé

Résumé d'un rapport de FSG intitulé « Improving Livelihoods of Palm Oil Smallholders :
The Role of the Private Sector »

(commandé par IFC pour informer le développement du cadre du GBM pour l'engagement dans le
secteur de l'huile de palme)

Objectif de ce rapport

Ce rapport fournit une évaluation des efforts du secteur privé visant à améliorer les moyens de subsistance des petits agriculteurs participant à la production d'huile de palme. L'huile de palme est l'huile végétale la plus échangée dans le monde et l'industrie emploie des millions de personnes dans le monde en développement. En même temps, la production d'huile de palme a également donné lieu à une controverse considérable du fait de ses effets potentiels sur l'environnement, ainsi que ses défis sociaux. Les défis auxquels bon nombre de petits agriculteurs – définis par le RSPO comme ceux qui contrôlent 50 hectares de terres cultivées ou moins, sont particulièrement importants.

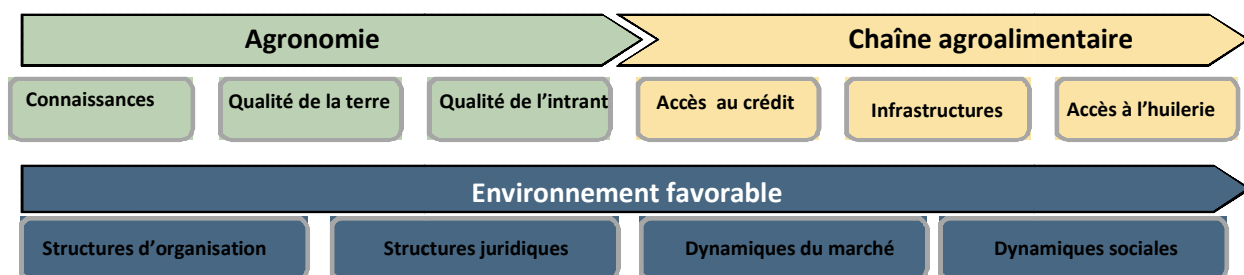
Pour pouvoir relever ces défis, la participation de l'ensemble du secteur est nécessaire, y compris la participation des bailleurs, de la société civile, des gouvernements et des entreprises. Nous pensons que les entreprises de la chaîne agroalimentaire peuvent jouer un rôle crucial dans l'amélioration des moyens de subsistance des petits agriculteurs, étant donné les ressources et l'expertise qu'elles apportent. Ces efforts peuvent à la fois affecter les moyens de subsistance des petits agriculteurs et bénéficier aux entreprises grâce à des rendements supérieurs et à une

meilleure qualité, ceci constituant une importante opportunité pour le secteur privé de création de valeurs partagées.

Ce rapport a été élaboré afin d'informer le développement du cadre relatif à l'huile de palme du GBM. Étant donné l'accent mis par le cadre du GBM sur les besoins des petits agriculteurs, les conclusions de ce rapport peuvent tenir lieu de directives importantes pour la mise en œuvre des activités futures. Notre étude a consisté en 28 entretiens avec diverses parties prenantes, incluant des représentants des entreprises, des organisations de la société civile, des associations industrielles et des organisations multilatérales, ainsi qu'une étude secondaire.

Les facteurs qui affectent les moyens de subsistance des petits agriculteurs

Si la situation et les structures des petits agriculteurs varient considérablement d'une région à l'autre, et au sein même de ces régions, trois grandes catégories de facteurs affectent les moyens de subsistance des petits agriculteurs : l'agronomie, la chaîne agroalimentaire et un environnement favorable. Pour chacun de ces facteurs, est particulièrement nécessaire d'améliorer les moyens de subsistance des petits agriculteurs.



Les différents types d'efforts du secteur privé

Les entreprises productrices d'huile de palme ont grand intérêt à améliorer la productivité et les

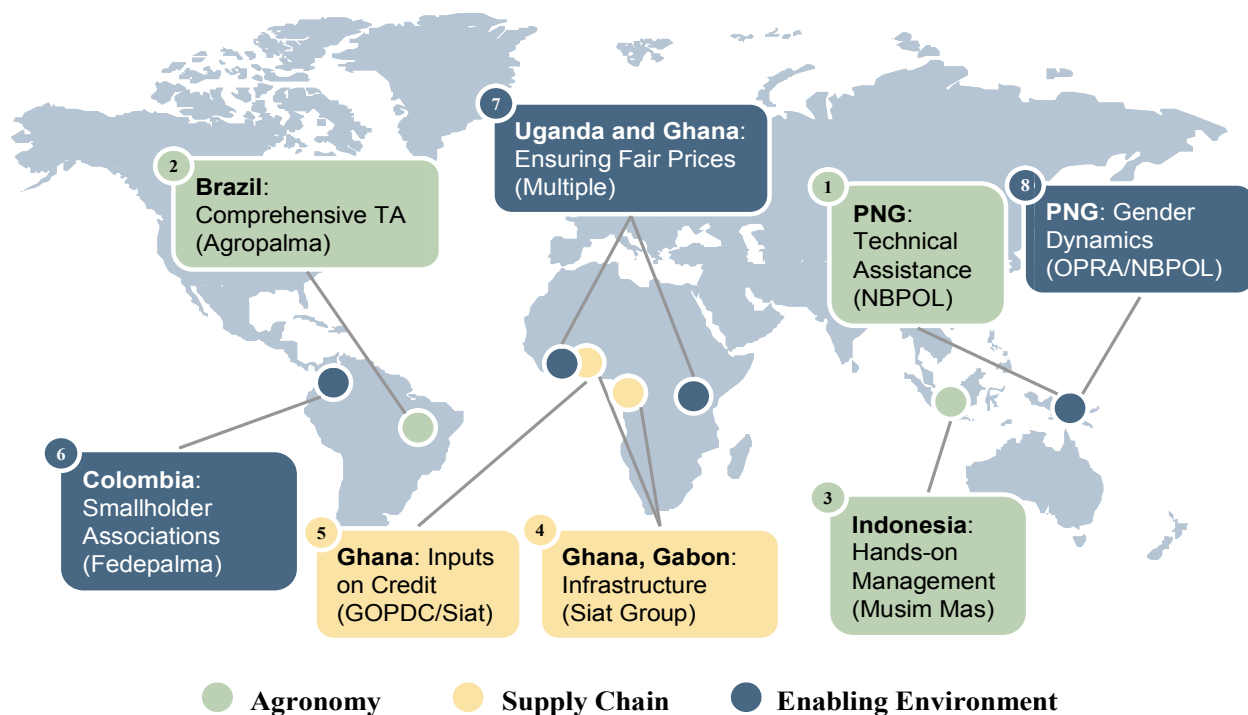
moyens de subsistance des petits agriculteurs, et notre étude a identifié plusieurs exemples d'efforts pilotés par le secteur privé. Dans de nombreux cas, les entreprises se concentrent



sur la fourniture d'un soutien sur des questions d'agronomie par le biais d'une assistance technique. Par exemple, New Britain Palm Oil soutient la fourniture de services de vulgarisation aux petits agriculteurs en Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le but d'améliorer la productivité. D'autres sociétés, comme le groupe Siat, contribuent au renforcement des conditions de la chaîne agroalimentaire en améliorant les mécanismes permettant l'accès des petits agriculteurs au crédit proposé par les huileries. Un petit nombre d'entreprises tente d'aborder les

éléments d'un environnement favorable au moyen de subsistance des petits agriculteurs : en Ouganda, Bidco s'est associé à l'IFAD et le Gouvernement ougandais pour développer une politique tarifaire assurant un mécanisme de tarification transparent équitable pour les petits agriculteurs.

Cet article détermine le profil de plusieurs efforts de développement des petits agriculteurs, comme indiqué à la figure ci-dessous.



Les tendances des efforts du secteur privé

Au-delà des exemples de cas spécifiques des projets existants, notre étude a identifié plusieurs thèmes concernant le rôle du secteur privé dans la promotion du développement des petits agriculteurs :

- ***Il faut en faire plus :** En dépit des efforts importants réalisés par certaines entreprises, il est nécessaire que le secteur privé s'engage davantage afin de relever les défis liés aux moyens de subsistance des petits agriculteurs.* On observe un écart substantiel constant entre les rendements des exploitations des petits agriculteurs et ceux des grandes plantations, soulignant la nécessité d'une

concentration accrue sur le développement des petits agriculteurs.

- ***Une absence de leadership :** Les parties prenantes étaient incapables d'identifier les entreprises spécifiques tenant le rôle de leader dans l'amélioration des moyens de subsistance des petits agriculteurs dans le secteur de l'huile de palme.* Dans d'autres secteurs, comme l'industrie pharmaceutique, plusieurs grandes entreprises modèlent les approches de meilleures pratiques sur les efforts en faveur de la responsabilité sociale d'entreprise. Le secteur de l'huile de palme ne dispose pas de chefs de file largement acceptés en termes de responsabilité sociale d'entreprise associée aux petits agriculteurs



- Les systèmes sont importants : Peu d'entreprises travaillent sur des questions environnementales favorables pouvant avoir un impact à grande échelle au-delà de leurs petits agriculteurs. Plusieurs entreprises travaillent sur des facteurs environnementaux favorables de manière plus limitée, en renforçant par exemple les associations entre leurs petits agriculteurs, ou en traitant des problèmes sociaux dans les communautés affectées. Cependant, très rares sont celles qui travaillent sur des conditions environnementales favorables plus générales, telles que le développement de la capacité institutionnelle nationale associée à la vulgarisation et à la recherche. Ce thème contraste avec d'autres cultures telles que le cacao, pour lesquelles plusieurs initiatives sont actuellement en cours, adoptant des approches systémiques au développement.
- Le pouvoir de la constitution de partenariats : La collaboration entre les secteurs constitue une composante essentielle de nombreux efforts existants. Si les entreprises peuvent jouer un rôle important en améliorant directement les moyens de subsistance des petits agriculteurs qui leurs sont associés, il est possible de relever des défis davantage systémiques par le biais d'une collaboration multisectorielle

Recommandations pour l'engagement du secteur privé

Il existe des opportunités significatives pour que les sociétés s'engagent en faveur du développement des moyens de subsistance des petits agriculteurs d'une manière permettant de lier plus étroitement les efforts à leur expertise et priorités. À mesure que les entreprises se lancent dans des investissements futurs visant à améliorer les moyens de subsistance des petits agriculteurs, elles devraient prendre les recommandations suivantes en considération :

1. Identifier les opportunités de création de valeur partagée améliorant la compétitivité d'une entreprise, tout en améliorant simultanément les conditions économiques et sociales dans les communautés dans lesquelles elles travaillent.
2. Accorder la priorité aux éléments qui influencent les principales capacités de

l'entreprise (par exemple, la fourniture d'une assistance technique pour améliorer les rendements constitue une compétence essentielle des entreprises agricoles, alors que les investissements dans la construction de routes ne fait pas appels aux grandes forces de l'entreprise)

3. S'associer à d'autres acteurs afin d'avoir un impact collectif, en travaillant avec les gouvernements, les ONG, les bailleurs et d'autres entreprises pour développer des stratégies communes plutôt que de s'attacher à des projets individuels
4. Tirer partie de l'élan existant dans l'industrie quant à certaines questions (comme la certification) afin d'augmenter les chances de réussite
5. Prendre en considération l'ampleur de l'impact de l'intervention et se concentrer sur les opportunités permettant de bénéficier de grande envergure pouvant servir de modèles qu'il sera possible de reproduire
6. Mesurer les résultats des efforts de développement des petits agriculteurs afin d'en tirer des leçons pour informer les projets futurs

Les opportunités stratégiques pour le secteur privé

Les parties prenantes suggèrent plusieurs domaines dans lesquels les entreprises peuvent contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance des petits agriculteurs. Il s'agit de :

- Créer de nouvelles structures d'incitation récompensant les agriculteurs qui utilisent les meilleures pratiques agronomes (en rémunérant par exemple les agriculteurs pour l'utilisation appropriée d'engrais)
- Travailler avec des institutions financières pour développer des produits financiers conçus de manière appropriée pour les agriculteurs (par exemple l'accès aux prêts à remboursement différé n'exigeant pas de titres fonciers comme garantie)
- Intégrer les améliorations apportées à la productivité aux étapes suivies pour certifier les petits agriculteurs (en intégrant par exemple une assistance technique plus



importante au suivi requis par les normes de la RSPO)

Les bailleurs de fonds et les organisations de développement telles qu'IFC peuvent proposer des incitations au secteur privé afin d'investir dans des modèles innovants et des efforts de recherche de financements encourageant des investissements supplémentaires.

Nous espérons que les opportunités présentées ici inciteront le secteur à prendre des mesures quant aux défis auxquels les petits agriculteurs se trouvent confrontés, afin d'améliorer les moyens de subsistance des petits agriculteurs dans le secteur de l'huile de palme.



Annexe XII : Outils de dépistage et d'évaluation du risque d'IFC

Le processus d'évaluation du risque sera réalisé dans le contexte de la stratégie d'investissement d'IFC dans le secteur de l'huile de palme. La version présentée dans ce document est spécifique à l'huile de palme. En exigeant une évaluation proactive du niveau de risque du pays, du produit de base/secteur et du projet, IFC a pour objectif de s'assurer que le niveau de risque associé au contexte et au projet est pris en compte dès le départ, que les options d'atténuation sont évaluées par le biais de mesures au niveau du secteur et/ou du projet, avec la Banque mondiale et les Services de conseil d'IFC respectivement et, de s'assurer ainsi que les questions E&S plus générales sont intégrées aux discussions préliminaires relatives aux applications des investissements. En préparant et en utilisant cet outil, IFC puisera dans les connaissances de la Banque mondiale et des institutions de recherche, dans ses propres connaissances des conditions du pays et du secteur ainsi que dans les informations fournies par des sources externes et appropriées au soutien de l'évaluation de l'application des investissements.

L'évaluation réalisée au niveau du pays est initiée à un haut niveau et considère tous les facteurs pouvant influencer les investissements d'IFC dans le pays. Ceux-ci pourraient inclure, au sens large, les facteurs sociaux, environnementaux et économiques, mais considérés en termes d'indicateurs plus spécifiques y contribuant, comme le cadre juridique du pays, ses infrastructures et les

politiques internes relatives aux Critères de performance d'IFC et autres facteurs. L'évaluation réalisée au niveau du secteur est une fois de plus initiée à un haut niveau, mais vise le secteur particulier considéré. L'objectif ici est d'évaluer tous les facteurs pouvant influencer les investissements d'IFC dans le secteur, au sein du pays identifié. L'évaluation réalisée au niveau du projet est destinée à être plus complète et à être réalisée au cas par cas. Si elle implique une fois de plus un processus de notation, les facteurs pouvant influencer un investissement d'IFC sont propres au site.

Le processus d'évaluation préliminaire du risque informera la base sur laquelle les demandes d'investissement seront notées, à la fois en termes de catégorisation E&S d'IFC ainsi qu'en tant que notation interne supplémentaire selon une classification en risque faible, moyen et élevé. Le processus de notation permet d'identifier les éléments importants pouvant nécessiter une évaluation du risque plus détaillée avant que le projet ne soit catégorisé.

Les critères de notation classique au niveau du pays sont indiqués dans le tableau ci-dessous, et ne doivent être considérés que comme un exemple des questions devant être abordées et non comme une liste exhaustive. L'évaluation supplémentaire de critères individuels sera guidée par une liste de questions.

Catégorie de notation		Critère de notation
Politique	Signataire de convention internationale	Signature de traités et de conventions internationales, par exemple sur la biodiversité.
	Politique sectorielle (agriculture)	Existe-t-il des politiques nationales pour ce produit agricole : par exemple des politiques et des programmes nationaux soutenant le développement, la production et la commercialisation du produit, une politique de sécurité alimentaire nationale, une politique forestière nationale (notamment les programmes REDD+), un plan directeur pour l'agriculture.



Catégorie de notation		Critère de notation
Juridique	National	Existe-t-il un cadre juridique national ?
	Social (y compris la main-d'œuvre et les conditions de travail)	Main-d'œuvre et conditions de travail – par ex. travail des enfants, travail forcé, liberté d'association, etc.
	Environnemental (y compris la prévention et la réduction de la pollution)	Prévention et réduction de la pollution – par ex. évaluation environnementale, gestion et génération de rapports.
	Santé, sûreté et sécurité communautaire	Santé, sûreté et sécurité communautaire
	Acquisition de terres et déplacements involontaires	Acquisition de terres et déplacements involontaires, tels que : déplacements involontaires, dédommagement, droits coutumiers.
	Petits agriculteurs	Les besoins des petits agriculteurs sont-ils pris en compte lorsque cela est pertinent ? Quelles relations et modalités existe-t-il entre un client potentiel d'IFC et les petits agriculteurs associés ?
	Populations autochtones	Populations autochtones – par exemple l'existence d'un cadre juridique et réglementaire national pour le respect des populations autochtones, niveau de mise en application.
	Patrimoine culturel	Patrimoine culturel – par exemple la protection et la conservation du patrimoine culturel.
	Droits fonciers conflictuels	Existe-t-il des droits fonciers conflictuels - par exemple l'existence d'un mécanisme de résolution des litiges ?
Conformité	Quel est le degré de respect des lois, des réglementations et autres documents contractuels ?	
Infrastructures	Générales	Des infrastructures clairement développées sont-elles en place ?
	Services de santé	Des services de santé adéquats sont-ils en place pour les travailleurs et leur famille, le cas échéant ?
	Système éducatif	Un système éducatif est-il en place afin de permettre le développement d'une base de compétences sur le long terme ?
Main-d'œuvre	Salaires	Les salaires versés sont-ils justes pour le

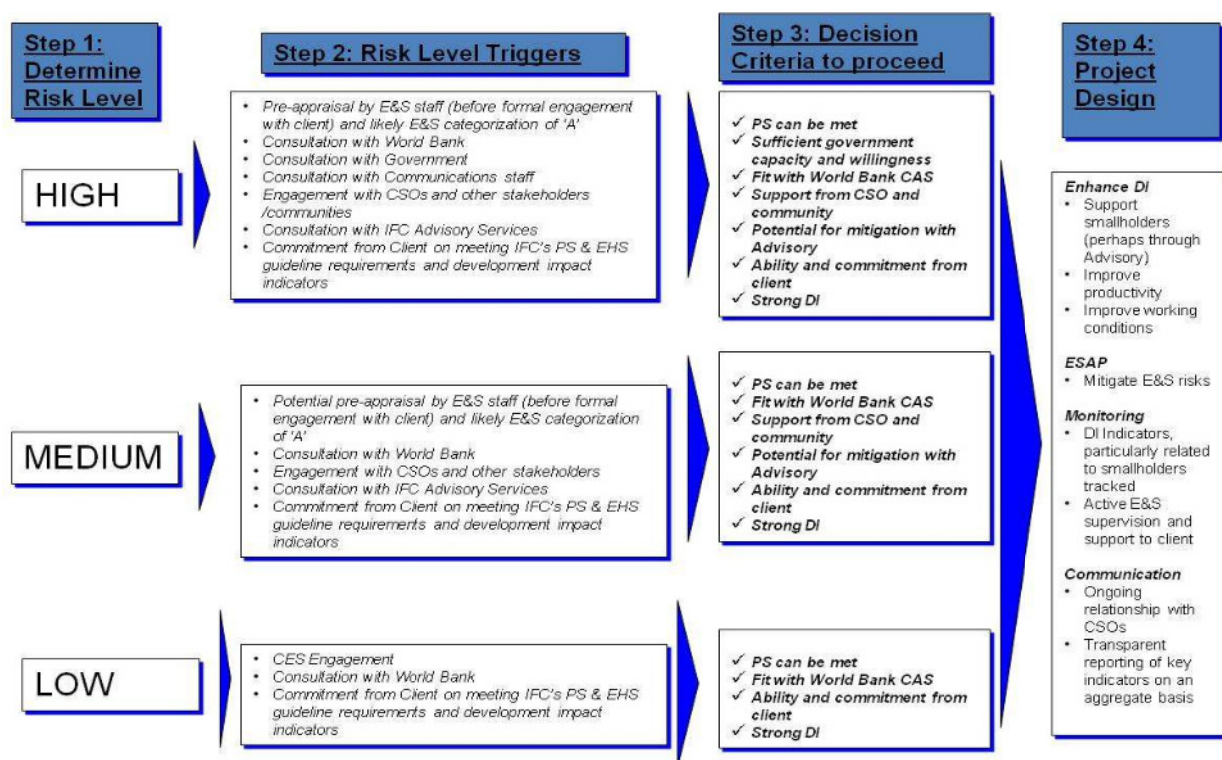


Catégorie de notation		Critère de notation
		travail effectué ?
	Conditions de travail et gestion des relations avec les travailleurs	Les conditions de travail prescrites respectent-elles les normes nationales et internationales ?
	Protection de la main-d'œuvre	La main-d'œuvre est-elle protégée contre le travail des enfants et le travail forcé ?
	Travailleurs non-employés (contractuels)	Le rôle des contractuels est-il adéquatement reconnu, compris et géré ?
	Chaîne agroalimentaire	Une structure de soutien à la chaîne agroalimentaire est-elle en place ?
Menaces (provenant du projet ou pesant sur le projet)	Barrières culturelles	Existe-t-il des barrières culturelles connues pouvant être associées à cette proposition ?
	Litiges relatifs aux terres locales	Existe-t-il des litiges relatifs aux terres locales ?
	Barrières culturelles locales	Existe-t-il des barrières culturelles locales à ce produit ?
	Problèmes de réputation	Existe-t-il des problèmes associés à ce produit susceptibles d'affecter la viabilité des projets ?
	Pollution	Le projet produira-t-il de la pollution ?
	Biodiversité	Un impact sur la biodiversité résultera-t-il de ce projet ?
Marché	Certification	Existe-t-il un programme de certification reconnu pour ce produit ?
Client	Antécédents	Le client dispose-t-il d'antécédents de projets ayant échoué ?
	Réputation	Le client a-t-il bonne réputation ?
Communauté	Résilience communautaire	La communauté dispose-t-elle de la résilience nécessaire pour se relever si le projet échoue ?
	Populations autochtones	Des populations autochtones sont-elles présentes et leurs besoins sont-ils abordés dans la proposition ?
	Changement social	Le projet donnera-t-il lieu à un changement social involontaire ?
	Acceptation locale du projet	Le projet est-il accepté localement ?
Ressources	Terres disponibles	Des terres adéquates sont-elles disponibles pour soutenir la croissance et l'expansion du



Catégorie de notation		Critère de notation
	(agricoles/dégradées)	produit ? Y'a-t-il une conversion de terres de culture de produits comestibles ?
	Eau	Des ressources en eau adéquates sont-elles disponibles ?

En fonction de l'évaluation préliminaire du risque, ceci « déclenchera » des procédures et actions supplémentaires comme indiqué dans le tableau ci-dessous :



Annexe XIII : Cadre de durabilité d'IFC : Applications à des problèmes environnementaux et sociaux potentiels dans les projets de production d'huile de palme

Introduction. Le Cadre de durabilité⁷⁵ d'IFC a été adopté le 30 avril 2006. La Politique sur la Durabilité sociale et environnementale d'IFC (Politique sur la durabilité) et la Politique de Divulgence de l'information d'IFC (la Politique de divulgation) décrivent le rôle et les responsabilités d'IFC, et les Critères de performance (CP) décrivent les résultats devant être obtenus par les clients d'IFC dans le cadre de leurs projets. Les CP d'IFC sont devenus les normes internationalement reconnues et adoptées pour la gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S) associés au secteur privé sur les marchés émergents.⁷⁶ Le Cadre de durabilité est renforcé par des documents d'accompagnement, comme les Directives sur l'environnement, la santé et la sécurité du GBM spécifiques au secteur (les Directives ES&S du GBM)⁷⁷ et les Notes de bonne pratique⁷⁸.

Les CP sont rédigés de sorte à avoir une pertinence globale dans des contextes propres au pays, au secteur et au projet. Leur application varie en fonction des risques et des impacts particuliers des projets individuels. IFC révisé à l'heure actuelle son Cadre sur la durabilité et estime que l'approbation du

Conseil devrait être obtenue d'ici le printemps/l'été 2011⁷⁹.

Les huit Critères de performance sont les suivants :

CP1 : Evaluation et système de gestion sociale et environnementale

CP2 : Main-d'œuvre et conditions de travail

CP3 : Prévention et réduction de la pollution

CP4 : Hygiène, sécurité et sûreté communautaires

CP5 : Acquisition des terres et déplacement forcé

CP6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles

CP7 : Populations autochtones

CP8 : Héritage culturel

Les Procédures de revue environnementale et sociale d'IFC (PRES) définissent la procédure suivie par le personnel d'IFC pour mettre en œuvre le Cadre de durabilité⁸⁰. Les PRES listent les exigences S&E suivies par IFC pour chacun de ses investissements au cours de la totalité du cycle de projet, de l'évaluation et approbation (y compris le Résumé conceptuel du projet [PDS], la catégorisation initiale et le dépistage E&S par rapport aux CP applicables) à la revue de l'investissement (y compris la préparation du Résumé de la revue environnementale et sociale [RRES] et le Plan d'action environnementale et sociale [PAES]) jusqu'au Compte-rendu du Conseil d'administration. L'évaluation et la gestion des impacts sociaux et environnementaux conformément aux exigences des CP est la responsabilité du client. Le rôle et la responsabilité d'IFC est d'évaluer le travail du

⁷⁵ Le Cadre de durabilité d'IFC inclut la Politique sur la durabilité sociale et environnementale d'IFC, la Politique de divulgation de l'information d'IFC et les Critères de performance d'IFC. Ces documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/Content/EnvSocStandards>.

⁷⁶ Par exemple, tel qu'adopté par les 67 institutions financières ayant certifié leur politique de prêt par rapport aux Principes de l'Equateur. Les Principes de l'Equateur sont considérés comme la principale norme volontaire en matière de gestion du risque social et environnemental pour le financement de projets sur les marchés émergents.

⁷⁷ Le Critère de performance 3 exige des clients qu'ils utilisent les directives ES&S du GBM. Ces directives sont des documents de référence techniques incluant des exemples généraux et propres à l'industrie de Bonne pratique industrielle (GIIP). Plus précisément, pour les exploitations d'huile de palme, les directives ES&S applicables sont celles relatives aux directives ES&S générales, à la production de cultures de plantation et au traitement de l'huile végétale.

⁷⁸ Les Notes de bonne pratique fournissent des conseils aux clients sur un large éventail de sujets, comme le licenciement, la gestion des doléances de la communauté ou le VIH/Sida au travail.

⁷⁹ Veuillez vous référer à <http://www.ifc.org/policyreview> pour plus d'informations sur le processus de révision et de mise à jour.

⁸⁰ Les PRES peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/Content/EnvSocStandards>.



client, d'identifier des opportunités permettant d'améliorer les résultats et d'assurer la cohérence avec les exigences politiques. Si IFC détermine que des lacunes subsistent, elle pourrait demander au client d'y remédier avant de présenter le projet à son Conseil pour approbation ou pour considération des actions dont les conséquences sont moins graves. IFC exigera des actions précises afin de s'assurer que ces lacunes sont comblées et que la conformité aux CP est assurée au fil du temps. Ces actions sont présentées dans le PAES et sont incluses aux documents relatifs aux investissements.

Catégorisation

La Politique de durabilité définit l'approche d'IFC à la catégorisation du projet, et les exigences détaillées du processus sont incluses aux PRES. IFC utilise un système de catégorisation environnementale et sociale afin de communiquer l'ampleur des impacts potentiels, tels qu'évalués par le client et approuvés par IFC au cours de son évaluation, et afin de spécifier les exigences institutionnelles d'IFC en vue de la divulgation au public des informations relatives au projet avant la présentation d'un projet au Conseil d'administration par le client.

Les catégories de projet sont les suivantes :

- *Catégorie A* : Projets associés à des impacts sociaux ou environnementaux négatifs significatifs divers, irréversibles ou sans précédent
- *Catégorie B* : Projets associés à des impacts sociaux ou environnementaux négatifs potentiels limités ou peu nombreux, généralement spécifiques au site, largement réversibles et aisément résolus par des mesures d'atténuation
- *Catégorie C* : Projets associés à des impacts sociaux ou environnementaux minimaux ou non négatifs, y compris certains projets d'intermédiaires financiers (IF) présentant des risques minimaux ou non négatifs.
- *Catégorie IF* : Tous les projets IF qui ne sont pas des projets de Catégorie C

Par exemple, pour les entreprises de commerce international verticalement intégrées, la catégorisation sociale et environnementale reflète les impacts des

opérations, des intérêts et des activités, si ceux-ci sont connus. Suite au rapport d'audit Wilmar, IFC a mis à jour ses PRES en adoptant un langage propre à ces types d'investissements. Les entreprises de commerce international verticalement intégrées exerçant un contrôle à plusieurs niveaux de la chaîne agroalimentaire posent des risques plus importants, en fonction du produit concerné, que les investissements dans une simple société commerciale. Par conséquent, ces investissements sont susceptibles d'être classés en Catégorie A ou B

Evaluation et gestion environnementale et sociale

IFC exige de ses clients qu'ils évaluent leurs projets afin d'en déterminer les impacts E&S réels ou potentiels. En fonction de l'étape du projet à laquelle IFC intervient (planification, construction, exploitation ou expansion) et des problèmes potentiels, l'évaluation peut consister en une étude d'impact environnemental et social détaillée (EIES), une étude environnementale et sociale limitée ou axée sur un aspect particulier, un audit ou une application simple de l'implantation environnementale, des normes de pollution, des critères conceptuels ou des normes de construction. Quelle que soit l'approche, l'évaluation doit intégrer les Critères de performance pertinents d'IFC (du CP1 au CP8) et doit être proportionnelle aux impacts réels et potentiels du projet. Les lois ou réglementations nationales applicables des juridictions dans lesquelles se trouve le projet quant aux questions environnementales et sociales, et notamment les lois mettant en vigueur les obligations du pays d'accueil conformément au droit international, doivent être prises en compte.

Sur la base de l'évaluation E&S, le client doit intégrer les conclusions de l'évaluation dans un système de gestion intégrée se concentrant sur la gestion des questions sociales et environnementales (y compris les questions relatives aux ressources humaines et à la santé et à la sécurité au travail) associées au projet dans l'objectif de les éviter ou, si cela n'est pas possible, de les minimiser ou de dédommager les parties affectées par ces problèmes. Le CP1 présente les exigences relatives au développement, à la mise en œuvre et au maintien d'un système de gestion sociale et environnementale.



Outre le résumé fourni dans le corps de ce document, les paragraphes suivants résumant certains Critères de performance pouvant s'appliquer aux investissements d'IFC dans le secteur de l'huile de palme :

Acquisition des terres et déplacement forcé

Le CP5, Acquisition des terres et déplacement forcé, traite de l'acquisition ou de la location par le projet de terres lorsque la possibilité d'expropriation existe. Il ne s'applique pas aux situations dans lesquelles l'acheteur et le vendeur sont d'accord. Le CP se concentre sur le processus d'acquisition des terres, l'adéquation du dédommagement pour les terres et les actifs et l'atténuation des conséquences d'un déplacement physique ou économique. L'application du CP5 ne dépend pas de l'existence d'un titre (officiel). Il s'applique également aux situations dans lesquelles la preuve d'une propriété foncière coutumière est fournie (veuillez cependant noter que le CP7 – Populations autochtones – traite du développement de projets sur des terres appartenant à des populations autochtones et de leur déplacement).

S'il est préférable d'éviter ces impacts, lorsqu'ils ne peuvent être évités, les projets doivent démontrer que le processus adéquat a été suivi. Les transactions foncières font l'objet d'un examen minutieux afin de (1) vérifier le processus d'acquisition (ceci peut inclure l'existence d'un Cadre de dédommagement) et (2) confirmer le versement adéquat et en temps opportun d'un dédommagement pour les terres et les actifs productifs (notamment les cultures et infrastructures) et le paiement pour l'acquisition des terres, l'existence de mécanismes de doléances quant au dédommagement, et toutes autres exigences. Lorsque l'acquisition volontaire de terre entraîne un déplacement physique et économique, IFC revoit le soutien du client en faveur du rétablissement des moyens de subsistance et des niveaux de vie des personnes déplacées. Pour les projets dans lesquels un déplacement involontaire est susceptible de se produire dans le futur, IFC exige de ses clients qu'ils développent un Cadre de déplacement incluant des Plans d'action de relocalisation spécifiques au projet. Le CP5 liste les exigences relatives à la gestion du déplacement physique et économique ainsi que les documents d'accompagnement, telles que les Directives pour le développement d'un

plan d'action de relocalisation, fournissant des conseils en matière de meilleures pratiques.

Populations autochtones

Le risque qu'un projet affecte les populations autochtones est abordé dans le CP7 et est déterminé dès le début du processus d'évaluation E&S. Diverses sources d'informations, et notamment l'EIES du client, les ressources du GBM, la documentation, les contacts dans le pays et les médias, sont contactées et/ou passées en revue. Quand les clients agrandissent la superficie de leurs terres, IFC leur demande de s'assurer que les procédures d'évaluation des terres incluent la prise en considération du risque d'impact sur les populations autochtones. IFC revoit le traitement par le client des questions-clés relatives aux populations autochtones, y compris l'identification des Populations autochtones, l'évaluation adéquate et approfondie des communautés de Populations autochtones, notamment les revendications territoriales, la propriété traditionnelle ou l'utilisation coutumière des terres et des ressources naturelles, les activités relatives aux moyens de subsistance, la vulnérabilité et autres préoccupations similaires, les mesures d'atténuation appropriées, le rétablissement ou le dédommagement, et l'engagement des parties prenantes. Les clients d'IFC doivent reconnaître les droits coutumiers et l'utilisation des terres et des ressources par les Populations autochtones conformément au CP5 et au CP7.

Lorsque cela est nécessaire, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'atténuation peuvent se faire par le biais de plans de développement communautaire applicables à toutes les populations affectées, ou par la mise en œuvre d'un plan de développement des populations autochtones propres aux populations autochtones négativement affectées. Le client devra également satisfaire les exigences de consultation du CP (FPIC et Négociation de bonne foi).

Communautés locales et groupes vulnérables

Généralement, l'évaluation par le client des risques et des impacts E&S concerne les communautés directement affectées, mais peut également prendre en compte les impacts secondaires ou induits. L'évaluation d'IFC implique la revue de la définition des éléments affectés par le projet et l'évaluation des risques



E&S. Les évaluations sociales du projet doivent également considérer les groupes vulnérables (tels que les personnes âgées, les femmes et les ménages dirigés par des femmes) et, si cela s'avère pertinent, ces évaluations doivent également s'assurer que des mesures d'atténuation appropriées sont adoptées pour ces groupes. Dans le cadre de l'évaluation, les spécialistes E&S d'IFC se rendent dans des communautés affectées sélectionnées pour y rencontrer différents groupes, et notamment les représentants reconnus (à la fois administratifs et traditionnels), des femmes, des jeunes et autres, afin de discuter du projet et de ses impacts, des moyens de subsistance des personnes affectées, du processus d'engagement des parties prenantes du projet (y compris les mécanismes de doléances ainsi que des mesures d'évitement, de minimisation, d'atténuation, de restauration et de dédommagement du projet. Si cela est nécessaire, des réunions distinctes avec des groupes vulnérables seront organisées afin de s'assurer que toutes les personnes affectées auront été consultées et auront pu participer.

Patrimoine culturel

Le risque qu'un projet affecte la propriété culturelle est déterminé au cours de l'évaluation du client. Cette évaluation devrait prendre en considération plusieurs facteurs, y compris la nature du projet et les terrains utilisés, l'occupation et l'utilisation des terres par les populations locales et autochtones, et la présence connue de patrimoine culturel dans la zone d'exploitation du projet. L'évaluation sur le terrain inclut des visites dans les communautés affectées, et notamment dans les communautés locales et les populations autochtones, si cela s'applique, ainsi que des enquêtes quant à l'existence de propriété culturelle (celle-ci pouvant inclure des roches, des arbres ou plantations sacrées, des sites historiques signalant une occupation antérieure, des cimetières, etc.). IFC passera en revue l'évaluation et le système de gestion du client.

Droits humains

La Politique de durabilité d'IFC reconnaît le rôle et les responsabilités de plus en plus importants du secteur privé dans le respect des droits humains. Comme les CP, la politique de durabilité, intègre de nombreux programmes de droits humains internationalement reconnus, mais formulés dans un langage de projet opérationnel. Par

exemple, le droit à des conditions de travail justes et favorables, la liberté d'association et l'exclusion de la soumission à l'esclavage, à la servitude ou au travail forcé sont abordés dans le CP 2. La reconnaissance accrue du rôle et des responsabilités du secteur privé quant aux droits humains a également conduit au développement du Guide pour l'évaluation et la gestion de l'impact sur les droits humains, qui inclut les scénarios spécifiques aux secteurs (y compris l'agriculture extensive) facilitant l'identification et l'évaluation des éventuels problèmes relatifs aux droits humains⁸¹.

Genre

IFC attend de ses clients qu'ils réduisent au minimum les risques des activités commerciales liés au genre et les impacts différenciés sur le genre. Les révisions proposées aux CP1, 4, 5, 7 et 8 mettent l'accent sur une approche sensible au genre et les conditions associées au cours de l'évaluation du risque et de l'impact du projet.

Biodiversité

Le CP 6, Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles est détaillé plus avant dans le corps du document.

Développement communautaire

IFC, par l'intermédiaire de sa Politique de durabilité, met en pratique son engagement envers la durabilité S&E, dont l'un des facteurs est l'accumulation de bénéfices en faveur des communautés. Par conséquent, IFC encourage le client à obtenir un permis social d'opérer en traitant les impacts négatifs, en faisant la promotion de l'emploi et, le cas échéant, en devant une partie prenante du développement local. IFC suit les résultats de développement associés à ses activités d'investissement en utilisant son propre Système de suivi des résultats sur le développement (DOTS), qui inclut souvent des éléments de développement communautaire⁸².

Main-d'œuvre

⁸¹ Les révisions proposées au Critère de performance 1 d'IFC et la note de conseils qui les accompagne incluent des informations sur les évaluations de l'impact sur les droits humains comme outil de gestion du risque volontaire dans des situations à risque élevé.

⁸²

www.ifc.org/ifcext/devresultsinvestments.nsf/Content/DOTS.



Les CP, et en particulier le CP 2, reconnaît que la poursuite de la croissance économique par la création d'emploi et la génération de revenus devrait être équilibrée avec la protection des droits fondamentaux des travailleurs. Le CP 2 exige entre autres que le client développe une politique de ressources humaines, permettant aux travailleurs de prendre part à l'organisation et de participer à la liberté d'association, promouvant la non discrimination et l'égalité des chances, interdisant l'emploi d'enfants à des fins d'exploitation ou le recours au travail forcé, et offrant aux travailleurs un environnement de travail sûr et sans danger. IFC passe en revue les informations fournies par le client, les rapports sur le pays et le code du travail, et évalue les documents relatifs à la main-d'œuvre dans le secteur afin de déterminer la présence éventuelle de problèmes nécessitant une attention spécifique. Au cours de son évaluation, IFC vérifie les informations fournies par le client, observe les opérations physiques et l'état du site, et interroge les employés. Pour les secteurs traditionnellement associés à l'utilisation du travail des enfants ou au travail forcé, d'une main-d'œuvre saisonnière, migrante ou à l'emploi d'une main-d'œuvre sous contrat, ou les secteurs qui en dépendent, les évaluations de terrain intègrent des efforts spécifiques visant à passer ces situations en revue afin de s'assurer que des pratiques d'emploi appropriées sont utilisées.

Gestion de la pollution et utilisation des ressources naturelles

Le CP 3 exige des clients qu'ils respectent les directives ES&S du GBM lors de l'évaluation et de la sélection des techniques de prévention et de contrôle de la pollution pour un projet. Les directives pertinentes aux exploitations d'huile de palme sont les Directives ES&S pour la production de cultures de plantation, la transformation de l'huile végétale et les Directives ES&S générales. Ces documents incluent des discussions sur les problèmes de santé et sécurité environnementale et du travail pertinentes aux plantations de palmiers à huile et aux exploitations de transformation d'huile de palme ainsi que des recommandations formulées pour leur gestion.

Du point de vue de la question de l'utilisation de l'eau et de l'empreinte aquatique des exploitations d'huile de palme, les directives abordent des questions relatives à la quantité et à la qualité de l'eau utilisée et au rejet de l'eau polluée générée par les plantations et

installations de production. Par exemple, la quantité d'eau requise pour optimiser les rendements (des ratios de l'utilisation de l'eau/rendement sont fournis en exemple) et les problèmes éventuels associés aux limites de l'approvisionnement du fait de la conservation des ressources en eau sont inclus. Les problèmes associés au ruissellement de nutriments excédentaires provenant des champs et susceptibles d'affecter les eaux de surface et souterraines sont également abordés. Les chiffres sur la consommation d'eau requise au cours des dernières étapes du traitement sont fournis dans les Directives sur la transformation de l'huile végétale. Ces jalons de l'industrie sont fournis afin d'aider le client à se fixer des objectifs et à améliorer son efficacité opérationnelle. Les apports en eau et les eaux de traitement usées générées (par exemple, au cours de la transformation des BFF en huile de palme brute et du raffinage supplémentaire du produit) et les options à prendre en considérations pour réduire les intrants et traiter correctement les extrants avant leur rejet dans l'environnement sont également discutées (y compris une liste des directives sur le traitement des effluents) dans les directives ES&S.

Consultation avec le client et divulgation de l'information

Pour tous les projets susceptibles d'avoir un impact social et environnemental, le CP 1 exige que le client entame une consultation suivie avec les communautés. La nature et la fréquence de cet engagement reflètera les impacts négatifs potentiels du projet sur la communauté affectée. Une partie de cet engagement devrait également inclure la divulgation d'informations pertinentes (telles que le Plan d'action environnemental et social) pouvant aider la communauté à comprendre les risques, les impacts et les opportunités associées au projet. Les clients doivent fournir des mises à jour périodiques aux parties prenantes affectées, et ce au moins une fois par an, sur la mise en œuvre et la progression quant à des éléments spécifiques impliquant les risques ou les impacts en cours sur les communautés affectées. Quand des amendements et des mises à jour de ces actions modifient matériellement les impacts sur les parties prenantes affectées, le client divulguera ces informations aux communautés tel qu'approprié. De plus, des informations devront être mises à la disposition des parties prenantes affectées en réponse aux commentaires ou plaintes de la communauté,



et afin d'impliquer plus avant la communauté affectée dans la performance sociale et environnementale du projet. Des explications supplémentaires sur les consultations pour des projets susceptibles de présenter des impacts environnementaux ou sociaux significatifs sur les communautés sont fournies dans ce document.

Divulgarion par IFC

Conformément à sa Politique de divulgation, IFC divulgue un RRES résumant les conclusions du processus d'évaluation d'IFC ainsi que le PAES associé sur le site Web d'IFC avant qu'il ne soit étudié par le Conseil. Pour les projets de catégorie A, la divulgation doit se faire au moins 60 jours avant l'étude par le Conseil, contre un minimum de 30 jours pour les projets de catégorie B.

Travailler avec les clients avant de s'engager

Au cours d'une visite de concertation avec un client, IFC identifie et évalue les impacts et questions E&S potentiels, à la fois négatifs et positifs, associés à l'investissement proposé et procède à une analyse de l'écart afin de définir les domaines de non conformité des projets avec les exigences des Critères de performance d'IFC et les Directives environnementales, santé et sécurité générales et spécifiques au secteur. L'évaluation de l'engagement et de la capacité du client à gérer les impacts identifiés et à définir des mesures correctives ainsi qu'à évaluer la qualité et l'adéquation des systèmes de gestion E&S du client et des pratiques à éviter, à minimiser ou à atténuer, ou pour lesquelles il convient de compenser/dédommager les travailleurs, les communautés affectées et l'environnement du fait des impacts négatifs susceptibles de les affecter, est également réalisée. Des réunions sont également planifiées avec l'entreprise, les autorités gouvernementales et les parties prenantes afin de discuter des aspects E&S du projet ;

Suite au contrôle préalable d'IFC, un Résumé de la revue environnementale et sociale (RRES) documentant les conclusions de l'analyse de l'écart ainsi qu'un Plan d'action environnementale et sociale (PAES) abordant toutes les insuffisances et non conformités détectées au cours de l'évaluation et contenant des tâches spécifiques conçues pour combler tous les écarts importants sont développés. L'identification des opportunités (comme une

production plus propre et l'efficacité énergétique, la réduction de l'empreinte aquatique) pour améliorer la performance E&S et, lorsque cela est possible, initier le contact entre les Services de conseil d'FC et le client afin de réaliser ces améliorations est promue.

Le client revoie le RRES et le PAES et en accepte le contenu. Le client signe une lettre d'autorisation donnant à IFC le droit de divulguer la revue du projet E&S ainsi que les documents E&S pertinents du sponsor, sur le site Web d'IFC. Le client doit également divulguer localement les informations relatives à l'évaluation E&S du projet. Tous les projets devraient impliquer les communautés et parties prenantes locales affectées et les consulter afin de s'assurer de leur connaissance et de leur soutien au projet. Pour les projets susceptibles de présenter des impacts sociaux négatifs pour les communautés affectées et les projets impliquant des populations autochtones, IFC déterminera également le processus de consultation libre, préalable et éclairée permettant de conduire à un Large soutien communautaire ainsi qu'au soutien à ce projet.

Une fois que le Conseil d'administration du GBM a approuvé le projet, l'accord d'investissement est préparé, mutuellement accepté et finalisé. L'accord final reflète les conditions du Plan d'action environnementale et sociale (PAES) développé au cours du processus de revue. Le format du Rapport annuel de suivi E&S du projet est joint à l'accord d'investissement. Les fonds sont déboursés une fois que le client remplit les conditions de déboursement.

Supervision par IFC

La supervision du projet par IFC commence dès que l'engagement est pris. Toutes les Conditions sociales et environnementales de déboursement doivent être satisfaites avant que des fonds ne puissent être versés, en particulier lorsqu'elles se rapportent au statut de mise en œuvre du PAES. Certains projets (catégorie A) exigent que le client mette en œuvre des mesures de suivi supplémentaires, telles que le recrutement d'experts extérieurs afin de vérifier les informations de suivi. Les clients doivent élaborer un Rapport de suivi annuel (RSA), soumis à IFC pour revue et évaluation. Les RSA doivent inclure des rapports sur diverses questions ES&S, adaptées à la nature des risques et des impacts du projet. IFC utilise une approche



basée sur le risque quant à la détermination de la nécessité et de la fréquence des visites de supervision du site des projets.

Certification indépendante

Pour résumer, les Critères de performance définissent un « système de certification approprié comme étant un système indépendant, économique et fondé sur des critères de performances objectifs et mesurables, définis en concertation avec les parties intéressées telles que les populations et les communautés locales, les populations autochtones, les organisations de la société civile représentant les intérêts des consommateurs, des producteurs et des organismes chargés de la conservation. Un tel système dispose de procédures de prise de décision équitables, transparentes, indépendantes et conçues pour éviter les conflits d'intérêts ».

De plus, les Critères de performance fournissent des conseils supplémentaires sur ce qu'un système de certification devrait être, et notamment :

- « Etre indépendant, économique et basé sur des critères de performance objectifs et durables, définis au niveau national et compatibles avec les principes et critères acceptés internationalement de gestion et d'utilisation responsables
- Exiger que les performance de gestion soient évaluées par un organisme tiers et indépendant
- Appliquer des normes issues d'un processus de consultation et de dialogue avec des représentants du secteur privé, du secteur public et de la société civile
- Exécuter des procédures de prise de décision équitables, transparentes, indépendantes et conçues pour éviter les conflits d'intérêts »

Un objectif primordial de l'engagement futur dans le secteur de l'huile de palme est de renforcer la performance au niveau du secteur, raison pour laquelle la RSPO ainsi que les autres initiatives similaires sont d'une telle importance, étant donné qu'IFC n'affectera directement qu'un petit pourcentage de producteurs par ses investissements directs. Les Critères de performance d'IFC sont rédigés dans le but d'avoir une pertinence générale

pour les contextes particuliers propres à différents pays, secteurs et projets. Les normes relatives à des produits donnés découlant de processus multipartite (comme la RSPO, le Réseau pour l'agriculture durable (SAN)) sont spécialement développées dans l'optique d'aborder les questions environnementales et sociales propres au secteur de l'huile de palme. IFC, participant en tant que l'un des nombreux membres de la RSPO et/ou d'autres tables rondes sur les produits, peut certainement travailler à l'alignement et au renforcement des P&C qui y sont associés, mais n'est pas en position d'imposer unilatéralement ses exigences E&S à ceux qui ne sont pas clients d'IFC.

Mécanisme de doléance

La Politique de durabilité, les Critères de performance et les Notes d'orientation d'IFC reflètent le caractère central de l'engagement des parties prenantes et des mécanismes de doléance. Dans le Critère de performance 1 (CP 1), l'engagement des parties prenantes est identifié comme une composante clé du Système d'évaluation et de gestion sociale et environnementale, et la nécessité de mécanismes de doléance est spécifiée au niveau du projet. Un mécanisme de doléance est un processus formel destiné à enregistrer systématiquement et à résoudre les doléances exprimées par les communautés locales. Les employés et travailleurs sous contrat devraient également pouvoir accéder à un mécanisme de doléance par le biais duquel ils peuvent exprimer leurs préoccupations quant à leur contrat de travail, leurs conditions de travail, etc. concernant les impacts d'un projet. Le développement et la mise en œuvre des mécanismes de doléance au niveau du projet mettent l'accent sur les relations directes qui existent entre un projet et ses parties prenantes et ont pour objectif de fournir au projet et aux parties prenantes affectées un moyen de répondre rapidement aux problèmes quotidiens, permettant d'empêcher le dépôt de plaintes par le biais du système judiciaire formel et permettant ainsi de s'assurer que ces problèmes n'affectent pas le permis social de fonctionner du projet.

Si les mécanismes de doléance doivent être conçus pour s'adapter au contexte propre au projet, la procédure et les principes sous-jacents restent les mêmes. La Note de bonne pratique d'IFC définit cinq principes clés à respecter pour les mécanismes de doléance :



- Proportionnalité – à l'échelle du risque et de l'impact négatif sur les communautés affectées
- Adéquation culturelle – conçus pour prendre en compte des manières culturellement appropriées de gérer les préoccupations de la communauté
- Accessibilité – mécanisme clair et compréhensible accessible gratuitement à tous les segments des communautés affectés
- Transparence et responsabilité – pour toutes les parties prenantes
- Protection appropriée – un mécanisme empêchant la rétribution et ne faisant pas entrave à l'accès à d'autres recours
- Une procédure de doléance classique inclura :
 - Des objectifs – un énoncé des objectifs et des bénéfices souhaités de la procédure de doléance
 - Etendue – un énoncé clair des types de doléances couverts par la procédure
 - Responsabilités – qui est responsable des différentes composantes du système
 - Des mécanismes destinés à s'assurer que la population affectée est informée de l'objectif du mécanisme et de la manière dont il fonctionne et les comprend.
 - Des procédures de rassemblement des doléances par téléphone, échange direct, courrier électronique, etc.
 - Des procédures d'enregistrement et de reconnaissance des doléances/commentaires/plaintes
 - Une méthodologie d'investigation des doléances/commentaires/plaintes transparente
 - Des objectifs acceptables, publiquement énoncés et spécifiés dans le temps pour répondre aux plaintes
 - Des procédures permettant la révision des problèmes non résolus

- Un suivi et des commentaires, avec des objectifs pour une résolution satisfaisante des plaintes
- Comment la procédure sera communiquée aux tierces parties
- Divulgence : Comment l'information sur les doléances/commentaires/plaintes déposés et/ou résolus seront mis à la disposition du public.

1. Une doléance se définit comme « une cause de plainte réelle ou perçue ». Elle peut être exprimée de manière formelle (par écrit par exemple) ou informelle (par téléphone par exemple). Dans le contexte des projets de développement, les doléances peuvent se rapporter à des risques allégués ou potentiels ou à des impacts négatifs associés à un projet, au non respect allégué d'un engagement du projet, ou à des questions relatives à l'emploi et aux conditions de travail.

2. Les employés et travailleurs sous contrat devraient également avoir accès à un mécanisme de doléance par le biais duquel ils peuvent exprimer leurs préoccupations concernant leur contrat de travail, leurs conditions de travail, etc.

Chaîne agroalimentaire

Conformément au Cadre de durabilité d'IFC adopté le 30 avril 2006⁸³, et plus particulièrement le Critère de performance 1 : « les impacts associés aux chaînes agroalimentaires seront pris en considération lorsque les ressources utilisées par le projet sont écologiquement sensibles ou lorsque le coût de la main d'œuvre est un facteur de la compétitivité du produit fourni ». De plus, le CP2 précise que le « client se renseignera sur le travail des enfants et le travail forcé dans sa chaîne agroalimentaire et y remédiera »⁸⁴. En

⁸³ Le Cadre de durabilité d'IFC inclut la politique d'IFC sur la durabilité sociale et environnementale, la politique d'IFC sur la diffusion d'informations et les Critères de performance d'IFC.

⁸⁴ IFC est actuellement en train de revoir son Cadre de durabilité. Dans le cadre de sa revue et de sa mise à jour, des efforts continus sont consacrés à mieux définir les exigences d'IFC qui se rapportent aux chaînes agroalimentaires. Outre les exigences actuelles du CP2, IFC tente de proposer un élargissement de l'étendue des exigences liées à la chaîne agroalimentaire pour y inclure des situations « pour lesquelles il existe un risque important de problèmes de sécurité significatifs liés aux



conséquence, lorsque l'évaluation des risques et des impacts de la chaîne agroalimentaire montre que ces exigences sont applicables, le Système de gestion sociale et environnementale (SGES) du client inclura des éléments pour gérer sa chaîne agroalimentaire.

Plus précisément, lorsque le client dispose d'un contrôle et/ou d'une influence sur sa chaîne agroalimentaire, IFC exigera du client qu'il gère les risques et impacts E&S de sa chaîne agroalimentaire. Pour y parvenir, le Client réalisera une cartographie de la chaîne agroalimentaire et une évaluation du risque du CP2 et du CP6 associé à la production et au commerce des produits agricoles dans la zone d'influence du projet, en particulier lorsque cela concerne les principaux fournisseurs. Sur cette base, il peut être demandé au client de mettre en œuvre les éléments suivants :

1. Intégrer la procédure d'évaluation et de gestion du risque E&S de la chaîne agroalimentaire au système de gestion sociale et environnementale : Tel que requis dans le cadre du CP1, le Système de gestion sociale et environnemental (SGES) du client inclura, tel que pertinent, une composante liée à la chaîne agroalimentaire, notamment une politique, une cartographie, une évaluation du risque, des mesures correctives, une formation, un suivi et des comptes-rendus. Les risques et les impacts dans la chaîne agroalimentaire du négociant seront évalués et documentés lorsqu'il est possible qu'il existe un travail des enfants/forcé, des problèmes de sécurité significatifs et/ou lorsqu'il est possible que des habitats naturels et critiques fassent l'objet d'un impact fortement négatif généré par les principaux fournisseurs du client.

2. Politique sur la chaîne agroalimentaire : Une politique des achats qui inclut une évaluation et une gestion des risques et impacts E&S dans la chaîne agroalimentaire, notamment un engagement vis-à-vis d'une hausse continue du volume de biens achetés conformes au CP

travailleurs employés par un fournisseur principal ... ». De plus, dans le cadre du CP6 (Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes), IFC a proposé que : « Lorsqu'il existe une possibilité que les habitats naturels et/ou critiques subissent un impact particulièrement négatif des fournisseurs principaux du client, ce dernier devrait donner la préférence aux achats auprès de fournisseurs qui peuvent prouver qu'ils n'ont pas d'impact négatif significatif sur ces zones ».

(tel que défini par les codes de conduite propres à l'industrie (par ex. RSPO) ou en l'absence de tels codes, conformément à des critères d'achat durables acceptés) comme pourcentage du volume total échangé/transformaté sur une période de temps raisonnable. La « politique » doit indiquer qu'elle encouragera la conformité aux exigences des Critères de performance d'IFC applicables dans sa chaîne agroalimentaire. L'élaboration d'un code de conduite des principaux fournisseurs du négociant pourrait aussi être requise.

3. Base de données des fournisseurs: Dans le cadre du SGES, une base de données des fournisseurs sera élaborée afin de recueillir des informations sur les fournisseurs dans chacun des pays ou autres régions dans lesquelles le client se procure ses biens. La base de données des fournisseurs pourrait inclure des informations sur la conformité aux exigences des Critères de performance d'IFC applicables à la chaîne agroalimentaire. Dans le cadre d'un concept de chaîne agroalimentaire étendue, cette base de données permettra de contribuer à identifier et à classer les fournisseurs en fonction du risque et de la performance E&S (risque au niveau du portefeuille) afin de (a) fixer des objectifs futurs en terme de traçabilité, (b) augmenter progressivement le nombre de fournisseurs à faible risque et (c) supprimer progressivement les fournisseurs se situant constamment à l'extrémité à risque élevé d'un point de vue de la main-d'œuvre, de la sécurité et d'un point de vue écologique.

4. Atténuation et/ou réduction au minimum du risque : Lorsque les risques et les impacts E&S de la chaîne agroalimentaire sont identifiés, IFC et le client travailleront au développement d'un plan de mise en œuvre visant à atténuer et/ou réduire au minimum le risque E&S dans la chaîne agroalimentaire. Cela peut signifier : (a) améliorer la traçabilité de la chaîne agroalimentaire ; (b) réduire et/ou cesser de s'approvisionner dans des zones à risque élevé ou auprès de fournisseurs peu recommandables ; (c) identifier des sources alternatives conformes aux exigences du CP applicables à la chaîne agroalimentaire et s'approvisionner de préférence auprès de ces sources ; (d) augmenter le pourcentage et la quantité de biens conformes au CP achetés comme pourcentage du volume total échangé ou transformé au cours d'une année donnée, que ce soit en changeant de fournisseurs ou en influençant les fournisseurs actuels ; (e) développer et mettre en œuvre des mesures



d'atténuation centrées sur les lieux où les résultats du suivi indiquent des conditions environnementales et sociales négatives (zones névralgiques) et (f) si le négociant a une influence limitée sur sa chaîne d'approvisionnement, recommander à ses principaux fournisseurs de rejoindre des initiatives sectorielles/multipartites afin d'améliorer les meilleures pratiques E&S dans la zone de la chaîne d'approvisionnement du produit.

5. Formation : Le client mettra en œuvre un programme de formation pour son personnel de terrain afin de développer sa capacité d'audit interne et lui permettre d'entreprendre des revues environnementales et sociales (travail/sécurité) et de déterminer la nature, l'ampleur et l'importance des problèmes environnementaux et sociaux dans la chaîne agroalimentaire en tout lieu donné. La formation devra inclure des sessions destinées aux principaux fournisseurs (agriculteurs) sur les meilleures pratiques agronomes et les conditions de conformité juridique et réglementaire telles qu'elles s'appliquent au travail des enfants, aux problèmes de sécurité significatif et à la biodiversité, pour s'assurer que les fournisseurs adoptent progressivement des normes environnementales et sociales plus strictes (catégories de risque faible).

6. Suivi et compte-rendu E&S de la chaîne agroalimentaire : Le client mettra en place des systèmes pour un suivi continu et des comptes-rendus réguliers des informations environnementales et sociales de sa chaîne d'approvisionnement à la Direction. Par exemple, la base de données des fournisseurs décrite plus haut peut servir d'outil de suivi de la chaîne agroalimentaire et pourrait être étendue pour inclure des données sur la chaîne agroalimentaire nationale plus générale. Dans certaines circonstances, il peut être demandé au client de mettre en œuvre un suivi indépendant annuel du produit traçable, en particulier pour ce qui concerne les points du CP2 relatifs au travail des enfants et aux problèmes de sécurité significatifs, et du CP6 sur le suivi de la conversion d'habitats naturels et critiques. Le suivi permettra d'identifier les changements nécessaires au SGES de la compagnie afin d'améliorer l'évaluation et la gestion des risques de la chaîne agroalimentaire et/ou réduire le risque E&S au sein de la chaîne agroalimentaire.

Cette procédure permettra à IFC de suivre : (a) les progrès réalisés par les clients en matière d'augmentation des objectifs de traçabilité et de quantification de la conformité aux exigences des CP applicables dans sa chaîne agroalimentaire ; (b) la mise en place des outils de suivi, des mesures et méthodologies visant à mesurer l'évaluation de la performance en cours et la mise à jour continue des dynamiques de catégorisation des fournisseurs.



2121 Pennsylvania Ave., NW, MSN 8P 807
Washington DC, 20433, Etats-Unis
Tél. : + 1 202 458 0430
Fax : + 1 202 974 4338
palmoilstrategy@ifc.org

www.ifc.org/palmoilstrategy



THE WORLD BANK



IFC International
Finance Corporation
World Bank Group